

ANNUAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

Pour l'année 1862,

IMPRIMÉ

Sur Documents officiels, et avec l'approbation de
l'Administration supérieure.



QUIMPER,

LION Alphonse, imprimeur de la Préfecture.

—
1862.

Janvier. — 1862.

Les jours croissent de 23 minutes le matin et 42 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	CIRCONCISION.	7 h. 56	4 h. 10
2	jeudi.	s. Odillon, abbé	7 56	4 11
3	vendredi.	ste. Geneviève.	7 56	4 14
4	samedi.	s. Pierre-Thom.	7 46	4 15
5	dimanche.	s. Siméon styli.	7 56	4 16
6	lundi.	L'ÉPIPHANIE.	7 55	4 17
7	mardi.	s. Jean Calybit.	7 55	4 18
8	mercredi.	s. Maur, abbé.	7 55	4 20
9	jeudi.	s. Julien, mart.	7 54	4 21
10	vendredi.	s. Guillaume.	7 54	4 22
11	samedi.	ste. Hortense.	7 53	4 24
12	dimanche.	s. Benoît.	7 53	4 25
13	lundi.	s. Honorat.	7 52	4 26
14	mardi.	s. Hilaire, év.	7 52	4 28
15	mercredi.	s. Paul, ermite.	7 51	4 29
16	jeudi.	s. Marcel, pape.	7 50	4 30
17	vendredi.	s. Antoine, ab.	7 49	4 32
18	samedi.	Chaire s. Pierre.	7 48	4 33
19	dimanche.	s. Canut, mart.	7 48	4 35
20	lundi.	s. Sébastien, m.	7 47	4 36
21	mardi.	ste. Agnès, vier.	7 46	4 38
22	mercredi.	s. Vincent, mar.	7 45	4 40
23	jeudi.	s. Raymond.	7 44	4 41
24	vendredi.	s. Thimotée, év.	7 43	4 43
25	samedi.	conv. s. Paul.	7 42	4 44
26	dimanche.	s. Biveux, m.	7 40	4 47
27	lundi.	s. Jean Chrisost	7 39	4 50
28	mardi.	s. Macaire, ab.	7 38	4 51
29	mercredi.	s. François de sal.	7 37	4 53
30	jeudi.	ste. Martine, v.	7 35	4 54
31	vendredi.	s. Pierre Nolasq.	7 34	4 55
P. Q. le 7 à 10 h. 56 du soir			D. Q. le 23 à 6 h 45 du mat.	
P. L. le 16 à 2 h. 4 m. du s.			N. L. le 30 à 2 h. 59 du m.	

Février.

Les jours croissent de 47 minutes le matin et 45 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Ignace, évê.	7 h. 33	4 h. 56
2	dimanche.	PURIFICATION.	7 31	4 57
3	lundi.	s. Blaise, évêq.	7 30	4 59
4	mardi.	s. Gilbert.	7 29	5 0
5	mercredi.	s. André Corsin	7 27	5 2
6	jeudi.	s. Jean Chrisost.	7 26	5 4
7	vendredi.	ste. Dorothee.	7 24	5 6
8	samedi.	s. Romuald.	7 22	5 7
9	dimanche.	s. Jean de Math.	7 21	5 9
10	lundi.	ste. Apoline, v.	7 19	5 11
11	mardi.	ste. Scolastique.	7 18	5 12
12	mercredi.	st Ernest.	7 16	5 14
13	jeudi.	s. Guillaume, d.	7 14	5 15
14	vendredi.	s. Blaise, évê.	7 13	5 17
15	samedi.	s. martinien.	7 11	5 19
16	dimanche.	<i>Septuagésime.</i>	7 9	5 20
17	lundi.	s. Valentin.	7 7	5 22
18	mardi.	s. Male, ermite.	7 5	5 24
19	mercredi.	st. Julienne, v.	7 4	5 25
20	jeudi.	s. Siméon, évê.	7 2	5 27
21	vendredi.	s. Eucher.	7 0	5 29
22	samedi.	s. Matthias.	6 58	5 30
23	dimanche.	<i>Sexagésime.</i>	6 56	5 32
24	lundi.	s. Guénolé.	6 54	5 33
25	mardi.	s. Chipot.	6 52	5 35
26	mercredi.	ste Marguerite.	6 50	5 37
27	jeudi.	s. Taroise, évê.	6 48	5 38
28	vendredi.	s. Porphire, év.	6 47	5 40

P. Q. le 6 à 8 h. 20 du soir.

D. Q. le 21 à 2 h. 26 du soir.

P. L. le 14 à 5 h. 15 du soir.

N. L. le 28 à 4 h. 59 du soir

Mars.

Les jours croissent de 1 h. 4 m. le matin et 47 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Casimir.	6 h. 45	5 h. 41
2	dimanche.	<i>Quinquagésime.</i>	6 43	5 43
3	lundi.	ste. Pulchérie.	6 41	5 45
4	mardi.	s. Thomas d'Aq.	6 39	5 46
5	mercredi.	<i>Les Cendres.</i>	6 37	5 48
6	jeudi.	ste. Eudoe, m.	6 34	5 49
7	vendredi.	s. Jean, L'aum.	6 32	5 51
8	samedi.	s. Jean de Dieu.	6 30	5 52
9	dimanche.	<i>Quadragesime.</i>	6 28	5 54
10	lundi.	ste Perpetue.	6 26	5 56
11	mardi.	Les 40 Martyrs.	6 24	5 57
12	mercredi.	s. Paul, Evêque.	6 22	5 59
13	jeudi.	ste Bathilde.	6 20	6 0
14	vendredi.	s. Longin, mart.	6 18	6 2
15	samedi.	s. Vatrice.	6 16	6 3
16	dimanche.	<i>Reminiscere.</i>	6 14	6 5
17	lundi.	s. Alexandre.	6 12	6 6
18	mardi.	s. Joseph.	6 10	6 8
19	mercredi.	s. Victorien.	6 8	6 9
20	jeudi.	s. Benoît, ab.	6 5	6 11
21	vendredi.	s. Follichon.	5 3	6 12
22	samedi.	ste Polkette.	5 1	6 14
23	dimanche.	s. Lubin.	5 59	6 15
24	lundi.	s. Ludger, év.	5 57	6 17
25	mardi.	ANNONCIATION.	5 53	6 18
26	mercredi.	s. Zachari, p.	5 51	6 20
27	jeudi.	s. Jean Climaque.	5 55	6 21
28	vendredi.	s. Gilbert, s. Hub.	5 49	6 23
29	samedi.	s. François de p.	5 46	6 24
30	dimanche.	<i>Laitare.</i>	5 44	6 26
31	lundi.	s. Platon, abbé.	5 43	6 27

P. Q. le 8 à 5 h. 39 du soir.

D. Q. le 22 à 10 h. 0 du soir.

P. L. le 16 à 5 h. 26 du mat.

N. L. le 30 à 7 h. 55 m. du m.

Avril.

Les jours croissent de 57 minutes le matin et 43 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Vincent ferr.	5h. 40	6h. 29
2	mercredi.	s. Aybert, erm.	5 38	6 30
3	jeudi.	s. Prudent.	5 36	6 32
4	vendredi.	s. Gaultier.	5 34	6 33
5	samedi.	ste Marie égypt.	5 32	6 35
6	dimanche.	<i>La Passion.</i>	5 30	6 36
7	lundi.	ste. Vautrude, v.	5 28	6 38
8	mardi.	s. Léon.	5 26	6 39
9	mercredi.	s. Jules.	5 24	6 41
10	jeudi.	s. Nicolas la ro.	5 22	6 42
11	vendredi.	ste. Herménégild.	5 20	6 44
12	samedi.	s. Paterne.	5 18	6 45
13	dimanche.	<i>Les Rameaux.</i>	5 16	6 46
14	lundi.	ste. Lédumine.	5 14	6 48
15	mardi.	s. Pierre gonsal.	5 12	6 49
16	mercredi.	s. Joachim, ser.	5 10	6 51
17	jeudi.	ste. Beuve, vier.	5 8	6 52
18	vendredi.	<i>Vendredi saint.</i>	5 6	6 54
19	samedi.	s. Anselme, ar.	5 4	6 55
20	dimanche.	PAQUES.	5 2	6 57
21	lundi.	ste Opportune.	5 0	6 58
22	mardi.	ste. Agnès, relig.	4 58	7 0
23	mercredi.	s. Sotère, pape.	4 56	7 1
24	jeudi.	s. Georges, m.	4 54	7 3
25	vendredi.	s. Marc.	4 53	7 4
26	samedi.	s. Marcellin, p.	4 51	7 6
27	dimanche.	<i>Quasimodo.</i>	4 49	7 7
28	lundi.	ste. Zite, vierg.	4 47	7 9
29	mardi.	s. Vital, mart.	4 45	7 10
30	mercredi.	s. Pierre, mart.	4 44	7 11

P. Q. le 7 à 0 h. 23 du soir. | D. Q. le 21 à 6 h. 12 du m.
P. L. le 14 à 3 h. 7 du soir. | N. L. le 28 à 11 h. 36 du m.

Mai.

Les jours croissent de 37 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Phil., s. Jacq.	4h. 42	7h. 13
2	vendredi.	s. Athanase, év.	4 40	7 14
3	samedi.	<i>Inv. de S^c-Croix.</i>	4 39	7 16
4	dimanche.	ste. Monique, v.	4 37	7 17
5	lundi.	s. Pie, pape.	4 35	7 19
6	mardi.	<i>S. Jean P. L.</i>	4 34	7 20
7	mercredi.	s. Stanislas,	4 32	7 21
8	jeudi.	s. Désiré év.	4 31	7 23
9	vendredi.	s. Antoine, év.	4 29	7 24
10	samedi.	s. Mayeux, ab.	4 28	7 26
11	dimanche.	s. Jean silenc.	4 26	7 27
12	lundi.	s. Erembert.	4 25	7 28
13	mardi.	s. Isidore.	4 23	7 30
14	mercredi.	s. Ubald, évêq.	4 22	7 31
15	jeudi.	s. Félix de gant,	4 20	7 32
16	vendredi.	s. Yves.	4 19	7 34
17	samedi.	s. Bernadin.	4 18	7 35
18	dimanche.	s. Pierre célest.	4 17	7 36
19	lundi.	s. Beuvon, of.	4 16	7 38
20	mardi.	s. Guibert.	4 14	7 39
21	mercredi.	s. Jean-François.	4 13	7 40
22	jeudi.	ste. Magdeleine.	4 12	7 41
23	vendredi.	s. Didier.	4 11	7 43
24	samedi.	s. Cather. de sien.	4 10	7 44
25	dimanche.	s. Urbain.	4 9	7 45
26	lundi.	<i>Rogations.</i>	4 8	7 46
27	mardi.	s. Philippe de N.	4 7	7 47
28	mercredi.	s. Mamert, év.	4 6	7 48
29	jeudi.	ASCENSION.	4 5	7 49
30	vendredi.	ste Emilie.	4 5	7 50
31	samedi.	s. Libérat, mart.	4 4	7 51

P. Q. le 7 à 3h. 33 du matin. | D. Q. le 20 à 3h. 47 du soir.
P. L. le 13 à 11 h. 8 du soir. | N. L. le 28 à 3 h. 35 du soir

Juillet.

Les jours croissent jusqu'au 23 de 6 min. le matin et 14 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	s. Pamphile. m.	4h. 3	7 52
2	lundi.	s. Ronan, év.	4 2	7 53
3	mardi.	ste Clotilde.	4 2	7 54
4	mercredi.	s. Siméon de tr.	4 1	7 55
5	jeudi.	s. Norbert, év.	4 1	7 56
6	vendredi.	s. Médard, év.	4 0	7 56
7	samedi.	ss. Prim et Fél.	4 0	7 57
8	dimanche.	PENTECOTE.	3 59	7 58
9	lundi.	ste. Cathér de s.	3 59	7 58
10	mardi.	ste Marguerite.	3 59	8 59
11	mercredi.	Quatre-temps.	2 58	8 0
12	jeudi.	s. Barnabé, ap.	3 58	8 0
13	vendredi.	s. Antoine de p.	3 58	8 1
14	samedi.	s. Basile, év.	3 58	8 2
15	dimanche.	LA TRINITÉ.	3 58	8 3
16	lundi.	s. Ladislav, roi.	3 53	8 3
17	mardi.	s. Avit, abbé.	3 68	8 3
18	mercredi.	s. Marc et Mars.	3 58	8 4
19	jeudi.	LA FÊTE-DIEU.	3 58	8 4
20	vendredi.	ste. Édilitrude, v.	3 58	8 4
21	samedi.	s. Louis gonsal.	3 58	8 5
22	dimanche.	s. Paulin, év.	3 58	8 5
23	lundi.	s. Félix.	3 58	8 5
24	mardi.	s. Jean-Baptiste.	3 59	8 5
25	mercredi.	ste. Fébronie, m.	3 59	8 5
26	jeudi.	ss. Jean et Paul.	3 59	8 5
27	vendredi.	s. Irénée.	4 0	8 5
28	samedi.	s. Léon, pape.	4 0	8 5
29	dimanche.	ss. Pierre et Paul	4 1	8 5
30	lundi.	s. Hugues, év.	4 1	8 5

P. Q. le 5 à 2 h. 52 du soir. D. Q. le 19 à 3 h. 20 du mat.
P. L. le 12 à 6 h. 26 du mat. N. L. le 27 à 7 h. 3 du mat.

Juillet.

Les jours diminuent de 32 minutes le matin et 26 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Martial.	4 h. 2	8 h. 5
2	mercredi.	Visit. de N. D.	4 3	8 4
3	jeudi.	s. Paul, évêque.	4 3	8 4
4	vendredi.	s. Robert arbr.	4 4	8 4
5	samedi.	s. Pierre de lux.	4 5	8 3
6	dimanche.	s. Goar, prêtre.	4 5	8 3
7	lundi.	s. Guillebaud.	4 6	8 2
8	mardi.	ste. Elisabeth, v.	4 7	8 2
9	mercredi.	ste. Victoire.	4 8	8 1
10	jeudi.	7 Frères martyrs.	4 9	8 1
11	vendredi.	s. Pie, pape.	4 10	8 0
12	samedi.	s. Jean galbert.	4 11	7 59
13	dimanche.	s. Anaclet, pape.	4 12	7 58
14	lundi.	s. Bonaventure.	4 13	7 58
15	mardi.	s. Henri, emp.	4 14	7 57
16	mercredi.	N. D. des Carmes.	4 15	7 56
17	jeudi.	s. Alexis.	4 16	7 55
18	vendredi.	s. Vincent de p.	4 17	7 54
19	samedi.	ste Marguerite.	4 18	7 53
20	dimanche.	s. Praxède, v.	4 19	7 52
21	lundi.	ste. Magdeleine.	4 20	7 51
22	mardi.	s. Appollinaire.	4 22	7 50
23	mercredi.	ste. Christine.	4 23	7 49
24	jeudi.	s. Jacques, ap.	4 24	7 48
25	vendredi.	ste. Anne.	4 25	7 46
26	samedi.	s. Pantaléon.	4 26	7 45
27	dimanche.	s. Nazaire.	4 28	7 44
28	lundi.	ste. Marthe, v.	4 29	7 43
29	mardi.	s. Jean colomb.	4 30	7 41
30	mercredi.	s. Ignace, jés.	4 32	7 40
31	jeudi.	s. Germain, év.	4 33	7 38

P. Q. le 4 à 11 h. 0 du soir. D. Q. le 18 à 5 h. 22 du s.
P. L. le 11 à 1 h. 48 du soir. N. L. le 26 à 9 h. 14 du soir.

Août.

Les jours diminuent de 43 minutes le matin et 55 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	ste Sophie.	4h.34	7h.37
2	samedi.	s. Germain, év.	4 35	7 36
3	dimanche.	ste. Cunégonde.	4 37	7 34
4	lundi.	s. Dominique.	4 38	7 33
5	mardi.	N. D. des neiges,	4 39	7 31
6	mercredi.	Transfiguration.	4 41	7 29
7	jeudi.	s. Alphonse, p.	4 42	7 28
8	vendredi.	s. Cyriaque.	4 44	7 26
9	samedi.	s. Romain, m.	4 45	7 25
10	dimanche.	s. Laurent, m.	4 46	7 23
11	lundi.	ste. Suzanne, v.	4 48	7 21
12	mardi.	ste. Claire.	4 49	7 19
13	mercredi.	ste Anastasic.	4 51	7 18
14	jeudi.	<i>Vigile jeuno.</i>	4 52	7 16
15	vendredi.	ASSOMPTION.	4 53	7 14
16	samedi.	s. Hyacinthe.	4 55	7 12
17	dimanche.	s. Roch, confes.	4 56	7 11
18	lundi.	s. Joachim.	4 58	7 9
19	mardi.	s. Louis, évêque.	4 59	7 7
20	mercredi.	s. Bernard, ab.	5 0	7 5
21	jeudi.	s. Eusebe, pr.	5 2	7 3
22	vendredi.	ste Claire, de m.	5 3	7 1
23	samedi.	s. Philippe.	5 5	6 59
24	dimanche.	s. Barthélémy.	5 6	6 57
25	lundi.	s. Louis, roi.	5 8	6 55
26	mardi.	s. Zéphirin, p.	5 9	6 53
27	mercredi.	s. Césaire, év.	5 10	6 51
28	jeudi.	s. Augustin, év.	5 12	6 49
29	vendredi.	s. Fiacre.	5 13	6 47
30	samedi.	ste. Rose, vierge.	5 15	6 45
31	dimanche.	s. Raimond.	5 16	6 43

P. Q. le 3 à 5 h. 5 du mat. D. Q. le 17 à 9 h. 57 du m.
P. L. le 9 à 10 h. 2 du soir. N. L. le 25 à 9 h. 49 du m.

Septembre.

Les jours diminuent de 43 m. le matin et 39 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Gilles, abbé.	5 18	6 41
2	mardi.	s. Etienne, roi.	5 19	6 39
3	mercredi.	s. Mammas, m.	5 20	6 37
4	jeudi.	s. Méry, abbé.	5 22	6 35
5	vendredi.	s. Laurent, jus.	5 23	6 33
6	samedi.	s. Bertin, abbé,	5 25	6 31
7	dimanche.	s. Elzéar.	5 26	6 29
8	lundi.	NATIVITÉ N. D.	5 27	6 27
9	mardi.	s. Faucas, mar.	5 29	6 25
10	mercredi.	s. Nicolas Tolen	5 30	6 23
11	jeudi.	s. Patient, évê.	5 32	6 21
12	vendredi.	s. Guy.	5 33	6 18
13	samedi.	s. Maurille, évê.	5 24	6 16
14	dimanche.	Exaltation ste. c.	5 36	6 14
15	lundi.	s. Achard, abbé.	5 37	6 12
16	mardi.	ste Eugénie.	5 39	6 10
17	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	5 40	6 8
18	jeudi.	ste Hildegarde.	5 42	6 6
19	vendredi.	s. Thomas.	5 43	6 4
20	samedi.	s. Eustache, m.	5 44	6 2
21	dimanche.	s. Mathieu, apô.	5 46	5 59
22	lundi.	s. Maurice, m.	5 47	5 57
23	mardi.	ste Thègle, vier.	5 49	5 55
24	mercredi.	s. Gérard, évê.	5 50	5 53
25	jeudi.	s. Firmin, évê.	5 52	5 51
26	vendredi.	s. Cyp. et Just.	5 53	5 49
27	samedi.	s. Com et Dam.	5 55	5 47
28	dimanche.	s. Vencelas, m.	5 56	5 44
29	lundi.	s. Michel, arch.	5 57	5 42
30	mardi.	s. Jérôme, doc.	5 59	5 40

P. Q. le 1 à 10 h. 28 dum. — P. L. le 8 à 8 h. 6 dum. — D. Q. le 16 à 4 h. 31 dum. — N. L. le 23 à 9 h. 6 dus. — P. Q. le 30 à 4 h. 18 du s.

Octobre.

Les jours diminuent de 46 minutes le matin et 50 le soir.

JOURS DU MOIS.			Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	s. Rémy, arch.	6h- 0	5h.38
2	jeudi.	ss. Anges gard.	6 2	5 36
3	vendredi.	s. Gérard, ab.	6 3	5 34
4	samedi.	s. François d'ass.	6 5	5 32
5	dimanche.	ste Chétif.	6 6	5 30
6	lundi.	s. placide, m.	6 8	5 28
7	mardi.	s. Bruno.	6 9	5 26
8	mercredi.	s. Louis bertran.	6 10	5 24
9	jeudi.	ste Brigitte, v.	6 12	5 22
10	vendredi.	s. Denis, m.	6 14	5 20
11	samedi.	s. François bor.	6 15	5 18
12	dimanche.	s. Nicaise, m.	6 17	5 15
13	lundi.	s. Edouard.	6 18	5 13
14	mardi.	s. Caliste, pape.	6 20	5 12
15	mercredi.	ste. Thérèse, v.	6 21	5 10
16	jeudi.	s. Gal, ab.	6 23	5 8
17	vendredi.	ste. Hedvige, v.	6 25	5 6
18	samedi.	s. Luc, evang.	6 26	5 4
19	dimanche.	s. pierre, d'alc.	6 28	5 2
20	lundi.	s. Caprés, m.	6 20	5 0
21	mardi.	ste. Ursule, v.	6 31	4 58
22	mercredi.	s. Hilarion, ab.	6 32	4 56
23	jeudi.	s. Séverin, év.	6 34	4 54
24	vendredi.	s. Magloire, év.	6 35	4 54
25	samedi.	ss. Crépin et crép.	6 37	4 51
26	dimanche.	s. Évariste, p.	6 39	4 49
27	lundi.	s. pierre pascat.	6 40	4 47
28	mardi.	ss. Simon et Jud.	6 42	4 45
29	mercredi.	ste. Ermilindé.	6 43	4 44
30	jeudi.	ste Pélagie.	6 45	4 42
31	vendredi.	<i>Vigile et jeune</i>	6 47	4 40

P. L. le 7 à 8 h. 54 du soir. N. L. le 23 à 7 h. 45 du m.
D. Q. le 15 à 11 h. 51 du soir. P. Q. le 29 à 11 h. 53 du soir.

Novembre.

Les jours diminuent de 46 minutes le matin et 34 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	TOUSSAINT.	6h.48	4h.39
2	dimanche.	<i>Les Morts.</i>	6 50	4 37
3	lundi.	s. Guinal, abbé.	6 51	4 35
4	mardi.	s. Charles bor.	6 53	4 34
5	mercredi.	s. Marcién, er.	6 55	4 32
6	jeudi.	s. Léonard, er.	6 55	4 31
7	vendredi.	s. Florent, év.	6 58	4 29
8	samedi.	s. Godefroy.	7 59	4 28
9	dimanche.	s. Hambon.	7 1	4 26
10	lundi.	s. André avellin.	7 3	4 25
11	mardi.	s. Martin, év.	7 4	4 23
12	mercredi.	s. Martin, pape.	7 6	4 22
13	jeudi.	<i>Dédicace s. Cor.</i>	7 7	4 21
14	vendredi.	s. Stanislas.	7 9	4 20
15	samedi.	s. Eugène, év.	7 11	4 18
16	dimanche.	s. Malo, év.	7 12	4 17
17	lundi.	s. Grégoire th.	7 14	4 16
18	mardi.	s. Edmond, arch.	7 15	4 15
19	mercredi.	ste. Elisabeth, v.	7 17	4 14
20	jeudi.	s. Félix de valois.	7 18	4 13
21	vendredi.	Présentation.	7 20	4 12
22	samedi.	ste Cécile, v.	7 21	4 11
23	dimanche.	s. Clément, pape.	7 23	4 10
24	lundi.	s. Jean de la cr.	7 24	4 9
25	mardi.	ste. Catherine, v.	7 26	4 8
26	mercredi.	ste Geneviève.	7 27	4 7
27	jeudi.	s. Maxime	7 29	4 7
28	vendredi.	s. Saturnin, m.	7 30	4 6
29	samedi.	s. André, ap.	7 31	4 5
30	dimanche.	<i>L'Avent.</i>	7 33	4 5

P. L. le 6 à 0 h. 58 du soir. N. L. le 21 à 6 h. 23 du soir
D. Q. le 14 à 6 h. 19 du soir. P. Q. le 28 à 10 h. 11 du m.

Décembre.

Les jours diminuent de 21 minutes le matin et 3 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Eloi, év.	7h. 34	4h. 4
2	mardi.	s. Tual, év.	7 35	4 4
3	mercredi.	s. Franc. Xavier,	7 37	4 3
4	jeudi.	ste. Barbe, v.	7 38	4 3
5	vendredi.	s. Sabas, abbé.	7 39	4 2
6	samedi.	s. Nicolas, év.	7 40	4 2
7	dimanche.	s. Ambroise, év	7 41	4 2
8	lundi.	CONCEPTION.	7 42	4 2
9	mardi.	ste Léocadie.	7 43	4 1
10	mercredi.	s. pierre chrisos.	7 44	4 1
11	jeudi.	s. Damaso, pape.	7 45	4 1
12	vendredi.	St. Corentin.	7 46	4 1
13	samedi.	ste. Luce, v.	7 47	4 1
14	dimanche.	s. Spiridion, év.	7 48	4 1
15	lundi.	s. Eusèbe, év.	7 49	4 2
16	mardi.	s. Jean capistr.	7 50	4 2
17	mercredi.	quatre-temps.	7 51	4 2
18	jeudi.	s. Julien, sab	7 51	4 2
19	vendredi.	ste. Elizabeth, v.	7 52	4 3
20	samedi.	s. Malachi, év.	7 53	4 3
21	dimanche.	s. Thomas, ap.	7 53	4 4
22	lundi.	s. Brice, év.	7 54	4 4
23	mardi.	s. Servule.	7 54	4 5
24	mercredi.	Prigile jeune.	7 54	4 5
25	jeudi.	NOEL.	7 55	4 6
26	vendredi.	s. Etienne, m.	7 55	4 7
27	samedi.	s. Jean évang.	7 55	4 7
28	dimanche.	ss. Innocens.	7 56	4 8
29	lundi.	s. Thomas, mar.	7 56	4 9
30	mardi.	s. Théodore.	7 56	4 10
31	mercredi.	s. Sylvestre, p.	7 56	4 11

P. L. le 6 à 7 h. 47 du m. | N. L. le 21 à 5 h. 13 du m.
D. Q. le 14 à 10 h. 41 du m. | P. Q. le 27 à 11 h. 53 du s.

EMPIRE FRANÇAIS.



NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de LOUIS-NAPOLÉON, roi de Hollande, et de HORTENSE-EUGÉNIE, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

PRINCIPALES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — FRANÇOIS-JOSEPH I^{er} (Charles), né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le 2 décembre 1848.

Belgique. — LÉOPOLD I^{er}, né le 16 décembre 1790, roi des Belges, le 4 juin 1831, et proclamé le 21 juillet 1831.

Espagne. — ISABELLE II, née le 10 octobre 1830, reine d'Espagne, le 29 septembre 1833.

Etats-Romains. — PIE IX (Mastai-Ferretti), né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, élu pape à Rome, le 16 juin 1846.

Grande-Bretagne. — VICTORIA I^{re} (Alexandrine), née le 24 mai 1819, fille de feu Edouard-Auguste, duc de Kent, frère des feus rois Georges IV et Guillaume IV; succède à ce dernier le 20 juin 1837.

Prusse. — GUILLAUME I^{er} (Frédéric-Louis), succède à son frère, Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861.

Russie. — ALEXANDRE II (Nicolaïevitch), né le 29 avril 1818, succède à son père, l'empereur Nicolas I^{er}, le 1^{er} mars 1855.

Italie. — VICTOR-EMMANUEL II, né le 14 mars 1820.

Suède et Norwège. — CHARLES XV (Louis-Eugène), né le 3 mai 1826, succède à son père, le roi Oscar 1^{er}, le 8 juillet 1859.

Turquie. — ABDUL-AZIZ-KHAN, né le 9 février 1830, succède à son frère, le 25 juin 1861.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Leurs Excellences :

M. le maréchal VAILLANT (G. *), sénateur, membre du Conseil privé, grand maréchal du Palais, ministre de la maison de l'Empereur ;

M. le comte COLONNA-WALEWSKI (G. *), sénateur, membre du Conseil privé, ministre d'Etat ;

M. DELANGLE (G. O. *), sénateur, Garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

M. THOUVENEL (G. O. *), sénateur, ministre des Affaires étrangères ;

M. le comte DE PERSIGNY (G. *), membre du Conseil privé, ministre de l'Intérieur ;

M. FOULD (G. *), sénateur, membre du Conseil privé, ministre des Finances ;

M. le maréchal RANDON (G. *), sénateur, ministre de la Guerre ;

M. CHASSELOUP-LAUBAT (G. *), ministre de la Marine et des Colonies ;

M. ROULAND (G. O. *), sénateur, ministre de l'Instruction publique et des Cultes ;

M. ROUHER (G. O. *), sénateur, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

MINISTRES SANS PORTEFEUILLE.

Leurs Excellences :

MM. BILLAULT (G. *), sénateur ;

MAGNE (G. *), sénateur ;

BAROCHE (G. *), membre du Conseil privé, président du Conseil d'Etat.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Ce département est formé de la moyenne partie de la Basse-Bretagne, et tire son nom de sa situation très-avancée dans l'Océan.

Il est borné au nord par le canal de la Manche, à l'est par les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord, au sud et à l'ouest par l'Océan.

Situé à l'extrémité la plus occidentale de la France, le département du Finistère présente une presqu'île qui s'avance sur l'Océan. Ses côtes sont hérissées, dans presque toute leur étendue, de masses de granit, qui, pour la plupart, sont d'une hauteur considérable, et que la nature semble y avoir placées pour défendre le pays contre les envahissements de la mer.

Deux chaînes de montagnes assez élevées couvrent sa partie septentrionale : l'une, qui porte le nom de Montagnes d'Arès, se dirige de l'est-nord-est, vers l'ouest-sud-ouest, et se termine dans la rade de Brest ; elle a 60 kilomètres de longueur dans le département, et est élevée de 486 mètres au-dessus du niveau de la mer. La seconde chaîne, connue sous le nom de Montagnes Noires, s'étend depuis Rostrenen (Côtes-du-Nord), jusqu'aux environs de Crozon, dans une direction à peu près est-ouest, et sur une longueur de 50 à 60 kilomètres ; son extrémité forme la langue de terre qui s'avance entre la rade de Brest et celle de Douarnenez ; son point culminant, le Menez-Hom, est à 330 mètres au-dessus du niveau de la mer.

HYDROGRAPHIE. — Les rivières navigables sont : l'Aulne, l'Elorn, la Layla et l'Odet.

Une section du canal de Nantes à Brest traverse l'arrondissement de Châteaulin.

Les ports principaux, en allant du sud au nord, sont ceux de Quimperlé, Pont-Aven, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Audierne, Douarnenez, Camaret, Port-

Launay, Brest, Landerneau, Le Conquet Le Kernic et Mortain.

COMMUNICATIONS. — Le département est traversé par cinq routes impériales d'une longueur de 404,559 mètres, quatorze routes départementales d'une longueur de 493,124 mètres, vingt-et-un chemins de grande communication, d'une longueur de 528,303 mètres, et vingt chemins d'intérêt commun, d'une longueur de 284,735 mètres.

MÉTÉOROLOGIE. — La température du Finistère est en général plus égale que celle de l'intérieur de la France; elle est humide. Les vents d'ouest, de sud-ouest et de nord-ouest soufflent les trois-quarts de l'année.

PRODUCTIONS. — Le département produit des céréales, notamment du froment et du seigle en quantité plus que suffisante pour la nourriture des habitants; on y cultive aussi beaucoup d'avoine et de sarrasin; quantité de pommes de terre et de légumes, qui forment presque la seule nourriture des cultivateurs. Culture en grand des panais, des choux et des oignons; chanvre et lin, depuis l'établissement de la filature de MM. Heuzé, Radiguet et Goury, à Landerneau; point de vignes; bon pâturage; quelques forêts; élève en grand des chevaux de trait; bêtes à cornes, de petite taille, mais robustes et d'une bonne qualité laitière; éducation des abeilles; poissons de mer et d'eau douce.

La pêche de la sardine occupe chaque année, dans le Finistère, un grand nombre de marins; son produit en sardines et en huile est évalué, année moyenne, à 2 millions de francs. Elle consomme par an, pour servir d'appâts, de 15,000 à 20,000 barils de rogue, que l'on tire de la Norvège. Cette pêche se fait surtout sur deux points, à Douarnenez et à Concarneau.

Douarnenez emploie, année courante, 810 chaloupes qui occupent 4,050 hommes; Concarneau arme 306 bateaux montés par 1,387 hommes. Si l'on ajoute environ 180 bateaux qui pêchent encore aux environs

de Brest et de Camaret, on aura pour le Finistère un total d'environ 1,296 barques, employant 5,817 hommes à la pêche dont il est question.

MINÉRALOGIE. — Le département possède des mines de plomb argentifère, à Poullaouen et à Huelgoat.

On trouve des carrières de granit, de porphyre, de serpentine, de quartz, de belles pierres de taille; carrières d'ardoises d'excellente qualité, à Pleyben, Châteaulin et Saint-Ségat; argile et faïence; pierres à aiguiser les faulx.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Manufacture de toiles à voiles, de toile blanche. Fabriques de soude de varech, de produits chimiques, savon vert, huile de lin, chandelles, bougies stéariques, corderies, faïenceries, papeteries, tanneries considérables; exploitation de plomb et de litharge; manufacture impériale des tabacs, occupant 1,100 à 1,200 ouvriers.

Environ 450 foires se tiennent annuellement dans le département; les principaux objets de transaction consistent en beurre, grains, bestiaux, chevaux, toiles, cire et miel.

DIVISION ADMINISTRATIVE. — Le département du Finistère se subdivise en 5 arrondissements, 43 cantons, 284 communes; sa population totale est de 627,304 habitants; sa superficie est de 667,668 hectares. Il envoie 4 députés au Corps législatif; il dépend de la 16^e division militaire, chef-lieu Rennes, et ressort de la Cour impériale et de l'Académie de cette ville; il a 23^e arrondissement forestier, de la 5^e légion de gendarmerie; Evêché à Quimper.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Eglise du Folgoët; cathédrale de Quimper; ancienne cathédrale de Saint-Pol-de-Léon; Clocher de Créiz-Ker, à St-Pol-de-Léon; Calvaire de Pleyben; Eglise de Locudy, Eglise de Ste-Croix de Quimperlé; Eglise de Locronan; chapelle de Saint-Herbot, dans la commune de Plonévez-du-Faou; Eglise de Lambader.

BIOGRAPHIE.

Le Finistère est la patrie des amiraux LAMOTHE-PICQUET, DE KERSAINT, DE KERGUÉLEN, COSMAO, ENERIAU, DE LINOIS; de l'illustre commandant de la *Surveillante*, DU COUÉDIC; du général MOREAU; du célèbre CORRET DE LATOUR-D'AUVERGNE, 1^{er} grenadier de France; du lieutenant-général d'ABOVILLE.

Il compte parmi ses illustrations :

Le jurisconsulte EGUINER BARRON;

Les docteurs GOURMELIN et LAENNEC;

Le chanoine MOREAU, auteur de l'Histoire de la Ligue en Bretagne;

Le missionnaire LE NOBLETZ;

ALBERT LE GRAND, auteur de la Vie des Saints de Bretagne;

Les Pères HARDOUIN, BOUGEANT, ANDRÉ et LE GUILLLOU;

L'historien DOM MORICE; le critique FRÉRON;

L'Abbé BÉRARDIER, député du Clergé à l'Assemblée constituante; l'abbé ROYOU, célèbre journaliste;

L'ingénieur CHOQUET DE LINDU; MORVAN, poète et littérateur; l'historien ROYOU.

MEMBRES DU SÉNAT APPARTENANT AU DÉPARTEMENT.

S. Exc. M. ROMAIN-DESFOSSÉS (G. O. *), amiral.

MM. le baron DE LACROSSE (G. O. *), secrét. du Sénat.

LE DUFF DE MÉSONAN (G. *), ancien député.

DORÉ (G. *), capitaine de vaisseau.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT AU CORPS LÉGISLATIF.

Quimper et Quimperlé. M. le comte DU COUÉDIC (*).

Brest. M. CONSEIL (*).

Morlaix. M. le c^{te} DE TROMELIN (G. *).

Châteaulin. M. Th. BOIS DE MOUZILLY.

TABEAU DES PRÉFETS

Qui se sont succédé dans le Finistère depuis la création des Préfectures.

NOMS DES PRÉFETS.	DATE de leur nomination.	DATE de leur installation.
MM.		
DIDELOT.	4 avril 1800	4 mai 1800
RUHLER.	23 janvier 1801	10 mars 1801
MIOLLIS.	17 avril 1805	3 mai 1805
BOUVIER-DUMOLARD.	12 février 1810	17 février 1810
Baron ABRIAL.	12 mars 1813	19 avril 1813
Comte DE SAINT-LUC.	10 juin 1814	22 juin 1814
CHAZAL.	30 mars 1815	27 avril 1815
DE CINTRÉ.	14 juillet 1815	28 juillet 1815
Comte D'ARROS.	10 février 1819	1 ^{er} mars 1819
DES ROTOURS, baron DE		
CHAULIEU.	19 juillet 1820	12 août 1820
Marquis DE FORESTA.	2 janvier 1823	2 mars 1823
Comte DE CASTELLANE.	1 ^{er} sept. 1824	16 octob. 1824
LE BASTARD DE KERGUIFFINEC, Membre du Conseil général, a rempli les fonctions de Préfet du 5 au 25 août 1830.		
ROUILLÉ D'ORFEUIL.	12 août 1830	25 août 1830
BILLIARD.	30 nov. 1830	18 janv. 1831
PELLENG.	14 mai 1831	28 mai 1831
LEPASQUIER.	8 juin 1832	17 juin 1832
MERCIER.	21 sept. 1834	16 octob. 1834
Baron BOULLÉ.	21 octob. 1836	décemb. 1836
TASSEL.	Commissaires du Gouvernement provisoire.	3 mars 1848
MORHÉRY.		14 mars 1848
LE PÊCHEUR-BERTRAND.	2 juin 1848	11 juin 1848
BRISOT-THIVARS.	11 octob. 1848	19 octob. 1848
B. DEVÈS.	11 mai 1850	22 mai 1850
C ^{te} DE SAINTE-HERMINE.	11 déc. 1851	13 déc. 1851
Baron CH. RICHARD.	13 déc. 1851	17 déc. 1851

ADMINISTRATIONS CIVILES

ET SERVICES QUI S'Y RATTACHENT.

PRÉFECTURE.

M. Ch. RICHARD (O. ✱, O. I.), Préfet.

M. LE GUAY, Prosper, conseiller de Préfecture, *Secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. LE ROUX. | MM. COLOMB.
LE GUAY, Prosper. | BOUR.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Cabinet du Préfet.

M. Ch. RABOT (✱ O. A.), chargé de la Direction du Cabinet.

Attributions :

Distribution des dépêches.

Feuilles de rappel.

Recueil des Actes administratifs. — Impression et distribution.

Affaires confidentielles et réservées.

Police politique.

Etrangers réfugiés. — Surveillance, Subsidés.

Passeports à l'étranger.

Presse. — Journaux et Écrits périodiques : Avertissements, Poursuites. — Annonces judiciaires. — Notes communiquées, Publications.

Imprimerie et Librairie. — Brevets. — Dépôt légal. — Colportage.

Théâtres. — Privilèges, Surveillance. — Spectacles forains, Saltimbanques.

Personnel administratif. — Sous-Préfets, Conseillers de Préfecture. : Congés, Délégations.

Maires et Adjoints. — Nominations, Démissions, Suspensions, Révocations.

Commissaires de Police. — Nominations, Révocations. — Rapports.

Fêtes et Cérémonies publiques. — Convocations. — Préséances.

Listes électorales. — Formation, Révision annuelle.

Corps législatif. — Election des Députés.

Conseil général et Conseils d'arrondissement. — Elections. — Convocations. — Nominations des Présidents et Secrétaires. — Publication de procès-verbaux. — Analyse des Vœux.

Conseils municipaux. — Elections. — Suspension, Dissolution.

Légion d'Honneur. — Médaille militaire.

Belles Actions. — Demandes de Récompenses. — Prix Monthyon.

Encouragements aux Beaux-Arts et aux Lettres. — Musées, Bibliothèques, Sociétés savantes.

Erections de Monuments. — Souscriptions diverses.

Loteries. — Autorisations.

Débts de tabacs. — Nominations des titulaires.

1^{re} Division.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

MM. Ch. RABOT (✱, O. A.), CHEF.

RICHARD, sous-chef.

Attributions :

Police générale. — Recherches des individus signalés. — Surveillance des condamnés libérés. — Passeports avec secours de route. — Moyens de transport. — États des Passeports délivrés ou visés. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Emigration. — Passage en Algérie. — Vente et convois de poudre.

Police municipale et rurale. — Examen des Arrêtés des Maires.

Police des Cabarets. — Autorisation pour ouvrir des Cafés, Auberges et Débits de boissons; Surveillance, Fermeture.

Police sanitaire. — Épidémies, Épizooties. — Conseils d'hygiène et de salubrité. — Personnel des Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes. — Jury médical. — Cours d'accouchement. — Officiers vaccinateurs. — Inspection des pharmacies et magasins d'épicerie. — Remèdes secrets. — Etablissements insalubres et incommodes, Logements insalubres. — Service sanitaire maritime; Direction de la Santé; Agences et Commissions sanitaires. — Exhumation et transport de corps.

Chasse. — Ouverture et clôture. — Délivrance des Permis. — Nominations des Officiers de l'ouvèterie. — Autorisations pour les Battues. — Destruction des Animaux nuisibles.

Pêche côtière et fluviale. — Règlements. — Récolte et incinération du Goémon.

Agriculture. — Chambres consultatives. — Associations et Comices agricoles. — Primes et encouragements. — Enseignement agricole: Ecoles impériales d'agriculture; Ecole pratique d'irrigation et de drainage du Lézardeau; Ferme-Ecole de Trévarez; Cours d'agriculture et Ferme d'application annexés à l'école des Likès. — Externat agricole du Lézardeau. — Situation et produit des récoltes. — Drainage. — Crédit Foncier.

Èlève du Cheval et du Bétail. — Dépôts d'Étalons et de remonte; Stations d'étalons; Étalons approuvés et autorisés. — Commissions hippiques. — Courses de Chevaux. Primes et encouragements aux races chevaline, bovine, ovine et porcine. — Ecoles et Artistes vétérinaires.

Subsistances. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Règlement de la Boulangerie et de la Boucherie. — Commerce des Grains. — Foires et Marchés. — Fidélité du débit des Dénrées et Marchandises.

Commerce. — Tribunaux et Chambres de commerce; Commerçants notables. — Chambres consultatives. —

Agents consulaires. — Bourses de commerce; Courtiers de marchandises; Agents de change. — Ecole supérieure du Commerce. — Exportations et Importations. — Compagnies d'Assurances.

Industrie. — Brevets d'invention et de perfectionnement. — Exposition des Produits de l'Industrie. — Travail des enfants dans les Manufactures. — Apprentissage industriel. — Livrets d'ouvriers. — Ecole d'Arts et Métiers d'Angers; Ecole des Arts et Manufactures.

Statistique agricole et industrielle. — Questionnaires quinquennal et annuel. — Travaux des Commissions cantonales.

Population. — Mouvement et Dénombrement.

Etat-Civil. — Confection des Registres annuels et des Tables décennales. — Transmission des Actes de département à département. — Naturalisation; Admission au domicile.

Liste du Jury. — Formation annuelle. — Convocation des Jurés.

Instruction publique. — Conseil départemental; Convocations, Ordres du jour, Procès-verbaux des séances. — Lycées et Collèges; Concours, Bourses. — Ecole normale primaire. — Ecoles primaires publiques. Nominations et révocations des Instituteurs et Institutrices. — Ecoles primaires privées. — Encouragements et Secours. — Salles d'Asile. — Demandes de Secours pour Maisons d'école.

Institutions de Prévoyance et d'Assistance. — Sociétés de Secours mutuels. — Caisse de retraite pour la vieillesse. — Sociétés de Charité maternelle. — Crèches. — Assistance judiciaire. — Organisation des Secours médicaux pour les malades indigents des campagnes. — Mendicité: Police, Extinction.

Légalisations des signatures des Maires et autres Fonctionnaires administratifs.

Annuaire départemental. — Publication, distribution.

Garde nationale. — Organisation, service et armement. — Sapeurs-pompiers.

Recrutement de l'Armée. — Opérations diverses qui

s'y rattachent. — Réserve, Casernement. Gîtes d'étapes, Garnisons. — Poursuites des Déserteurs et Insoumis. — Notifications des Jugements militaires. — Secours aux anciens militaires et à leurs familles.

Gendarmerie. — Formation et emplacement des Brigades. — Casernement.

Ecoles polytechnique, Spéciale militaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, d'Hydrographie et de Saumur. — Collège de la Flèche. — Inscription des Candidats; Demandes de Bourses et Trousseaux.

Inscription maritime. — Invalides, Débiteurs ou Créanciers de la marine.

2^e Division.

TRAVAUX PUBLICS.

MM. MADURON, *Chef.*
BOSCHET, *Sous-Chef.*

Attributions :

Service des Ponts et Chaussées. — Personnel des Ingénieurs et Conducteurs. — Nomination des Piqueurs, Cantonniers et Eclusiers. — Congés. — Chemins de fer. — Routes impériales et départementales. — Ports maritimes de commerce. — Phares et Fanaux. — Navigation intérieure et Canalisation. — Classements, Déclassements et Rectifications de voies de communication. — Travaux neufs et d'entretien; Instruction des projets. — Adjudications. — Contentieux. — Domaine des Routes, Quais et Chemins de halage. — Alignements et Autorisations de rebâtir et de réparer. — Elagages. — Ponts à péage. — Bacs et Bateaux.

Service des Chemins vicinaux. — Personnel des Agents-Voyers et Cantonniers: Concours, Nomination. — Chemins de grande et de petite communication et d'intérêt commun. — Classements, Déclassements et Rectifications. — Travaux; Adjudications. — Alignements. — Elagages. — Contentieux. — Ressources vicinales. — Répartition des Fonds départementaux. — Prestations. — Emploi. — Réclamations des presta-

taires; Instructions, Pourvois. — Chemins ruraux. — Plans d'alignements des villes et des bourgs.

Police de la grande et de la petite Voirie, du Roulage et de la Navigation. — Poursuites des contraventions. — Répression des anticipations. — Inspection des Voitures publiques; Autorisations de mettre en circulation.

Police des Eaux. — Moulins et Usines. — Règlements d'eau. — Curage, Elargissement et Redressement des cours d'eau. — Irrigations. — Dessèchement des Marais.

Mines et Carrières. — Surveillance et Police des Exploitations. — Répression des Contraventions. — Ecole des Mineurs de Saint-Etienne. — Agent-Voyer souterrain. — Etablissement et Surveillance des Machines à vapeur.

Télégraphie. — Personnel; Travaux.

Bâtiments civils. — Construction, Réparation et Entretien des Edifices diocésains et des Edifices départementaux. — Nominations des Architectes du département et des arrondissements. — Conservation des Monuments intéressant les arts et l'histoire.

Servitudes militaires.

Poudrerie du Pont-de-Buis.

Expropriation pour cause d'utilité publique, en ce qui touche tous les travaux autres que ceux qui ont un caractère purement communal.

Tenue du Répertoire des Actes soumis à l'Enregistrement.

3^e Division.

FINANCES.

MM. LECOQ, *AMÉDÉE, Chef.*
GLÉMAREC, *Sous-Chef.*

Attributions :

Comptabilité générale. — Personnel; Receveur général, Payeur, Receveurs particuliers, Percepteurs et Surnuméraires; Nomination, Cautionnements, Remise du Service, Congés, Délégations. — Inspection des

Finances. — Tenue des Registres de comptabilité. — Mandatement des dépenses et Contrôle des pièces justificatives. — Contrôle des versements effectués aux Recettes des Finances; Enregistrement et visa des Récépissés. — Surveillance des Caisses publiques; Vérification et clôture des écritures au 31 décembre. — Rentes sur l'Etat; Inscriptions départementales. — Colons réfugiés; Secours.

Comptabilité départementale. — Formation du Budget départemental. — Délégations. — Mandatement des Dépenses. — Compte départemental. — Produits éventuels. — Emprunts et Impositions extraordinaires. — Contributions des Propriétés départementales.

Contributions directes. — Personnel. — Répartement et Sous-Répartement des Contingents. — Arrêtés et émission des Rôles généraux et spéciaux. — Nomination des Répartiteurs. — Réclamations des Contribuables: Instruction, Pourvois. — Etat des Cotes irrécouvrables et indûment imposées, Ordonnances de décharges. — Réimpositions. — Compte d'emploi du Fonds de non-valeurs. — Poursuites, Contraintes. — Contributions de Biens de main-morte.

Sinistres. — Demandes de Secours pour Incendies, Inondations. Pertes de Bestiaux, etc.

Cadastré. — Personnel; Travaux, Comptabilité. — Circonscriptions territoriales.

Douanes et Contributions indirectes. — Approvisionnements en franchises de droits. — Manufacture des Tabacs de Morlaix.

Domaines et Enregistrement. — Personnel. — Concession de Terrains domaniaux; Lais et Relais de mer. — Ventes diverses. — Instances à suivre au nom de l'Etat ou du Département.

Forêts. — Ventes de Bois et Coupes annuelles. — Constructions et Servitudes tolérées. — Chasse. — Défrichement des Bois particuliers.

Postes. — Nomination de Directeurs, Distributeurs et Facteurs. — Création de Bureaux de Poste et de

Bureaux de distribution. — Affaires de franchise et de contre-seing. — Postes aux chevaux.

Poids et Mesures. — Nomination des Vérificateurs. — Tournées périodiques et extraordinaires. — Matrices et Rôles. — Surveillance du Service.

Cultes. — Etablissement de Cures et Succursales. — Institutions des Vicariats. — Bourses au grand Séminaire. — Secours aux anciens Prêtres et Religieuses.

Prisons. — Personnel des Gardiens-Chefs, Gardiens ordinaires, Surveillants, Aumôniers, Sœurs de charité et Médecins. — Personnel et Travaux des Commissions de surveillance. — Règlement et Adjudications des Fournitures de toute sorte. — Surveillance du régime et de la discipline intérieurs. — Corps-de-garde. — Travail des Détenus. — Jeunes Détenus. — Colonies pénitentiaires. — Patronage des jeunes Libérés. — Transfèrement des Condamnés. — Travail annuel des Grâces. — Règlement des frais de justice criminelle.

Loyers des Sous-Préfectures, Tribunaux, Prisons et Maisons de dépôt.

Mobiliers. — Acquisition et Entretien des Mobiliers de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des Tribunaux, des Prisons, de l'Evêché, etc. — Inventaires et Récolements. — Vente des Objets réformés.

Archives du Département et des Communes. — Nomination des Archivistes. — Commission des Archives. — Surveillance de Versements à faire par les Bureaux et les Administrations. — Autorisation de recherches.

Bibliothèques de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Abonnements et Achats de Livres. — Bulletin des Lois, Moniteur des Communes, Publications administratives.

Emploi du Fonds de l'Abonnement. — Traitement des Employés et Gens de service de la Préfecture. — Caisse des retraites. — Fournitures de Bureau; Impressions au Compte de l'Abonnement.

A^e Division.

ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

MM. RABOT, ALPHONSE, *Chef.*
Cozic, *Sous-Chef.*

Attributions :

Biens et Revenus communaux. — Acquisitions, Aliénations; Echanges : Location, Entretien. — Coupes de bois. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers; Liquidation des Rentes foncières et anciennes redevances. — Dons et Legs. — Terres vaines et vagues; Partages et Cantonnements entre communes ou avec des particuliers. — Octrois municipaux : création, révision des Tarifs. — Droits de Placés, de Mesurage, de Pesage et de Jaugeage dans les Halles, Foires et Marchés. — Taxes des Chiens. — Amendes de police. — Emprunts et Impositions extraordinaires.

Travaux communaux. — Construction et réparations des Maisons communes, Maisons d'école, Collèges, Salles d'Asile, Hospices et Hôpitaux, Eglises, Presbytères, Cimetières, Halles, Abattoirs, etc. — Demandes de Secours. — Comité des Travaux communaux.

Fonctionnaires municipaux. — Receveurs municipaux. — Receveurs des Etablissements de bienfaisance. Employés des Octrois. — Gardes champêtres. — Nomination et Révocation. — Gardes particuliers

Comptabilité communale et hospitalière. — Règlement des Budgets. — Crédits supplémentaires. — Examen des Comptes administratifs. — Cotisations municipales. — Comptes rendus par les Receveurs municipaux et les Receveurs des Etablissements de bienfaisance; Suite à donner aux injonctions, Pourvois.

Etablissements charitables. — Hospices et Hôpitaux, Bureaux de bienfaisance. — Personnel des Commissions administratives. — Acquisitions, Aliénations et échanges; Legs et Donations. — Demandes de Secours.

Dépôts d'Aliénés. — Personnel. — Commissions de

surveillance : Réunions et délibérations. — Malades : Admissions et sorties. — Régime intérieur; Service médical. — Fixation des Contingents du Département, des Communes et des Familles.

Enfants trouvés. — Placements dans les hospices dépositaires. — Surveillance et Inspection des Enfants et des Nourrices. — Dépenses. — Fixation des Contingents communaux.

Sourds-Muets, Aveugles. — Admission dans les Etablissements spéciaux du département.

Monts-de-Pitié. — *Caisses d'épargne.*

Fabriques des Paroisses. — Organisation des Conseils. — Constructions, Acquisitions, Aliénations, Echanges. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers. — Legs et Donations. — Erections de chapelles en chapelles de secours.

Communautés religieuses. — Fondations. — Acquisitions, Aliénations, Legs et Donations.

Contentieux des Communes, des Etablissements de Bienfaisance et des Fabriques. — Autorisation d'ester en Justice.

Les Bureaux de la Préfecture ouvrent tous les jours, en toute saison, les jours fériés exceptés, à *neuf heures* du matin, et ferment à *quatre heures* du soir.

MM. les Fonctionnaires publics ont entrée dans les bureaux *tous les jours de midi à deux heures.*

Le Public n'y est admis que les *mercredis et samedis, de midi à trois heures.* Il est en outre, reçu tous les jours et à toute heure, à la Division du Secrétariat général, pour la délivrance et les visas de Passeports et les légalisations, et à la Division des Finances pour le visa des récépissés délivrés par les Comptables du Trésor.

Toutes autres entrées doivent être demandées par écrit, à M. le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

MM. LE MEN, archiviste; inspecteur des Archives communales et hospitalières du Département.

Classement et conservation des Archives. — Communication des titres sans déplacement. — Délivrance des extraits ou expéditions.

Extrait du Règlement général des Archives départementales, en date du 6 mars 1843.

Communications et expéditions des Pièces.

Art. 14. — Les communications des pièces aux particuliers auront lieu sans frais et sans déplacement, et seulement au bureau, en présence de l'Archiviste ou d'un employé.

En règle générale, on ne doit communiquer à chaque personne qu'un dossier à la fois.

Il ne sera perçu aucun droit pour la recherche des pièces.

Art. 15. — Les demandes de recherches par les particuliers seront motivées et inscrites sur des bulletins qui devront être tout préparés. Les parties y porteront leurs noms, qualités et domicile, et les signeront. L'autorisation donnée, s'il y a lieu, par le Secrétaire général, sera inscrite au bas de chaque bulletin.

Art. 16. — Les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance. Le refus d'autorisation sera donné par écrit.

Art. 17. — La communication des documents personnels ou de famille, ne pourra être accordée que sur autorisation du Préfet.

Art. 23. — Les expéditions ou extraits de pièces déposées aux Archives ne sont délivrées au Public, par l'Archiviste, que sur demande écrite et d'après l'autorisation du Secrétaire général. Ce dernier a seul qualité pour les signer. L'Archiviste aura soin, au préalable, de les viser pour collation. Les expéditions seront marquées du timbre de la Préfecture. Les frais et droit de délivrance fixés, conformément à la loi, seront relatés en marge.

COMMISSION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

MM. NOURT, *président*.

L'abbé Goujon (*).

L'abbé du Marhallach.

MM. de Jacquilot.

A. de Blois, *secrétaire*.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Les Conseils généraux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département. Chaque canton élit un Membre du Conseil général.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
	MM.
Briec.	SALAÜN, juge de paix.
Concarneau.	Comte DE CHAUEAU, propriétaire à Paris.
Douarnenez.	HALNA DU FRÉTAY, prop. à Ploaré.
Fouesnant.	CHAUVAU DE KERNAERET (*), chef de bataill. en retraite, à Quimper.
Plogastel-St-Germain.	Le comte de CARNÉ (*), propriétaire à Quimper.
Pont-Croix.	HIGNARD (*), maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.	PASCAL, maire de Plomeur.
Quimper.	GUYOT (*), avoué à Quimper
Rosporden.	LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, maire d'Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton.	BIZET (O. *), maire de Brest.
Brest, 2 ^e canton.	LE TESSIER DE LAUNAY (*), ingénieur civil à Brest.
Brest, 3 ^e canton.	DELALUN (O. *), capitaine de vaisseau en retraite, à Brest.
Daoulas.	GOUBIN, maire de Plougas.-Daoulas.
Landerneau.	BONAMY (*), proc. impérial à Brest.
Lannilis.	BIZIEN (C. *), anc. cap. de vaisseau.
Lesneven.	VAUMOUSSE, juge de paix.
Ile d'Ouessant.	CONSEIL (*), député à Brest.
Plabennec.	Baron DE LACROSSE (G. O. *), secrétaire du Sénat.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'Arrondissement de Brest.

	MM.
Ploudalmézeau.	CAROF, juge de paix.
Ploudiry.	ROMAIN DES FOSSÉS (G. *), sénateur, amiral.
Saint-Renan.	MÉVEL (*), maire de Saint-Renan.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	ABGRALL, prop., maire de Lampaul.
Lanmeur.	DE KERSAUSON, propriétaire.
Morlaix.	BIENVENUE, avoué à Morlaix.
Plouescat.	DEIN, juge de paix à Janzé.
Plouigneau.	Comte DE GUERDAVID, propriétaire.
Plouzevé.	TANGUY, notaire à Berven.
Saint-Pol-de-Léon.	Baron DE KERHORRE, maire de St-Pol.
Saint-Thégonnec.	Marquis DE LESCOAT, propriétaire à Playbert-Christ.
Sizun.	BOUCHER, juge de paix.
Taulé.	QUÉINEC, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	FOLLÉZOU, propriétaire à Plouguer.
Châteaulin.	LACOSTE (*), juge à Châteaulin.
Châteauneuf.	BERNARD, médecin à Châteauneuf.
Crozon.	E. BOIS-VIEL, propr. à Quimper.
Le Faou.	DE POMPERY, agricult. à Rosnoën.
Huelgoat.	LE DUFF DE MÉSONAN (C. *), sénat.
Pleyben.	LE BRETON, Max. maire de Pleyben.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	BRÉART DE BOISANGER, propriétaire à Quimperlé.
Bannalec.	CHARDON, maire de Bannalec.
Pont-Aven.	KERSULEC, maire de Pont-Aven.
Quimperlé.	Cte DU COUÉDIC DE KERGOALER (*), maire de Quimperlé, député.
Scaër.	F. DE KERJÉGU (*), négoc. à Brest.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Arrondissement de Quimper.

	MM.
Brice.	LE GOIC, greffier de justice de paix.
Concarneau.	GUILLLOU, pilote à Concarneau.
Douarnenez.	GOUZH, maire de Pouldergat.
Fouesnant.	PERROTTIN, juge de paix.
Plogastel-St-Germain.	VIERS, maire de Poumerit.
Pont-Croix.	LE BRIS-DUREST, prop. à Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.	ARNOULT, notaire à Pont-l'Abbé.
Quimper.	Ed. PORQUIER (*), maire de Quimper.
Rosporden.	COTTEN, adjoint-maire à Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton.	JOUEAU-DUBREUIL, nég. à Brest.
Brest, 2 ^e canton.	GUÉZENNEC, négoc. à Lambézellec.
Brest, 3 ^e canton.	TRITSCHLER (*), ingénieur civil.
Daoulas.	DE VILLIERS, propriétaire à Brest.
Landerneau.	BAZIN, Jules, nég. à Landerneau.
Lannilis.	DE POULPIQUET, maire de Plouguer-neau.
Lesneven.	LEMOYNE, maire de Kerlouan.
Ouessant.	N [°] .
Plabennec.	PIDOUX (*), juge de paix à Brest.
Ploudalmézeau.	JULIEN, maire de Ploudalmézeau.
Ploudiry.	BOUCHER, maire de Ploudiry.
Saint-Renan.	LE VESSEL, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	RÉVAULT, maire de Carhaix.
Châteaulin.	CHAUVEL, négociant à Châteaulin.
Châteaulin.	BALCON, maire de Plomodiern.
Châteauneuf.	LE ROUX, sous-direct. de la Ferme-école de Trévarez.
Crozon.	LOUBOUTIN, maire de Crozon.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'Arrondissement de Châteaulin.

	MM.
Le Faou.	CHARUEL, notaire au Faou.
Huelgoat.	FÉGEAN, juge de paix.
Pleyben.	LE JOLLEC, Louis, maire de Gouézec.
Pleyben.	MESSAGER, maire de Brasparts.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	QUÉINEC, cultivateur à Landivisiau.
Lanmeur.	MAHÉ, maire de Plougasmou.
Morlaix.	LE DENMAT KERVERN, avocat à Morlaix.
Plouescat.	ROSEC, maire de Plouescat.
Plouigneau.	CAMUS, cultivateur à Botsorhel.
Plouzévédé.	CAIL, maire de Plouzévédé.
Saint-Pol-de-Léon.	HUON DE KERMADEC, avocat à Saint-Pol-de-Léon.
Saint-Thégonnec.	JONCOURT, cult. à Plonéour-Ménez.
Sizun.	EUZEN, cultivateur à Sizun.
Taulé.	FAGOT, maire de Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	JÉGO, propriétaire à Arzano.
Bannalec.	DAGORN, cultivateur à Melgven.
Bannalec.	LE CAPITAIN, cult. à Bannalec.
Pont-Aven.	LE CLERC DE FRESNE (O. *), capitaine de frégate, à Moëlan.
Pont-Aven.	LE MESTRIC, cultivateur à Riec.
Quimperlé.	CHANCELLAY, aîné, prop. à Quimperlé
Quimperlé.	DE MAUDUIT DU PLESSIS (*), maire de Clohars-Carnoët.
Scaër.	OLLIVIER, maire de Scaër.
Scaër.	DANIEL, maire de Querrien.

SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES

DU DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER,

COMPRENANT

62 COMMUNES.

Cet Arrondissement est composé de neuf cantons : Brieç, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper et Rospenden.

Population. . . . 122,791 habitants.

Superficie. . . . 139,904 hectares.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureau de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que tous les seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Briec. — 2 communes.</i>		
Briec.		Guéguen et Hémon.
Landrévarzec.	Bozec.	Croissant, adj. spécial
Landudal.		
Langolen.	Barré.	Barré, hervé.
<i>Concarneau. — 4 communes.</i>		
Beuzec-Conn.	Le Crane.	Le Cran.
Concarneau.	N.	Bizien.
Lanriec.	Piriou.	Glémarec.
Trégunc.	Prrouhet.	Le Sellin, Péru.
<i>Douarnenez. — 6 communes.</i>		
Douarnenez.	Le Guillou-Pénarros.	Stot et Celton.
Guengat.	Chuto.	Le Bidon.
Ploaré.	Du Frétay.	Lecastrec.
Le Juch.		
Plogonnec.	Le Hénaff.	Le Berre, Le Quéau.
Pouldergat.	Gouzil.	Quideau.
Poullan.	Treutzel.	Henry, Le Dréau.
* Tréboul.		
<i>Fouesnant. — 6 communes.</i>		
Clohars-Fouesnant.	Clorennec.	Comte de Lanascot.
Fouesnant.	Parquer.	Lemaigre, Nicou, ange
* La Forêt.		
Gouesnach.	Lecain.	Lequinquis.
Perguet.	Lecain.	Berrou.
Pleuven.	Lesneven.	Nédellec.
Saint-Evarzec.	Kerliézec-Royou.	Lebreton.
<i>Plogastel-St-Germain. — 10 communes.</i>		
Guilers.	Burel.	Queffurus.
Landudec.	Hénaff.	Lépape.
Peumerit.	Viers.	Gentrie.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares.	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 6,437 Habitants.</i>				
Marzin	Faucon-Dumont.	10491	5493	Briec.
Louarn.	»	»	»	—
Le Boul'h.	»	»	»	—
Nédélec.	Castel.	1692	944	—
<i>— 9,019 Habitants.</i>				
Le Grand.	»	2884	1643	Concarneau
Cozanet	Lequitte.	416	2727	—
Chesnel.	»	1112	1165	—
Moguen.	Lelouarn.	5067	3184	—
<i>— 17,014 Habitants.</i>				
»	Lair.	70	4870	Douarnenez
Messenger.	l'abbé Dégay.	2271	1231	Quimper.
Boga	Jan.	1717	2444	Douarnenez
* Romégou.	»	»	»	—
Dupont.	Bocquéné.	5413	2848	—
Fromentin.	sœur St-Alphonse.	2995	2261	—
Herjean.	Boété.	3638	3360	—
* Salaun.	»	»	»	—
<i>— 7,127 Habitants.</i>				
Le Gouézec.	N.	1302	656	Fouesnant.
Leguillou	Rogel.	5071	3335	—
Le Berre.	»	»	»	—
Cuillandre.	»	1707	725	—
Rospars.	»	1053	657	—
Boisseau.	»	1369	669	—
Horellou.	l'abbé Séité.	2465	1085	—
<i>— 45,959 Habitants.</i>				
Le Coat.	»	1126	596	Plogas.st-G.
Loison.	Brelivet.	2057	1000	—
Le Michel.	Arhan.	1981	1301	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton de</i>		
Plogastel-St-Germ.	Lebatard.	Lehenaff.
Plonéis	Lefloch.	Cornec.
Plonéour	Daniel.	Carval, Jartel.
Plovan.	Collin.	Nicolas.
Plozévet.	Julien.	Lecorre, Moris (Michel)
Pouldreuzic.	Guichaoua.	Simon.
* Lababan.		
Tréogat.	Voquer.	Hascoët.
<i>Pont-Croix. — 12 communes.</i>		
Audierne.	de Mésonan (C*)	de Lécluse-Trévoédal
Beuzec-Cap-Sizun	Lebras.	Bariou.
Cléden-Cap-Sizun.	Domart.	Dagorn.
Esquibien.	Le Dréau.	Normant.
Goulien.	Domart.	Bonis.
Mahalon.	Lebihan.	Savina.
Meilars.	Claguin.	Soul en.
Plogoff.	Yvenou.	Marchand.
Plouhinec.	Colin.	Ansquer, Piriou.
Pont-Croix.	Hignard (*).	Le Bris-Durest.
Primelin.	Dagorn.	Dagorn, J.-G.
Seins (Ile de).	Hervis.	Guilcher.
<i>Pont-l'Abbé. — 11 communes.</i>		
Combrit.	Vto de Crésolles.	Mavie.
Loctudy.	Briant de Laubrière.	Péron.
Penmarch.	Charpentier.	Guiziou.
Plobannalec.	Toulemont.	Cossec.
Plomeur.	Pascal.	Volant, Le Drézen.
Pont-l'Abbé.	Cosmao-Duménez.	Moysan, Arnoult.
St Jean-Trolimon.	Le Garrec.	Lepape.
Trefflagat.	Branquet.	Riou.
Tréguennec.	Legarrec.	Balouin.

DE QUIMPER (*Suite*).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares.	populat.	Bureaux de poste.
<i>Plogastel-Saint-Germain.</i>				
Cornec	Le Tanter.	3115	1667	Plogas-st-G.
Le Goff.	Godec.	3169	1313	Quimper.
Queré.	Leroux.	4850	3238	Pont-l'Abbé
Quéinec.	Le Du.	1619	1403	Plogas-st-G.
Clévarec.	Déroff.	2726	3243	Pont-Croix.
Kerlan.	S ^t Marie de l'E. J.	1678	1683	Plogastel.
Kersaudy.	"	"	"	—
Charles.	"	952	515	—
<i>— 20,846 Habitants.</i>				
Joncourt.	Le Quéré.	288	4663	Audierne.
Milin.	Borvon.	3468	2101	Pont-Croix.
Nicol.	Guéguéniat.	1899	2239	Audierne.
Stanguennec.	Fichoux.	1512	2078	—
Flochlay.	N ^{***} .	1280	1108	—
Carlou.	"	2139	1318	Pont-Croix.
Abalain.	Crenn.	1467	1055	—
Hingant.	Gloaguen.	1168	1596	Audierne.
Cozian.	Le Goff.	2805	3378	Pont-Croix.
Yvenat .	Bouhellec.	774	2297	—
Guéguen.	Bécam.	872	1402	Audierne.
Guillem.	Le Dantec.	"	614	—
<i>— 18,254 Habitants.</i>				
Tilly.	Labory.	2333	4778	Pont-l'Abbé
Hugot.	Gourlaouen.	1263	1865	—
Dagorn.	Durand.	1639	2029	—
Kersaudy.	Charlot.	1782	1910	—
Comboto.	Le Folcalvez.	3213	2771	—
Jartel .	Grel, fr. Tudy.	1818	4286	—
Lau rent.	N ^{***} .	1468	1049	—
Corvellec.	Bolzer.	811	800	—
Bourdet.	"	961	553	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du Canton</i>		
Tréméoc.	Le Roux.	Le Calvez
Tudy (Ile).	Divanac'h	Le Pemp.
<i>Quimper, — 7 communes.</i>		
Ergué-Armel . . .	Guillard (O. ✱) . .	Diligeart.
Ergué-Gabéric. . .	Feunteun.	Lecorre.
Kerfeunteun . . .	Danion.	Gouzien
Penhars.	Briot de la Mallerie (✱)	Lecœur.
Plomelin	Daniel.	Le Cloarec.
Pluguffan.	Larhant.	Le Lay.
Quimper.	Porquier (✱) . . .	Vesseyre, N [°]
Saint-Mathieu. . .		
Locmaria.		
<i>Rosporden. — 4 communes.</i>		
Elliant.	De Rosencot . . .	Cotten, Jaouen. . .
Rosporden.	Prévost.	Poullen.
Saint-Yvi.	Guiffant.	Lahuec.
Tourch.	Gourmelin. . . .	Lebec.

DE QUIMPER (*Fin*).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>de Pont-l'Abbé.</i>				
Crozon.	Grall	1166	684	Pont-l'Abbé
Pellen.	Le Phuez.	39	529	—
<i>— 21,863 Habitants.</i>				
Pennarun.	l'abbé Pluchon. . .	3742	1845	Quimper.
Palud.	l'abbé Pouliquen .	3989	2255	—
Bolloré.	"	3217	2439	—
Pelleter.	Leberre.	1539	915	—
Le Meur.	N [°]	2608	1401	—
Lequeré.	l'abbé Cornec. . .	3209	1520	—
Nédelec.	F. Corèbe. Even. .	191	11438	—
Le Bras.	"	"	"	—
Robic.	"	"	"	—
<i>— 6,232 Habitants.</i>				
Guizouarn	Petit.	7031	2952	Rosporden.
Diligeart.	Campion.	1071	1242	—
Guiffant.	"	2703	1213	—
Garo.	"	1970	825	—

ARRONDISSEMENT DE BREST.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 83 COMMUNES
FORMANT 12 CANTONS.

Brest (3 cantons), Daoulas, Ile d'Ouessant, Lander-
neau, Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau,
Ploudiry et Saint-Renan.

Population. 210,351 habitants.

Superficie. 141,323 hectares.

M. SOUMAIN (*), Sous-Préfet.

*NOTA. Dans les tableaux ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.*

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

*Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que tous les
seconds jours.*

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Brest (1^{er} canton). — 1 commune.</i>		
Brest	Bizet (O. ✱) . .	Anner, Leyer ✱, Brindejonc ✱, Delalun O. ✱
<i>Brest (2^e canton). — 6 communes.</i>		
Brest	"	"
Bohars	Saget de la Jonchère.	Kervennic
Gouesnou	Cail	Trelu
Guilers	Le Tessier de Launay ✱	Riou
Lambézellec	N ^{***}	Javelot, Goy
Saint-Marc	Labat	Garzuel
<i>Brest (3^e canton). — 2 communes.</i>		
Brest (côté de Rec.)	"	Delalun O. ✱, adj. spécial
St-Pierre-Quilbig	Pochard	Lars, Noël
<i>Daoulas. — 10 communes.</i>		
Daoulas	Danguy des Déserts.	Froget
Hanvec	Salieu	Malégo, Le Borgne..
Hôpital-Camfrout.	Le Bourg	Bourhis
Irvillac	Marhic	Morvan, Le Gacque..
Logonna-Daoulas.	Le Hir	Le Cann
Loperhet	Goubin, Cyriaque (C ✱)	Mauguéroux
Plougast.-Daoulas	Goubin, René	Nicole, Madec
Rumengol	Luguern	Le Bohan
Saint-Eloy	Morvan	Hascoët
Saint-Urbain	Jan	Billand
<i>Landerneau. — 9 communes.</i>		
Dirinon	De Lesguern	Bot
Guipavas	Kervern	Goux, Salieu
La Forest	Jézéquel	Morvan
Landerneau	Duval (✱)	De Puyferré, Du Bandiez.
Pencran	De Lesguern	Rolland
Plouédern	Pouliquen	Craff
Saint-Divy	Lemeur	Guével

DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares.	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 25,851 Habitants.</i>				
Mercier (✱)	Caroff, Uzel. Billon	273	25851	Brest.
Testard du Cosquer ✱	Graegis, fr. Juminien.	"	"	—
<i>— 30,674 Habitants.</i>				
"	"	"	15678	Brest.
Berthou	Riou	558	695	—
Le Goff	Jézéquel	1011	1425	—
Cleven Kerverson	Le Quinquis	1898	1751	—
Mengant	Gourmelon, Gandon	2236	9237	—
Cocaign	Domergue	317	1688	—
<i>— 31,878 Habitants (*).</i>				
Quénec	Kergorlay, Mirandau	"	26304	Brest.
Marc	Frère Domini, N.	1708	5574	—
<i>— 18,011 Habitants.</i>				
Reviron	Quéméneur	197	684	Daoulas.
Tréguer	Paul	5949	3118	Le Faou.
Lé Roux	"	1077	798	Daoulas.
Merret	Jean	3434	2516	—
Le Bars	Migadel	1331	1588	—
Kerrien	Brélivet, Louis	2031	1359	—
Le Louet	Créach, Frédéric	4682	6090	—
Mesangroas	Maurice	858	503	Le Faou.
Lecam	Kervella	1242	444	—
Fénoux	N ^{***}	1557	911	Landerneau
<i>— 19,397 Habitants.</i>				
Gras	Douenne	3302	1638	Landerneau
L'Hostis	Paul	5021	6356	Guipavas.
Le Sueur	"	921	590	Landerneau
Barbier	Goujon, Legrand	1338	6959	—
Sancéo	Le Houez	828	603	—
Croguennec	Dalidec	1962	4364	—
Floch	Masson, fr. Lam.	832	708	—

(*) Population totale de Brest, 67,833 hab.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du Canton</i>		
Saint-Thonan.	Moalic.	Berthou.
Trémaouézan .	Frémont.	Roudaut.
<i>Lannilis. — 5 communes.</i>		
Guisseny	Pilven	Collic. Chever
Landéda	Guillermou. . . .	Ach.
Lannilis	Morvan.	Le Dreff. Bergot. . . .
Plouguerneau. .	De Poulpiquet. .	Simier. Abjean. . . .
Saint-Frégant. .	Leboulch.	Favé.
<i>Lesneten. — 10 communes.</i>		
Goulven.	Bihan.	Morvan.
Kerlouan	Le Moine.	Prigent. Lagadec. . . .
Kernouës	Imizan	Olivier.
Le Folgoët. . . .	Le Rest.	Kerjean.
Lesneven	Bergot.	Le Saout. Réveillon. . .
Ploudaniel. . . .	De la Monneraye. .	Kerlidou. Moysan . . .
Plouider.	Berthou.	Pengam. Parc
Plonéour-Trez. .	Falhun.	Cabon. Jacq.
Saint-Méen	Ahaléa.	Leroux.
Trégarantec. . .	Lichou.	Le Vern
<i>Ouessant. — 1 commune.</i>		
Ouessant	Lelouet.	Malgorn.
<i>Plabennec. — 12 communes.</i>		
Bourg-Blanc. . .	Billant.	Tréguer
Coat-Méal. . . .	Le Bris.	Floch.
Guipronvel . . .	Prigent	Goachet
Kernilis.	Landuré.	Calvès
Kersaint-Plaben.	Morvan.	Kerjean
Lanarvilly. . . .	de Kermenguy, ch.	Le Gall.
Le Drennec. . . .	Jacopin.	Jestin
Loc-Brévalaire .	Le Guével.	Kerboul
Milizac	Fagon	Mailloux.
Plabennec. . . .	Moal.	Leguillou. Guivavarch
Plouvien	Tréguer	Laot. Le Guen.
Tréouergat. . . .	Lescop, G.	Lescop, J.-F.

DE BREST (Suite).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>de Landerneau.</i>				
Milin.	»	1061	678	Landerneau
Caroff.	»	1830	501	—
<i>— 15,190 Habitants.</i>				
Gourc'hant. . .	Cariou	2603	3052	Lesneven.
Plantec.	Gouriou	1105	2095	Lannilis.
Calvez.	Guéguen	2491	3326	—
Rivoalen. . . .	l'abbé Le Guillou	4390	5868	—
Jamet.	»	778	849	Lesneven.
<i>— 18,875 Habitants.</i>				
Rohel	Riou.	630	779	Lesneven.
Le Bloas. . . .	Giré.	1780	3176	—
Pennors.	»	777	600	—
La Haye.	Frère Théodore. .	911	896	—
Kervennic. . . .	Le Grel, f. Nicolas.	493	2662	—
Brénéol	Chossec.	5150	3331	—
Balcon.	Le Got.	3997	3116	—
Rivoal.	Tanguy.	1578	3008	—
Quéau.	Le Diguier.	429	723	—
Henry.	Paul.	507	584	—
<i>— 2,391 Habitants.</i>				
Picard.	Malgorn.	1558	2391	Le Conquet.
<i>— 13,649 Habitants.</i>				
Le Samm.	Bouquet.	2831	1848	Plabennec.
Le Sévère. . . .	»	44	192	Lannilis.
Kerné.	»	839	405	Saint-Renan
Cabon.	Le Roy.	1004	960	Lesneven.
Kerjean	»	1289	815	Guipavas.
Nicolas.	»	589	514	Lesneven.
Le Moal	l'abbé Roudaut. .	885	679	Plabennec.
Lebihan	»	166	240	Lesneven.
Le Lann.	N [°]	3237	1602	Saint-Renan
Quéinec. . . .	Riou, fr. Raban. .	5271	3557	Plabennec.
Prouff.	l'abbé Chevert. .	3370	2552	—
Hélics.	»	610	285	Saint-Renan

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Ploudalmézeau. — 12 communes.</i>		
Brèles.	Larvor.	Cozien.
Lampaul-Plouarzel	Forgonel.	Toquin.
Lampaul-Ploudal	Le Dreff.	Briand.
Landunvez.	Lenvec.	Minguy.
Lanildut.	Le Duff.	Jacob, G.
Larret.	Mingant, G.	Mingant, F.
Ploudalmézeau	Julien.	Cabon, Terrom.
Plouguin.	Bossard.	L'Hostis.
Plourin.	Jestin.	Léaustic.
Porspoder.	Le Gall.	Jacob.
Saint-Pabu.	Jaouen.	Bizien.
Tréglonou.	Lavanant.	Lefourn.
<i>Ploudiry. — 7 communes.</i>		
La Martyre.	Guéguen.	Gourvès.
Lanneufret.	Léost.	Mével.
La Roche.	Coloigner.	Miossec.
Le Tréhou.	Fichou.	Léon.
Loc-Eguiner.	Pencréac'h.	Léon.
Ploudiry.	Boucher.	Rohel.
Tréflévenez.	Bouroulec.	Carion.
<i>Saint-Renan. — 10 communes.</i>		
Lanrivoaré.	Quémeneur.	Lilès.
Le Conquet.	Podeur.	Masson.
Loc-Maria.	De Kerquinou de Kervasdoué (*)	Malaboux.
Ile-Molène.	Coquet.	Luneau.
Plouarzel.	Richard.	Le Bras.
Plougonvelin.	Querré.	Michel.
Ploumoguier.	Poullaouec.	Cloître.
Lambert.	"	"
Plouzane.	Malaboux.	Lucas.
Saint-Renan.	Mével.	Ledot.
Trébabu.	Kérébel.	Le Hir.

DE BREST (Fin).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 15,259 Habitants.</i>				
Bervas.	l'abbé Kerné . . .	1452	844	Saint-Renan
Lesaut.	"	407	674	—
Rosoc.	"	810	831	Ploudalméz.
Le Touz.	Prigent	1441	1740	—
Gléau.	"	374	367	Saint-Renan
"	"	200	190	Ploudalméz.
Arzel.	Le Bris	2250	3267	—
Tremintin.	Héliès.	4058	2197	—
Lavenant.	Chamain.	2559	1398	—
Le Roux.	Chauvé.	1013	1998	—
Le Meur.	Tanguy.	1150	1219	—
Bécam.	Dantec.	585	534	Lannilis.
<i>— 6,074 Habitants.</i>				
Delaunay.	"	1801	1020	Landerneau
Cosden.	"	224	210	—
Tanguy.	Cornec.	901	930	—
Calvez.	Laurent.	2280	1172	—
Plantec.	Leborgne.	1191	800	Landivisiau
Roudaut.	Berthelot.	2721	1467	Landerneau
Rivoal.	"	965	475	—
<i>— 13,102 Habitants.</i>				
Prigent.	l'abbé Larvor. . .	1518	690	Saint-Renan
Gloaguen.	Parc.	516	1324	Le Conquet.
Corre.	Charles.	2315	1242	Saint-Renan
Péron.	Cuillandre.	"	447	Le Conquet.
Siou.	Brohec.	4289	2278	Saint-Renan
Le Gall.	Jourden.	1869	1434	Le Conquet.
Lehir.	Dantec.	4284	1904	Saint-Renan
Le Quéau.	"	"	"	—
Léost.	Favennec.	4036	2264	—
Le Roux.	Colin.	363	1241	—
Salaun.	Roger.	436	278	Le Conquet.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 60 COMMUNES
FORMANT 7 CANTONS.

Châteaulin, Carhaix, Châteanneuf, Crozon, Le Faou,
Huelgoat et Pleyben.

Population. . . . 105,402 habitants.

Superficie. . . . 183,178 hectares.

M. le Baron DE BASTARD (*), Sous-Préfet.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que tous les
seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Carhaix. — 9 communes.</i>		
Carhaix	Révault	Blavon-Duchesne
Cléden-Poher	Héliou	Kerspern
Kergloff	Lozach	Hourman
Motreff	Poulizac	Le Corre
Plouguer	Le Dœuf	Postollec
Plounévezel	Monfort	Le Bellec
Poullaonen	Moyzan	Philippe. Quiguer
Saint-Hernin	Lozach	Kergaravat
Spézet	Ruppe	Quintin. Cochenne
<i>Châteaulin. — 12 communes.</i>		
Cast	Le Men	Le Quéau
Châteaulin	Le Breton	Séré. Guermeur
Dinéault	Moreau	Siméon
Locronan	Lelons	Guéguen
Plœven	Gourlan	Euzen
Plomodiern	Balcon	Thomas. Le Duff
Plonévez-Porzay	Le Gac	Jain. Moreau
Port-Launay	Marzin	Nicolas
Quéménéven	Delaroque-Trémaria	Cariou
Saint-Coulitz	Avant	Blouet
Saint-Nic	Guégénat	Larour
Saint-Ségal	Frablot	Vigoureux
<i>Châteauneuf. — 10 communes.</i>		
Châteauneuf	Bernard	G. de la Landelle. Le Roux
Collorec	Le Borgne	Caro
Coray	Jarno	Le Du
Landealeu	Jaffré	Le Louarn
Laz	Merrien	Rosparts
Leuhan	Le Roux	Floch
Plonévez-du-Faou	Daniel Beaupré	Le Guern. Auffret
Saint-Goazec	Monjarret de Kerjégou	Le Clech
Saint-Thois	Rosparts, René	Rosparts, Louis
Trégourez	Bourhis	Péron

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populai.	Bureaux de poste.
<i>— 15,898 Habitants.</i>				
Enu.	Grenet	245	2197	Carhaix.
Craéc	»	2984	1569	—
Deschamps du Cerisio	l'abbé Lavis	2494	1156	—
Néa	»	2132	1040	—
Le Troadec	Le Bihan	2334	938	—
Bourhis	»	2425	1030	—
Caroff	Le Coff.	7136	3720	—
Tréguer	Le Joly	2929	1326	—
Le Grand	Le Luyer, frère Alexis	6063	2922	Châteauneuf.
<i>— 18,110 Habitants.</i>				
Thalamot	Duédal	3687	1774	Châteaulin.
Prigent	Grenet. Eléouet	2075	2892	—
Le Moign	Mahieu	4715	1658	—
Coadou	dame Le Lidec	330	700	—
Desquatrevaux	»	1301	680	—
Gardon	Bosséne	4657	2670	—
Pouchous	Rosec	4443	2616	—
Salaun	Jouannet	187	944	—
Rolland	»	2781	1356	—
Auffret	»	1102	570	—
Le Pape	»	1791	1121	Crozon.
Dilasser	Delafosse, fr. Nectaire	2251	1235	Châteaulin.
<i>— 17,497 Habitants.</i>				
Kermel	Le Bras. Le Joly	4194	2830	Châteauneuf
Marc	Robin	2839	1239	—
Conan	Vazel	3139	1992	—
Suignard	»	3033	1084	—
Marec	Thépaut	3429	1251	—
Cabioc'h	Prédery	3274	1461	—
Le Mestre	N [°]	8066	4416	—
Le Berre	»	3337	1099	—
Le Guern	N [°]	1794	1010	—
Daniélou	Le Dréau	1772	1115	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Crozon. — 7 communes.</i>		
Argol	Rividic	Gourmelen
Camaret	Lescop	Lucas
Crozon	Louboutin	Noël Gaonarc'h
Landévennec	Louarn	Kermorgant
Roscanvel	Stéphan	Le Moal
Telgruc	Balcon	Mazeau
Trégarvan	Le Moal	Nicolas
<i>Le Faou. — 5 communes.</i>		
Le Faou	Charuel	Prot
Logonna-Quimerch	Caër	Le Jollec
Lopérec	Balay	Rolland
Quimerch	Caër	Le Gall
Rosnoen	Quilliou	Sizun
<i>Huelgoat. — 8 communes.</i>		
Berrien	Le Gac	Lémat
Bolazec	Rospars	Dinahet
Botmeur	Martin	Jézéquel
Huelgoat	Le Citol	Le Gall
La Feuillée	Meunier	Barazer
Locmaria	Collober	Serrurier
Plouyé	Nédélec	Goujon
Scrignac	Le Maître	Rivoal Gourvil
<i>Pleyben. — 9 communes.</i>		
Braspars	Message	Mével Cariou
Saint-Rivoal	Le Bourhis	Cariou (François), ad. spécial.
Edern	Le Jollec	Legrand
Gouézec	Nédélec	Briand
Lannédern	Kerdevez	Queffelec
Le Cloître	Le Menn	Berthéleme
Lennon	Furic	Derrien
Loqueffret	»	Derrien
Brennilis	Bouzard	Le Borgne, adj. spécial.
Lothey	Le Breton	Douguet
Pleyben		Le Cam. Auffret

DE CHATEAULIN (Fin).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 16,149 Habitants.</i>				
Garo	Parc	3173	1395	Crozon.
Pasquet	Siou	447	1232	Camaret.
Grall	Péron	10720	8651	Crozon.
Maguer	l'abbé Le Floch	1383	939	—
Normant	Bodénès	793	1046	—
Troussel	Corre	2828	2354	—
Luslac	»	935	532	—
<i>— 6,867 Habitants.</i>				
Plassart	Lestir	275	1150	Le Faou
Guéguen	»	446	279	—
Madec	Goujon	3988	1893	—
Kerivel	Riou	3422	1777	—
Nédélec	»	3381	1768	—
<i>— 12,930 Habitants.</i>				
Buzaré	Chapalain	6647	2069	Huelgoat.
Colléter	»	4747	750	Callac.
Le Breton	»	»	744	La Feuillée.
Naissant	Toullec	1487	1203	Huelgoat.
Le Gac	Quéré	3156	2040	La Feuillée.
Brisson	»	1749	1124	Huelgoat.
Postic	Le Sann	3757	2053	—
Caugant	Dohollau	7094	2947	—
<i>— 17,845 Habitants.</i>				
Tanguy	Lazennec	6926	2917	Braspars.
Riou	»	»	»	»
Arhan	l'abbé Le Roux	3998	4880	Briec.
Kéranguéven	Le Fustec	3064	1927	Pleyben.
Jointrer	»	1237	671	—
Le Breton	»	2045	1087	—
Calvez	Kerdavid	2277	1456	—
Baron	»	4799	1801	—
Castrec	»	»	»	—
Cloarec	»	1327	942	—
Lamarque	Turlucher	7753	5164	—

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 58 COMMUNES
FORMANT 10 CANTONS.

Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouigneau, Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon, Sizun, Taulé et Saint-Thégonnec.

Population. 141,547 habitants.

Superficie. 132,484 hectares.

M. DE VILLERÉAL (*), **Sous-Préfet.**

NOTA. Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que tous les seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Landivisiau. — 7 communes.</i>		
Bodilis.	Le Bras.	Léon.
Guimiliau.	Landouar.	Caroff.
Lampaul.	Abgrall (J).	Abhervé-Guéguen.
Landivisiau.	Pouliquen.	Quéinec. Monfort.
Plougourvest.	Caër.	Le Goff.
Plounéventer.	Prigent.	Soubigou-Bérégar.
Saint-Derrien.	"	"
Saint-Servais.	Kerdonkuff.	Bodériou.
<i>Lanmeur. — 8 communes.</i>		
Garlan.	Le Bras.	Durivage.
Guimaëc.	Guillou.	Cloarec.
Lanmeur.	Du Dresnay.	Le Lay. Siliou.
Locquirec.	Guézennec.	Pohen.
Plouégat-Guer.	Swiney (Gustave).	Brigant.
Plouézoch.	Mérez.	Morvan.
Plougasnou.	Mahé.	Lavallou. Barazer.
St-Jean-du-Doigt.	Primot.	Masson.
<i>Morlaix. — 5 communes.</i>		
Morlaix.	Frébourg (✱).	Lannurien (✱), Daniellou.
Saint-Melaine.	Cte de Tremelin (O ✱).	Lécuyer. Le Steun.
Ploujean.	Le Buanez.	Lozac'h. Martin.
Plourin.	Tanguy.	Gravot.
St-Martin-des-Ch.	De Saint-Prix.	Souëtre.
Sainte-Sève.		
<i>Plouescat. — 5 communes.</i>		
Lanhouarneau.	Berthou.	Le Bris.
Plouescat.	Rosco.	Grall. Pleybert.
Plougar.	Coquil.	Ollivier.
Plounévez-Loch.	Inizan.	Lejeune. Guillaume.
Tréfléz.	Corre.	Traon.

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 13,937 Habitants.</i>				
Castel.	Postic.	2268	1844	Landivisiau
Sévèzen.	Riouallan.	1122	1625	—
Tréguier.	Le Bras.	1749	2457	—
Sibiril.	Lazennec.	1642	3317	—
Le Pichouron.	Euzen.	1408	4201	—
Kerbiriou.	Guirriec.	4255	2794	—
Pouliquen.				—
Troussel.	l'abbé Maurice.	1025	732	—
<i>— 15,546 Habitants.</i>				
Le Saout.	l'abbé Saillour.	1334	1140	Morlaix.
Rosco.	Madec.	1874	4815	Lanmeur.
Clech	Potin.	2648	2769	—
Bihan-Poudec.	N ^{me}	596	1205	—
Larvor.	Lecoulm.	1729	1843	—
Le Déroff.	Herry.	1582	1666	Morlaix.
Abgrall.	Roué.	3397	3261	Lanmeur.
Plantec.	Léon.	1980	1487	—
<i>— 22,023 Habitants.</i>				
Cloarec	Lavanant. Mesmeur.	373	14008	Morlaix.
Londin.				—
Abhervé-Guéguen.	Caroff.	2091	2804	—
Quidelleur.	Cahon.	4266	3145	—
Guéguénou.	Le Gall.	1563	1366	—
Kerbaul.	Stéphan.	998	700	—
<i>— 11,287 Habitants.</i>				
Nicolas.	Kervern.	1311	1237	Lesnéven
Mathieu.	Marrec.	1473	3083	Plouescat.
Lhostis.	Durocher.	1748	1220	Landivisiau.
Rolland.	Berriet.	4438	4375	Plouescat.
Le Roux.	Madeleineau.	1573	1372	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Plouigneau. — 7 communes.</i>		
Botisorhel	Le Coz	Le Foll (Yves)
Guerlesquin	Callarec	Le Bras
Lannéanou	Daffniet	Scour
Le Ponthou	Fouliard	Thomas
Plouégat-Moysan . .	Le Bihan	Lelchat
Plougonven	De Roquefeuil . . .	Bivillon, Laurans . .
* Saint-Eutrope . .		
Plouigneau	Cte de Guernisac . .	Manchee, Kerlirzin . .
<i>Plouzévéde. — 6 communes.</i>		
Cléder	Milin	Rozec, Pennors
Plouvorn	Couloigner	Guillerm. Plantec . .
Plouzévéde	Cail	Paugam
Saint-Vougay	Guénégan	Conseil
Tréflaouénan	Floch	Perrot
Trézilidé	Troadee	Leguen
<i>Saint-Pôl-de-Léon. — 7 communes.</i>		
Batz (Ile de)	Philippe	Buors
Mespaul	Péron	Le Roux
Plouénan	De Ruzunan	Cadiou, Oliv. Cadiou, Claude.
Plougoulin	Léon	Paugam
Roscoff	Audren de la Boëfère .	Creignou, Kerenfors.
* Santeec		N
Saint-Pôl	De Kerhorre	De Kermadec, Dupenheat (✱)
Sibiril	De l'estang du Rusquier.	Méar
<i>Saint-Thégonnee. — 4 communes.</i>		
Le Cloître	De Plœsquellec . . .	Dilasser
Pleybert-Christ . . .	Joncour	Bourven, Lejeune . . .
Plounéour-Ménez . .	Joncourt	Jacq. Pouliquen . . .
* Loc-Eguiner		Guéguen, adjoint spécial.
Saint-Thégonnee . .	Caroff, J.-B.	Soubigou, Caroff, J.-M.

DE MORLAIX (Suite).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 15,409 Habitants.</i>				
Rolland	Rohan	2565	1633	Plouigneau.
Guéguen	Le Roux	2199	1779	—
Guillerm	Madec	1618	1039	—
Quéynec	Le Roy	125	362	—
Bourhis	Tanguy	1497	1389	—
Sibiliau	Caroff	6932	4190	—
* Thomas				
L. Le Gac	Masson	6373	5017	—
<i>— 12,075 Habitants.</i>				
Jézéquel	Priol	3726	4673	Saint-Pôl.
Hellard	Hervé, fr. Isaac . . .	3339	3065	Landivisiau.
Caroff	Scouarnec	2005	1946	—
Pouliquen	Mercier	1510	1206	—
Mével	Marchalant	816	865	Saint-Pôl.
Déroff	"	461	320	—
<i>— 19,716 Habitants.</i>				
Milin	Gourvennec	307	1210	Roscoff.
L'Ollivier	Lesann	1158	1194	Saint-Pôl.
Le Bras	Créac'h	3118	2925	—
Le Mao	Créach	1885	2341	—
Serré	Robinaud	766	3917	Roscoff.
* Le Gall	"			
S. Pouliquen	Trovel, fr. Eveurce .	2969	6704	Saint-Pôl.
Le Dall	Mével	1181	1425	—
<i>— 12,637 Habitants.</i>				
F. Quéré	Postic	2848	1359	Morlaix.
Creignou	Euzen	4547	3393	St-Thégonn.
Kernéis	Nedélec	5976	3928	—
* Le Jacq	"			
Bériet	Kervennic, fr. Florent.	4177	3957	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Sizun. — 4 communes.</i>		
Commana.	Pouliquen	Reilly, Prouff
Locmélar	Le Bras	Pencréarch.
Sauveur.	Cloarec.	Euzen
Sizun	Boucher	Sanquer, Rannou.
* Saint-Cadou.		Roux (Pierre), adj. spécial.
<i>Taulé. — 5 communes.</i>		
Carantec.	De Kergrist	Kerrien.
Guiclan.	Fagot.	Abhervé Guéguon, Coquil.
Henvic.	Mescam	Castel.
Locquéolé.	Tilly.	Scouarnec
Taulé.	Mège.	Jourdren, Brélivet.

DE MORLAIX (*Fin*).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 9,372 Habitants.</i>				
Le Bras	Querneau.	3997	2763	Sizun.
Kerlezroux.	Quéguiner.	1455	1085	Landivisiau
Lebras.	Kervren.	1304	4564	Sizun.
Le Lez.	Le Gac	5840	3960	—
* Postec				
<i>— 9,545 Habitants.</i>				
Boulic.	Cloarec	907	1355	Morlaix.
Mazé.	Floch.	4268	3433	St-Thégonn.
Le Bris.	Le Gendre.	994	1375	Morlaix.
Le Corre.	Richard.	87	496	—
Perrot.	Le Gac.	2943	2886	—

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 21 COMMUNES
FORMANT 5 CANTONS.

Quimperlé, Arzano, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

Population. . . . 47,213 habitants.

Superficie. . . . 72,875 hectares.

M. le Vicomte **DE BRÉMOND D'ARS**, Sous-Préfet.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que tous les seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Arzano. — 4 communes.</i>		
Arzano	Mahé de Berdouard . .	Daniel
Guilligomarch	Le Gallie	Hello
Locunolé	Berrou	Gillard
Rédéné	Pénobert	Nadan
<i>Bannalec. — 4 communes.</i>		
Bannalec	Chardon	Le Dez. Guillou . .
Kernével	Goret	Pezrès
Le Trévoux	Gourcuff	Le Tallec
Melgvén	Cotten	Flatrès
<i>Pont-Aven. — 5 communes.</i>		
Moëlan	De Mougou	Malcoste. Le Noc. .
Névez	Cadiou, Jean	Bellec
Nizon	Hersart de la Villemarqué	Péron
Pont-Aven	Kersulec	Le Gall
Riec	De Mauduit	Boulic. Mestric . .
<i>Quimperlé. — 5 communes.</i>		
Baye	Le Gall	Salio
Clohars-Carnoët	De Mauduit du Plessy .	Hervé. Le Delliou .
Mellac	Boëdec	Tamic
Quimperlé	Du Couëdic (✱)	Bornigal. Ronsseau .
* N.-D. de l'Assomption.		
Tréméven	Even	Cadic
<i>Scaër. — 3 communes.</i>		
Querrien	Daniel. fils	Henri. Le Diffon . .
Saint-Thurien	Le Bris	Guillemot
Scaër	Ollivier	Louis

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Curés. et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 5,288 Habitants.</i>				
Caradec	Prigent	3413	1862	Quimperlé.
Quélenne	Yvon	2275	1111	—
Postec	»	2196	977	—
De Frolo	»	2449	1338	—
<i>— 9,817 Habitants.</i>				
Le Dréau	Lescoat	7752	4313	Bannalec.
Le Berre	Kervarec	4264	1930	Rosporden.
Rouat	»	2082	1247	Bannalec.
Riou	Le Gars, fr. Corentin .	5519	2327	Rosporden.
<i>— 12,108 Habitants.</i>				
Stanguenne	Brient, fr. Sébastien . .	4735	4360	Quimperlé.
Le Noret	Rolland	2537	2111	Pont-Aven.
Kergoat	»	2682	1399	—
Golies	l'abbé Rogel	183	1060	—
Balcon	Beauverger, fr. Bémond .	5482	3178	—
<i>— 12,080 Habitants.</i>				
Migeot	»	720	524	Quimperlé.
Lannou	»	3481	3125	—
Penguilly	»	3637	1350	—
Mazé	Follet. Joisseau	3184	6240	—
Le Bihan	frère Abraham			
Floeh	»	1542	841	—
<i>— 7,920 Habitants.</i>				
Le Bourhis	Corre	4882	2527	Quimperlé.
Rospabé	»	2141	1115	—
Billon	Rodallec	11749	4278	Scaër.

T A B L E A U

des Evêques qui, depuis le Concordat, ont occupé
le siège épiscopal de Quimper.

Claude ANDRÉ, nommé en 1802, se démit peu de
temps après.

Pierre-Vincent DOMBIDEAU DE CROUSEIHLES, nommé
en 1804, mort le 29 juin 1823.

Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET DE BRESKAN-
VEL, nommé en 1823, mort le 1^{er} mai 1840.

Joseph-Marie GRAVERAN, nommé en 1840, mort le
1^{er} février 1855.

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur RENÉ-NICOLAS SERGENT (O. ✱, O. I),
évêque de Quimper et de Léon, assistant au trône
pontifical, né à Corbigny (Nièvre), le 12 mai 1802, sacré
à Paris le 20 mai 1855.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

Mgr Sauveur (✱, O. A.), protono-
taire apostolique, archidiacre } Agréés par le
de Cornouailles. } Gouvernement.

MM. Jégou, archidiacre de Léon.
Goujon (✱), chanoine.
André, du diocèse de Sens.
De Léséleuc de Kerouara, chanoine.
Evrard, chanoine.

SECRÉTAIRES DE L'EVÊCHÉ.

MM. Évrard, chanoine, vicaire général, secrétaire.
Moëlo, prêtre, pro-secrétaire.
Téphany, prêtre, pro-secrétaire.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Jégou, vicaire général, official.
De Léséleuc de Kerouara, vicaire général, vice-
official.

CHANOINES D'HONNEUR.

NN. SS. Pellerin, évêque de Biblos, vicaire apostolique
de la Cochinchine septentrionale.
De Goësbriand, évêque de Burlington.

CHANOINES TITULAIRES.

MM.	MM.
Langrez.	Goujon (✱), Pénitencier.
Nédelec, curé de la cathé- drale.	De Léséleuc de Kerouara, théologal.
Quilien.	Evrard, secrétaire de l'é- vêché.
Delalande de Calan.	Alexandre.
Le Guen-Kerneizon.	

CHANOINES HONORAIRES.

MM.	MM.
Jégou, vicaire général.	Pouliquen, Fr., supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix.
Mgr Coquereau (C. ✱), pro- tonotaire apost., chan. du chapitre de St-Denis; au- mônier en chef de la flotte	Guizouarn, curé d'Elliant, doyen.
Mazé, curé-archiprêtre de Quimperlé,	Bucaille (✱), aumônier de 1 ^{re} classe de la marine, en retraite à Brest.
Le Guillou, curé de Saint- Justin-de-le-Vallois.	Bohic, supérieur de la mai- son de retraite ecclésias- tique de Saint-Pol.
Clerc, aumônier du lycée Saint-Louis, à Paris.	Cozanet, curé-doyen de Concarneau.
Mercier (✱), curé-archipr. de Saint-Louis, à Brest.	Clech, curé-doyen de Lanmeur.
Pouliquen, curé-archipr. de Saint-Pol-de-Léon.	Jartel, id., de Pont-l'Abbé.
Boussard, aumônier des Ursulines de Quimperlé.	Grall, id., de Grozon.
	De Vancé, du clergé de Paris.

Suite des Chanoines honoraires.

MM.	MM.
Enu, curé-doy. de Carhaix.	Hurbain, curé de Cruz-la-
Lhostis, curé de Guipavas.	Ville, du dioc. de Nevers.
Silliau (*), aumônier du	Chesnel, profes. au Grand
vaisseau-école.	Séminaire, aumônier du
Le vicomte de la Houssaye,	Sacré-Cœur.
missionnaire apostoli-	Daniel, supérieur du Grand
que, ancien professeur	Séminaire.
de morale au Grand-Sé-	Du Marhallach, prêtre ha-
minaire.	bitué à Quimper.
Delahaut, curé de Saint-	Rivoalen, curé de Plou-
Victor, à Verdun.	guerneau.
Ménard, curé de Tauxigny,	Kermel, curé - doyen de
diocèse de Tours.	Châteauneuf.

Séminaire Diocésain.

MM. DANIEL, chanoine honoraire, <i>supérieur</i> .	
CHESNEL (François), chanoine honor., professeur	
d'Histoire ecclésiastique,	
SALAUN, économiste.	
MM. Quéménéur, morale:	MM. Thaëron, docteur en
Ollivier, professeur	théologie, profes.
suppléant.	d'Écriture sainte.
Péron, professeur de	Le Gall, lic. ès-lettres,
dogme.	prof. de philosophie

Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. F. POULIQUEN, chanoine honoraire, *supérieur*.
M. Mazéas, économiste.

MM.	MM.
Bernard, prêtre, lic. ès-lettres,	Morvan, prêtre,
rhétorique.	seconde.

MM.	MM.
Guillauma, prêtre, troisième.	Goarnisson, hist. et géographie
Kersimon, prêtre, quatrième.	Salaun, prêtre, mathématiques
Bellec, prêtre, cinquième.	Lannuzel, prêtre, physique,
Fléiter, prêtre, sixième.	chimie et astronomie.
Balch, prêtre, septième.	Dupé, dessin.
Tanneau, huitième.	Manière, mus. et plain-chant.
MAÎTRES D'ÉTUDES : MM. Quéau, Barré et Gaillard.	

Clergé paroissial

DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

QUIMPER. — Cathédrale.

MM. NÉDÉLEC, chanoine, curé-archiprêtre.
Seznec et Madec, vicaires.

Succursale de Saint-Mathieu.

MM. Le Bras, desservant; Caquelard et Bayec, vicaires.

Succursale de Locmaria. — M. Robic, desservant.

BREST. — Saint-Louis.

MM. MERCIER (*), chanoine honor., curé-archiprêtre.	
Kerjean, vicaire.	MM. Celson, vicaire.
Keriel, —	Toulemont, —
Graveran, —	Gloarec, —
Quéré, —	Bourhis, chap. du cimetière.

Saint-Sauveur.

M. QUÉINEC, curé-doyen.
MM. Coulm, vicaire. MM. Nardou, vicaire.
De Penfeuntengo, id. Favé et Guéguen, id.

Notre-Dame-du-Carmel.

Mgr TESTARD DU COSQUER (*), protonot. apostolique,
chanoine honoraire de Meaux, curé.

MM. Le Bars, vicaire.	MM. Le Saout, vicaire.
Simon, —	Mingant, —
Grall, —	

MORLAIX. — Saint-Mathieu.

MM. CLOAREC, curé-archiprêtre.
Le Guen et Derrien, vicaires.

Saint-Melaine.

MM. LONDIN, recteur.
Le Roy et Casse, vicaires.
Mesmeur, chapelain du cimetière.

Saint-Martin-des-Champs.

MM. GUÉGUÉNOU, missionnaire apostolique, recteur.
Cabon, Mauduit et Cornec, vicaires.

CHATEAULIN.

MM. PRIGENT, curé-archiprêtre.
Troussel et Le Hir, vicaires.

QUIMPERLÉ.

MM. MAZÉ, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Marziou et Podeur, vicaires.

Notre-Dame de l'Assomption.

MM. LE BIHAN, recteur; Bécam et N***, vicaires.
Maison de Retraite ecclésiastique de St-Pol-de-Léon.

M. BOHIC, chanoine honoraire, supérieur.

Aumôniers de la Marine flottante.

MM. Isnard.	MM. Le Férec.	MM. Hains.
Muzy (*).	Lichou.	Collobert.
Silliau (*).	Marzin.	Cudennec.
Georgelin.	Surieux.	Bourayne.

Communautés Religieuses.

Ursulines.

Quimper, aumônier, Mgr Sauveur (*).O.A.), vic. gén.
Morlaix, — M.M. N***.
Quimperlé, — Boussard.
St-Pol-de-Léon, — Menguy.
Carhaix, — Chouffeur.

Calvairiennes.

Landerneau, aumônier, M. Kervennic.

Dames du Sacré-Cœur.

Quimper, aumônier, M. Chesnel, chanoine honoraire.

Dames de l'Adoration perpétuelle.

Quimper, aumônier, MM. Langrez, chanoine.
Lambézellec, — Le Pape.

Carmélites.

Morlaix, aumônier, MM. Bergot.
Lambézellec, — Moniou.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Brest, côté de Recouvrance.

Dames de la Retraite.

Lesneven, aumônier, MM. Le Guen.
Quimper, — N***.
Quimperlé, — Le Nardou.
Brest, — N***.

Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Brest, hôpital civil, aumônier, M. Le Siner.
Morlaix, hôpital civil et militaire, aumônier, M. Le Moing.

Landerneau, hôpital civil, aumônier, M. Pelliet.
Poul-ar-Bachet, aumônier, M. Favé.

Sœurs de la Sagesse.

Brest, aumônier, N***.
Brest, hôpital de la marine, aumôniers, MM. Lucas (*) et Marzin.

Lesneven, hôpital civil, aumônier, M. Trévidic.
Quimperlé, aumônier, M. Henry.

Sœurs de Saint-Augustin Hospitalières.

Caburien, près Morlaix, aumônier, M. de Kermenguy.
Pont-l'Abbé, hôpital, aumônier, M. Romégou.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Morlaix,

Filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches.

Hôpitaux.

Quimper, aumônier, M. Belbéoch.
Saint-Pol, — M. Le Cann.
Châteaulin, — N***.

Maisons de Charité.

Douarnenez.	Saint-Renan.	Pleybert-Christ.
Elliant.	—	Plouénan.
Fouesnant.	Cléden-Poher.	Plouézoch.
Kerfeunteun.	Crozon.	Ploujean.
Pont-Croix.	Lennon.	Plouvorn.
Pouldergat.	Locronan.	Roscoff.
Quimper.	Plonévez-du-Faou.	Saint-Pol.
Trégunc.	—	Saint-Thégonnec.
—	Carantec.	Sizun.
Landéda.	Cléder.	Taulé.
Landerneau.	Landivisiau.	Riec.
Lannilis.	Locquenolé.	Scaër.
Plouguin.	Morlaix.	—

Sœurs de la Providence, dites de Rullier.

Brest.

Le Refuge.

Morlaix, aumônier, M. Urvoy de Portzamparc.

Petites Sœurs des Pauvres.

Coat-ar-Guéven, près Brest, aumônier, M. N***.

Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Tréfléz, Guissény, Lampaul et Clohars-Carnoët.

Dames de la Retraite de Lannion.

Plougasnou.

Religieuses de la Miséricorde.

Quimper.

Culte protestant.

M. CHABAL, président du Consistoire, à Brest.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE RENNES.

M. BOUCLY (C. *), PREMIER PRÉSIDENT.
M. CAMESCASSE (O. *), PROCUREUR GÉNÉRAL.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Arrondissement de Quimper.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
VOYER (*), président.	DEROME, procureur impér.
Lozach, vice-président.	Trévéd, substitut.
Camenen, juge d'instruct.	Michel, —
Pendézen, juge.	Cloarec, greffier.
Turin, —	Delplanque, com. greffier.
Dorn, —	Cloarec, fils. —
Claret, —	Le Grignoux, interprète
Guyot (*), juge suppléant.	de la langue bretonne.

Jours d'audience.

Audiences civiles, le lundi et le mardi,
— criées, le mercredi, } à 11 heures.
— correctionnelles, jeudi et vendredi.

JUSTICES DE PAIX.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Quimper.	Nouët.	Tassel, Créac'hadic.
Briec.	Salaün.	Guéguen, N...
Concarneau. . . .	De Malherbe . .	Prouhet, Le Guillou.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Douarnenez. . . .	Béléguc	Halna-Dufrétay. Le Guillou-Pénanros.
Fouesnant. . . .	Perrotin. . . .	Parquer. Kerlizec-Royou.
Plogastel-St-Germ.	De Boisboissel. .	Voquer. Le Floch.
Pont-Croix. . . .	Dahéron. . . .	Pastol. Criou.
Pont-l'Abbé. . . .	Alexandre. . . .	Toulémont. Deshan.
Rosporden. . . .	Donval. . . .	Prévost. Le Rouxeau de Rosencoat

Jours d'audience.

Quimper, vendredi et samedi, à 11 heures. — Brieç, mardi et vendredi, à 10 h. — Concarneau, lundi et vendredi, à 10 h. — Douarnenez, lundi à 11 heures. — Fouesnant, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Plogastel-St-Germain, lundi et jeudi, à 10 heures. — Pont-Croix, lundi et jeudi, à 11 heures. — Pont-l'Abbé, mardi et vendredi, à 9 heures. — Rosporden, jeudi, à 10 heures.

Avocats.

MM. De Blois.	MM. Amblard.
Le Hars, Théodore.	Durest-Lebris, secrétaire
Hernio.	Le Guillou, Eugène.
Dumarnay.	Ronarch.
De Chamailard, bâtonn.	Stot, stagiaire.

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'Arrondissement.

MM. Guyot (*), de Blois, Laplace.

Bureau d'Assistance Judiciaire.

MM. De Chamailard, avocat,	MM. l'abbé Du Marhallach.
président.	Guyot, avoué.
Lecomte, receveur de	Hénon, notaire.
l'enregistrement.	Cloarec, greffier, secrét.

Avoués.

MM. Laplace, président.	MM. Ansquer, secrétaire.
Tassel.	Gorvan.
Lemoyné, rapporteur et	Le Guillou (Louis).
trésorier.	Gouzil.
Guyot (*).	

Huissiers audienciers.

Quimper, MM. Savina, syndic; Le Bonnaire; Pellet, faisant en outre le service de Brieç; Bigot, faisant en outre le service de Fouesnant.

Huissiers ordinaires.

Pont-l'Abbé, MM. Durand.	Douarnenez, MM. Le Goff.
— Le Drenn.	Plogastel-St-G., Le Foll.
Concarneau et Rosporden,	Pont-Croix, Belbéoch.
M. Raimbeaux.	— Dupays.

Notaires.

Quimper, MM. Joubert, trésor.	Audierne, MM. Rivet.
— Mauduit.	Plogastel-St-G., Le Batard, trés.
— Créac'hadic.	Plozévet, Le Bail.
— Pastol.	Plonéour, Moallie, fils.
— Hénon, secrét.	Poumerit, Voquer.
Fouesnant, Parquer.	Pouldreuzic, Boucheron.
Pléuven, Lesneven	Pont-Croix, Durest-Lebris,
Plogonnet, Damey, présid.	— rapporteur.
Douarnenez, Renot.	— Hénaif.
— Le Clech.	Pont-l'Abbé, Bargain.
— Stot.	— Arnoult.
Brieç, Le Léal.	— Flamant.
— Dandurand.	— Ronarch.
Concarneau, Chancellay.	— Le Pennec.
— Le Marchadour	Rosporden, Prévost.
Trégunc, Prouhet, syndic	Elliant, Le Rouxeau de
Audierne, Pastol.	— Rosencoat.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Tribunal de première instance.

MM. GOUIN (*), président.	MM. BONAMY (*), procu-
Limon, juge d'instruction	— reur impérial.
Le Coursonnays, juge.	Prétot, substitut.
Gardin de la Bourdonnaye, —	Allard, greffier.
Huchet du Guerneur, —	Cogniec, com.-greffier
Nicole, avocat, attaché	Allard, fils, —
au parquet.	Le Gall, interprète.
Clérec, aîné, juge suppl.	

Jours d'audience.

Audiences civiles, mercredi et jeudi,
— correctionnelles, vendredi et samedi, } à 11 heures.

Justices de paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Brest (1 ^{er} canton).	Pidoux (✱).	Le Bescond de Coatpont. Le Jeune.
— (2 ^e canton).	Beaufils.	Clérec. Joubert.
— (3 ^e canton).	Cosmao.	Delaporte. Tritschler (✱)
Daoulas.	Fouillard.	Danguy des Déserts. Le Forestier.
Ile d'Ouessant.	Laurance.	Le Louet. Malgorn.
Landerneau.	Prigent.	Thépaut. Robert.
Lannilis.	Billard.	Morvan. Larreur.
Lesneven.	Vaumousse.	Ruccard. Croc.
Plabennec.	De Kergariou.	Adam. Colin.
Ploudalmézeau.	Carof.	Le Gall. Julien.
Ploudiry.	Babo.	Huc. Boucher.
Saint-Renan.	Le Vessel.	Massé. De Miniac.

Jours d'audience.

Brest, lundi, mardi, vendredi, samedi, à midi. — Daoulas, mercredi et jeudi, à 10 heures. — Landerneau, mardi et vendredi, à 10 h. — Lannilis, mercredi et jeudi, à 10 h. — Lesneven, mardi et samedi, à 10 h. — Ouessant, lundi et jeudi, à 10 h. — Plabennec, samedi, à 10 h. — Ploudalmézeau, lundi et jeudi, à 10 h. — Ploudiry, mardi et vendredi, à 10 h. — Saint-Renan, lundi et samedi, à 11 h., mardi, à 7 h.

Avocats.

Lesneven, MM. Miorcec de Ker-	Brest, MM. Agie.
danet (Daniel).	— Le Guen.
— Grée de Ville-	— Delaporte.
neuve.	— L'Hostis.
Brest, Pérènes.	— Kernévez.
— Clérec.	— Coiron.
— De Bourayne.	Ploudaniel, De Guenest.
Stagiaires : MM. Daniel et Nicole.	

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Pérennès, de Coatpont et Clérec.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. Le Guen, président.	MM. Lalla.
Kernevez.	De Bourayne.
Béline.	Allard, secrétaire.

Mariages entre indigents. — Société de St-François-Régis.

M. Madec, délégué.

Avoués.

MM. Lejeune.	MM. Lalla.	MM. Nicolas.
Clérec.	Gillart.	Joubert.
De Coatpont.	Delobeau.	

Huissiers audienciers.

MM. Cadiou, Fouchard, Bruban, Tranvouës.

Huissiers ordinaires.

MM.	Lesneven, MM. Le Lez.
Landerneau, Le Roux.	Saint-Renan, Cocquart.
Daoulas, Derrien.	Plabennec, N ^{...}
Lannilis, Casteignct, fils.	Ploudalmézeau, Gante.

Notaires.

Brest, MM. Bellamy.	Lesneven, MM. Barjou.
— Chayer.	— Le Saout.
— Bérubé.	— Bazil.
— Le Doussal.	Plougastel-D., Picaud.
— Le Jeune.	Daoulas, Danguy des Déserts.
— Auffret.	Hanvec, Le Floch.
— Thibault.	Irvillac, Rolland.
— Lamarque.	Landerneau, Robert, fils.
— Potel.	— Dubeaudiez.
Lannilis, Rolland.	— Boucher.
— Keraruel de Merey	— N ^{...}
Guisseny, Bergot.	Guipavas, Kervern.
Plouguerneau, Larreur.	Plonéour-Trez, Croc.
Lesneven, Hardy.	Plabennec, Douffer.

Suite des Notaires de l'arrondissement de Brest.

Bourg-Blanc, MM.	Perrot.	Ploudalmézeau, MM.	Rivoal.
Saint-Renan,	Jacot.	Porspoder,	Le Gall
—	De Lézéleuc.	Ploudiry,	Huc.
Le Conquet,	Ven.	Le Tréhou,	N ^{...}
Ploudalmézeau,	Guiliard.		

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Tribunal de première instance.

MM. HUNAUT, président.	MM. LE CLAIR, procureur
Bonnie (*), juge.	impérial.
Lacoste (*), —	De Pontavice, substit.
Grivart, juge suppl.	Créach'cadic, greffier.
chargé de l'instruct.	Lamarre, commis-
Fénigan, juges suppl.	greffier.

Jours d'audience.

Audiences criées, civiles et commerciales, mardi, }
 — civiles, mercredi, } à 11 heures.
 — correctionnelles, jeudi,

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Châteaulin.	Noury.	Séré. Grivart.
Carhaix.	De Léséleuc.	Révault. Le Moine.
Châteauneuf.	Séré.	Le Goff. Le Coquil.
Crozon.	Le Menn.	Lescop. Alavoine.
Le Faou.	Gourmelon.	Charuel. Quilliou.
Huelgoat.	Fégéan.	Le Morvan. Gourvil.
Pleyben.	Le Taro.	Le Breton. Le Bourhis.

Jours d'audience.

Châteaulin, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Carhaix, mercredi et vendredi, à 10 heures. — Châteauneuf, jeudi et vendredi, à 9 heures. — Crozon, jeudi et samedi, à 10 heures. — Le Faou, vendredi et samedi, à 10 heures. — Huelgoat, jeudi et vendredi, à 10 heures. — Pleyben, du 1^{er} avril au

30 septembre, mardi et samedi, à 10 heures; du 1^{er} octobre au 31 mars, mardi et samedi, à 11 heures.

Avocat.

M. Fénigan.

Avoués.

MM. Fénigan.
Guermeur.
Halléguen.

MM. Séré.
Girault.

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Fénigan, Guermeur et Chauvel.

Huissiers.

Châteaulin, MM. Launay.	Huelgoat, MM. Le Citol.
— Guizien.	Brasparts, Le Taro.
Châteauneuf, Odey.	Pleyben, Odey, fils.
— Aguilard.	Le Faou, Bouroullec.
Carhaix, L'Helgouarch	Crozon, Provost.

Notaires.

Châteaulin, MM.	Plonévez-du Faou, Le Guern.
— Le Marchadour	Crozon, Pellet.
— Grivart.	— Taburet.
N ^{...}	Balcon.
Quéménéven, Le Clerc'h.	Telgruc, Charuel.
Plomodiern, Balcon.	Le Faou, Tranouez.
Carhaix, Révaut.	— Lopérec.
— Gaubert.	Huelgoat, Le Taro.
— Nédélec.	Scrignac, Le Coz.
— Lemoine.	Pleyben, Gourville.
Poullaouen, Le Gall.	— Le Bourhis.
Châteauneuf, Le Goff.	— Le Breton.
— Le Roux.	Gouezec, Briand.
Leuhan, Guyonvarch.	Brasparts, Gourmelon.
Coray, Jarno.	— Le Guyader.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
GODEFROY, président.	Le Denmat-Kervern, fils,
Le Denmat-Kervern, père,	juge-suppléant.
président honoraire.	CAHEL, procureur impérial.
Sauvée, juge d'instruction.	De Lavaud, substitut.
Bazil, juge.	Bacquet, greffier.
Gouiffès, juge.	Guézennec, com.-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mardi et vendredi,
— correctionnelles, jeudi, } à 10 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Morlaix.	Lozac'h.	Daniellou. A. Le Noan.
Landivisiau.	Piriou.	Quéinec. N ^o .
Lanmeur.	Guillou.	Le Saux, N ^o .
Plouigneau.	Jamin.	De Roquefeuille, Bourven. Gilles.
Plouescat.	De Plœsquellec.	Le Moine. Barzic.
Plouzévédé.	Lacaze.	Cadiou. Caill.
Saint-Pol.	Deschamps.	Macé. Le Floc'h.
Saint-Thégonnec.	De Penguern.	Le Joncour. Bourven, Yves
Sizun.	Boucher.	Quémener, Le Bras, J.
Taulé.	Quéinec.	Fagot. Le Bras.

Jours d'audience.

Morlaix, vendredi et samedi, à 10 heures. — Landivisiau, mercredi, à 10 heures. — Lanmeur, mardi et vendredi, à 10 heures. — Plouigneau, mardi, à 10 heures. — Plouescat, lundi et vendredi, à 10 heures. — Plouzévédé, mardi et vendredi, à 10 heures. — Saint-Pol, mardi, à 10 heures. — Saint-Thégonnec, mardi et vendredi, à 10 heures. — Sizun, jeudi, à 10 heures. — Taulé, samedi, à 10 heures.

Avocats.

MM. Brazer-Lannurien, père.	MM. Le Denmat-Kervern, fils.
Daniellou, Auguste.	Le Bozec, fils.
Barazer-Lannurien, fils(✱)	

Bureaux d'assistance judiciaire.

MM. Lannurien, père, avocat,	MM. Daniellou, Aug., avocat.
président.	Villain, receveur de l'En-
Le Bozec, père, avoué.	registrement.
Bienvenue, avoué.	Bacquet, secrétaire.

Avoués.

MM. Le Bozec, père.	MM. Chaudy, fils.	MM. Ribouay.
Bienvenue.	Dubois.	Cloarec.

Huissiers.

Morlaix, MM. Dourver.	Plouescat, MM. Coguiac.
— Rihouay.	Guerlesquin, Troussel.
— Prémel-Cabic.	St-Pol-de-Léon, Le Fers.
Landivisiau, Piterlé.	St-Thégonnec, Le Breton.
Lanmeur, Silliau.	Sizun, Jézéquel.

Notaires.

Morlaix, MM. Barazer.	Plouézoch, MM. Le Hir.
— De la Monneraye.	Plouigneau, Le Magne.
— Bouguen.	Plougonven, Bourven.
— Poullaouec.	Botsorhel, Le Coz.
— Le Millier.	Guerlesquin, Le Goff.
Landivisiau, Lacaze.	Plouescat, Bodénès.
— Quey nec.	— Le Dault.
— Cozanet.	Plounévez-Lochrist, Bodénès.
Guimiliau, Landouar.	Lanhouarneau, Le Barzic.
Lanmeur, Savidan.	Cléder, Rosec.
Plougasnou, Le Bourdonnec.	Plouzévédé, Tanguy.
Sizun, Dubourg.	Plouvorn, Martin.
Commana, Grall.	Penzès, Jagoury.
Saint-Pol, Le Conte.	Guiclan, Le Bras.
— Macé.	St-Thégonnec, Piriou.
— Du Penhoat.	Pleybert-Christ, Bourven.
Roscoff, Salaün.	Plounéour-Ménez, Lamendour.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
BELLAMY, président.	ANGER DE KERNISAN, procureur impérial.
Barbier, présid. honoraire.	De Lesquen, substitut.
Fornier, juge d'instruction.	Buguel, greffier.
Le Guillou-Pénanros, juge.	Lessard, com.-greffier.
Pierre, juge suppléant.	

Jours d'audience

Audiences civiles, lundi,	} à 11 heures.
— correctionnelles, mardi,	
— commerciales et criées, mercredi,	

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Quimperlé	Quilliou	Rousseaux. Audran.
Arzano	Buguel	Le Gallic. Berrou.
Bannalec	Le Tirant	Le Dez.
Pont-Aven	Le Songeux	Kersulec. Le Mestric.
Scaër	Dufleit	Le Guernalec. Le Duigou.

Jours d'audience.

Quimperlé, jeudi, à 10 heures et à 2 heures. — Arzano, jeudi, à 10 heures. — Bannalec, jeudi, à 10 heures. — Pont-Aven, mercredi et samedi, à 10 h. — Scaër, samedi, à 10 h.

Avocats.

MM. Bréart de Boisanger, bâtonnier, et Briand du Lescôët.

Avoués.

MM. Pierre, Bornigal, Lorans et Raoul.

Huissiers.

MM.	MM.
Quimperlé, Guyonvarch, Le Pustoc'h et N ^{tes} .	Pont-Aven, Corvec. Bannalec, Le Pustoc'h.

Notaires.

MM.	MM.
Quimperlé, Rousseaux.	Melgven, Prouhet.
— Kerihuel.	Arzano, Mahé de Berdouaré
— Audran, fils.	Scaër, Le Duigou, père.
— Agie.	— Sinquin.
— Guyot de Salins.	Querrien, Daniel.
Guilligomarch, Le Romancer.	Pont-Aven, Le Duigou, fils.
Bannalec, Chardon.	— Lestyr.
— Sinquin.	Moëlan, Barbe.

M. Audran, père, notaire honoraire, à Quimperlé.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM.	MM.
Barbier, président honoraire, président.	Bornigal, avoué.
De Noiseville.	Lavaud, receveur de l'Enregistrement.
Audran, notaire honoraire.	Buguel, greffier, secrétaire.

Commissaires de Police.

MM.	MM.
Brest, commissaire central,	Landivisiau, MM. Mongendre
— commissaires, Lebaube.	Landerneau, Tynon.
— — Bernoud.	Pont-l'Abbé, Quémener.
— — Barbedor.	Douarnenez, Février.
— — Richard.	Morlaix, Treuttl.
— — Petit.	Saint-Pol, Henry.
Quimper, — Roessard.	Châteaulin, Le Gall.
Lambézellec, Le Jay.	Carhaix, Moy.
	Quimperlé, Morin.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Rennes.

MM. DE CHATEAUNEUF (O. I.), Inspecteur d'Académie,
à Quimper.
Petibon, commis d'inspection académique.

Conseil départemental de l'Instruction publique.

MM. RICHARD (O. *, O. I.), Préfet du Finistère, président.
M^r SERGENT (O. *, O. I.), évêq. de Quimper, v.-présid.
De Chateaufneuf (O. I.), inspecteur d'Académie.
L'abbé Jégou, vicaire général.
Chabal, président du Consistoire, à Brest.
Derome, procureur impérial, à Quimper.
Voyer (*), président du tribunal civil, à Quimper.
Guyot (*),
De Kernaëret (*),
Pascal,
Bois-Viel,
Le Quinquis (O. A.), inspecteur primaire, secrétaire
du Conseil.

Instruction secondaire.

*Membres du Jury chargé, pendant l'année 1862, d'examiner
les Aspirantes au Brevet de capacité pour l'Instruction
secondaire, dans le département du Finistère.*

MM.	MM.
L'abbé Jégou, vic.-général.	N***, régent au collège.
L'abbé Chesnel.	Derennes, —
Guyot (*), conseiller gén.	Nondé, —

Lycée et Collèges communaux DU DÉPARTEMENT.

LYCÉE DE BREST.

Personnel.

MM.	MM.
Housset (O. I.), proviseur.	Koch (O. A.), professeur d'alle-
Marc (O. A.), censeur.	mand.
Le Floch, aumônier.	De Jarnowski, prof. d'anglais.
Chauveau, économiste.	Havard,
Baugé, commis d'économat.	Le Couturier, } classes élém.
Allanic (O. I.), prof. de logique.	Grould,
Peyronnet, prof. d'histoire.	Le Mullois,
Colomb, prof. de rhétorique.	Housset,
Fustec (O. I.), prof. de seconde	Rouxel,
Moucourt (O. A.), professeur	Hamon,
de troisième.	Colette,
Marquet, professeur de mathé-	Prioult,
matiques spéciales.	Deshayes,
Vintejeux, professeur du cours	Robineau,
préparatoire à l'école navale.	Thomas, directeur de la classe
Gautier, prof. de mathéma-	primaire.
tiques pures et appliquées.	Pilven (*), prof. de dessin
Jardin, —	d'imitation.
Guérin, —	Penquer, médecin.
Le Chevalier, prof. de physiq.	Pierret, docteur - médecin,
Moulun (O. A.), —	dentiste.
Le Renard, prof. de quatrième.	Le Cureux, prof. de musique.
Gortschalk (O. A.), prof. de cinq.	Buat, professeur de gymnas-
Bonamy prof. de sixième.	tique.

COLLÈGE DE QUIMPER.

Personnel.

MM.	MM.
AYRAULT (O. A.), principal.	Nondé, rég. de mathématiques.
L'abbé Mauduit, aumônier.	Beaufils, —

MM.
Mével, régent de physique.
Bernardini, régent de logique.
N^o, régent de rhétorique.
Derennes (O. I.), rég. de seconde
Mallen (O. A.), régent de troi-
sième.
Simier, régent de quatrième.
Luzel, régent de cinquième.
Meslier, régent de sixième

MM.
Villain, régent de septième.
Le Bouhellec, régent de huit.
Wels, régent d'anglais.
Streff et Izenic, mait. d'études
Streff, régent d'allemand.
Goy, maître de dessin.
Grenot, maître de la classe
préparatoire aux cours de
latinité.

École primaire supérieure annexée au Collège.

MM. LE PRINCIPAL, directeur ; Even, maître, sous-directeur,
breveté du degré supérieur ; Joannot et Saillour,
maîtres-adjoints.

COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON.

Personnel.

MM. l'abbé ANDRÉ, principal.
l'abbé GUENNÉGAN, directeur du Pensionnat Keroulas,
régent d'histoire.

MM.
L'abbé Ch. Morgant, surveil-
lant général.
L'abbé P. Le Bihan, régent de
logique
Trézéguet (O. A.), régent de
mathématiques.
Audic, rég. de mathématiques.
L'abbé Frances, régent de
physique.
L'abbé Le Bihan, Yves, régent
de rhétorique.
Le Bourceze, rég. de seconde.
Le Morvan, rég. de troisième.
L'abbé Berthou, rég. de qua-
trième.
Monfort, rég. de cinquième.

MM.
L'abbé Kerbiriou, régent de
sixième.
Quidelleur, rég. de septième.
Cocaign, rég. de huitième.
Combote, directeur du cours
primaire supérieur.
Riguer, directeur du cours
primaire élémentaire.
Clech, maître de dessin.
Thomazic, professeur de lan-
gues vivantes.
Becker, profes. de musique.
L'abbé Abgrall, }
— Courté, } maîtres
— Gestin, } répétiteurs.
— Le Bras, }

COLLÈGE DE LESNEVEN.

Personnel.

MM.
L'abbé COHANNEC (O. A.), prin-
cipal.
L'abbé Rolland, régent de lo-
gique.
Lamandé, rég. de mathématiq.
Tirhard,
Tirard, régent de rhétorique.
Herpe, régent de seconde
Hugot, régent de troisième.
Le Pennec, rég. de quatrième.

MM.
Paul, régent de cinquième.
L'abbé Le Gall, rég. de sixième.
L'abbé Parc, rég. de septième.
Le Coz, diacre, régent de
huitième.
Morel, maître d'études.
Mao, —
Nédélec, —
Cohannec, profes. d'anglais.
Beau, maître de dessin.

COLLÈGE DE LANDERNEAU.

Personnel.

MM.
Séver (O. A.), principal, régent
de physique.
Dauplay, régent de mathéma-
tiques.
Hays, régent de quatrième et
cinquième.
Pellen, régent de sixième et
septième.
Favé, régent de huitième.

MM.
Poullaouec, régent de langue
franc., d'écriture, de tenue
des liv. et de dessin linéaire.
Relly, chargé du cours d'an-
glais.
Le Dall, maître de dessin et
d'ornement.
Thébault, chargé de la classe
primaire élémentaire.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

École normale primaire de Rennes.

M. CAMFION (*, O. I.), directeur.

INSPECTION PRIMAIRE.

Brest, MM. BLÉAS (O. A.) } Quimper, }
Châteaulin, } DECOURT, } M. LE QUINQUIS (O. A.)
Morlaix, } Quimperlé, }

COMMISSION

*Établie à Quimper pour l'examen des Aspirants
et des Aspirantes au brevet de capacité.*

MM.	MM.
L'abbé SAUVEUR (*, O. A.), vi- caire général, président.	NOUËT, juge de paix.
PALUD (O. A.)	BEAUFILS, régent au collège.
BOUR, conseiller de Préfecture.	LE QUINQUIS (O. A.), secré- taire.

Nota. — M. WILLIAM, pasteur protestant, est appelé dans
la Commission toutes les fois qu'il se présente un candidat
de son culte.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX.

Arrondissement de Quimper.

Briec.

MM. Salaun, juge de paix; Le Bozec, maire; Marzin,
curé; Hémon, propriétaire.

Concarneau.

MM. Malherbe, juge de paix; Penanros, négociant à
Concarneau; Cozanet, curé; Buzaré, receveur de
l'enregistrement, en retraite.

Douarnenez.

MM. Béléguic, juge de paix; Boga, curé de Ploaré;
Halna du Frétay, membre du Conseil général; Le
Guillou-Penanros, négociant; Dahirel, médecin;
Bernard, percepteur.

Fouesnant.

MM. Perrotin, juge de paix; Parquer, maire de
Fouesnant; Le Guillou, curé; Kerliezec-Royou, maire
de Saint-Evarzec; le vicomte de Lanascot, propriétaire.

Plogastel-Saint-Germain.

MM. de Boisboissel, juge de paix; Le Batard, maire
de Plogastel; Cornec, curé de Plogastel; Viers, maire
de Pemeurit; le comte de Carné, membre du Conseil
général; Kerlan, desservant de Pouldreuzic.

Pont-Croix.

MM. Hignard (*), maire de Pont-Croix; Yvenat,
curé; Hamel, propriétaire à Plouhinec; Lebris-Durest,
membre du Conseil d'arrondissement; N***.

Pont-l'Abbé.

MM. Cosmao-Duménez, maire de Pont-l'Abbé;
Jartel, curé; Toulemont, maire de Plobannalec;
Jolivet, propriétaire.

Quimper.

MM. Nouët, juge de paix; Porquier (*, O. A.), maire
de Quimper; Nédélec, curé; de Léissègues-Rozaven (*),
ancien conseiller de Préfecture; Laplace, avoué.

Rosporden.

MM. Donval, juge de paix; Prévost, maire de Ros-
porden; Guizouarn, curé d'Elliant; Guiffant, recteur
de Saint-Yvi; Diligéart, recteur de Rosporden; Guif-
fant, maire de Saint-Yvi; Huon, march. à Rosporden.

Arrondissement de Brest.

Brest (1^{er} canton.)

MM. Conseil (*), député au Corps législatif; Pidoux
(*), juge de paix; M^{re} Testard du Cosquer (*), curé
des Carmes; Mercier, curé de Saint-Louis; Anner,
adjoint au maire; Clérec, avoué.

Brest (2^e canton.)

MM. N***, maire de Lambézellec; Le Tessier
de Launay (*), maire de Guilers; Bérubé, percepteur;
Le Jeune, avoué; Le Goff, recteur de Gouesnou;
Vaucel, docteur-médecin.

Brest (3^e canton.)

MM. Delalun (O. *), adjoint spécial, conseiller gé-

néral; Cosmao, juge de paix; Quéinec, curé de Recouvrance; Bruslé, conseiller municipal.

Daoulas.

MM. des Déserts, maire de Daoulas; Reviron, curé; Goubin, conseiller général; Fouillard, juge de paix; Picaud, notaire à Plougastel; Villiers, conseiller d'arrondissement; Le Taro, percepteur à Irvillac.

Landerneau.

MM. de Puyferré, adjoint au maire de Landerneau; Barbier, curé de Landerneau; L'Hostis, curé de Guipavas; Boucher, notaire; Cloarec, propriétaire; Robert, ancien notaire.

Lannilis.

MM. Billard, juge de paix; Morvan, maire de Lannilis; Calvez, curé de Lannilis; Rivoalen, curé de Plouguerneau; Pilven, maire de Guissény; de Poulpiquet, conseiller d'arrondissement.

Lesneven.

MM. Vaumousse, juge de paix; Bricchet, maire de Lesneven; Kervennic, curé; de la Monneraye, maire de Ploudaniel; Le Moine, maire de Kerlouan; Rivoal, recteur de Plounéour-Trez.

Quessant.

MM. Laurance, juge de paix; Le Louët, maire; Picard, curé; Guy, chirurgien de la marine.

Plabennec.

MM. Moal, maire de Plabennec; de Kergariou, juge de paix; Quéinec, curé; de Kermenguy, maire de Lanarvilly; Fagon, maire de Milizac; Bigot-d'Engente, propriétaire; Bro, percepteur.

Ploudalmézeau.

MM. Carof, juge de paix; Julien, maire; Arzel, curé; Le Roux, recteur de Porspoder; Ménez, percepteur; Le Hir, docteur-médecin; Rivoal, notaire.

Ploudiry.

MM. Babo, juge de paix; Boucher, conseiller d'arrondissement; Roudaut, vicaire de Ploudiry; Delaunay, recteur de La Martyre.

Saint-Renan.

MM. Le Vessel, juge de paix; Mével (*), conseiller général; Le Roux, curé de Saint-Renan; Gloaguen, recteur du Conquet; de Miniac, ancien notaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.

MM. Énu, curé; Ruppe, maire de Spézet; Banéat, négociant; Dumarçet, directeur des mines à Poullaouen.

Châteaulin.

MM. Le Breton, maire de Châteaulin; Prigent, curé; Lacoste (*), juge; Fénigan, avoué; Marzin, maire de Port-Launay; Balcon, maire de Plomodiern.

Châteauneuf.

MM. Séré, juge de paix; Kermel, curé; Danyel-Beaupré, maire de Plonévez-du-Faou; Jarno, maire de Coray.

Grozon.

MM. Le Menn, juge de paix; Louboutin, maire de Crozon; Grall, curé; Lescop, maire de Camaret; Le Bastard de Mesmeur, propriétaire; Mercier, propriét.; Belbéoch, cultivateur.

Le Faou.

MM. Gourmelon, juge de paix; Charuel, maire du Faou; Plassart, curé; Quentel, ancien magistrat à Quimerc'h.

Huelgoat.

MM. Fégéan, juge de paix; Naissant, curé; Collébert, maire de Locmaria-Berrien; Gourvil, notaire à Scignac.

Pleyben.

MM. Le Taro, juge de paix; Lamarque, curé; Le Breton, conseiller général; Messager, maire de Brasparts; Le Jollec, maire de Gouézec; Le Menn, maire de Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.

MM. Piriou, juge de paix; Abgrall, maire de Lampaul; Sibiril, curé; Pouliquen, maire de Landivisiau; Le Roux, négociant; Soubigou, propriétaire.

Lanmeur.

MM. Le Guillou, juge de paix; Clerc'h, curé; Folcalvez, notaire à Plouézoc'h; de Kersauson, conseiller général; Huon de Kermadec, propriét. à Plouézoc'h.

Morlaix.

MM. Cloarec, curé; Bienvenue, conseiller général; Kervern, conseiller d'arrondissement; Cahel, procureur impérial; Le Hir, médecin à Morlaix; Le Bozec, avocat.

Plouescat.

MM. De Plöesquellec, jugé de paix; Rosec, maire; Mathieu, curé.

Plouigneau.

MM. Jamin, juge de paix; Le Gac, curé; de Grainville, maire de Plouigneau; de Roquefeul, maire de Plougouven; Guéguen, desservant à Guerlesquin; Troussel, huissier à Guerlesquin.

Plouzévédé.

MM. Lacaze, juge de paix; Tanguy, curé; de Kermenguy, propriétaire à Cléder; de Kerdrel, propriétaire à Plouvorn; Tanguy, conseiller général.

Saint-Pôl-de-Léon.

MM. Deschamps, juge de paix; Pouliquen, curé de Saint-Pôl; le baron de Kerhorre, conseiller général;

du Penhoat (*), adjoint au maire; de Parcevaux, propriétaire à Saint-Pôl.

Saint-Thégonnec.

MM. De Penguern, juge de paix; Bériet, curé; Carof, maire; Villard, propriét. à Pleybert-Christ; Quéinec, maire de Pleybert-Christ.

Sizun.

MM. Boucher, juge de paix; Le Lez, curé; Rannou, propriétaire; Grall, notaire à Commana; Reilly, adjoint à Commana; Euzen, conseiller d'arrondissement.

Taulé.

MM. Quéinec, juge de paix; Perrot, curé; Cazin de la Trésorerie, propriétaire; de Kergrist, maire de Garantec; Le Bras, notaire à Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.

MM. Buguel, juge de paix; Caradec, curé; le comte de Fournas, propriétaire; Jégo, conseil. d'arrondis.

Bannalec.

MM. Le Tirant, juge de paix; Chardon, maire; Le Dréau, curé; de Saint-Georges, propriétaire.

Pont-Aven.

MM. Kersulec, maire; Balcon, curé de Riec.

Quimperlé.

MM. Mazé, curé; Le Bihan, desservant de St-Michel; le comte du Couëdic (*), membre du Corps législatif; Le Louédec, medecin; Poirier de Noisseville, propriét.

Scaër.

MM. Dufléit, juge de paix; Ollivier, maire de Scaër; de Kerjégu (*), conseiller général; Billon, curé.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire.

Ingénieurs.

MM. AUMAITRE (*), ingénieur en chef, à Quimper.
Fénoeux, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, à Morlaix.
Guibert, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Sud, à Quimper.
Rousseau, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de l'Ouest, à Brest.
Tourbiez (*), conducteur principal, chargé de l'arrondissement du Centre, à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Dumoutier. Le Bourguays Perrennez. Philippe. Fournieux. Martin.	MM. Robert. Francier. Bellanger. Lamendour. Jacob. Pochon.	MM. Crécy. Des-Essarts. Poulmarch. Laurent. Le Mout.
--	---	--

Conducteurs auxiliaires.

M. Tourbiez, jeune.	MM. Ménéreul. Mercier.	MM. Longrais. Le Troadec.
---------------------	---------------------------	------------------------------

Employés secondaires.

MM. Le Guen. Miniou. Galès.	MM. Cozie. Bouard. Caudrelier.	MM. Borne-Bonnet Cesson. Simon.
-----------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------

Gardes-Dunes.

MM. M.
Dunes de Santec, Merret et Simon. | Dunes de Dinan, Talagas.

SERVICE MARITIME.

Ingénieurs.

MM. MAITROT DE VARENNE (*), ingén. en chef, à Brest.
De Carcaradec (*), ingénieur ordinaire, à Brest.
Fénoeux, — à Morlaix.
Guibert, — à Quimper.
Rousseau, — à Brest.
Tourbiez (*), conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Lombard. Guinemand. Le Tendre.	MM. Robin de Reder Lacroix. Le Febvre.	MM. Lucas. Guillet. Boyé.
--	--	---------------------------------

Conducteurs auxiliaires.

MM. Delachienne. Simon. Chicoineau. Chatton.	MM. Le Breton de Ranzégat. Tourbiez, Théodore.	MM. Delavier. Goubaux. Predseil.
---	--	--

Agents secondaires.

MM. Hamon. Le Moal. Le Bars.	MM. Dumesnil. Rollo. Martin.	MM. Le Terrien. Le Dall. Lucas.
------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------

Lieutenants de Port.

Brest, M. Gestin. | Morlaix, M. Morvan.

Maîtres de Port.

Quimper, MM. Rohan. Douarnenez, Le Bris. Brest, Thomasset. Le Conquet, Keruzoré. Morlaix, Martin. Audierne, Salaün. Landerneau, Provost (Y). Pert-Launay, Drouaux. Pont-l'Abbé, Bideau (*). Camaret, Bouillet. Le Fret, Bodénès.	Concarneau, MM. Toulguengat de Treffry. Roscoff, Tirhard. Laberwrach, Provost, J.M. Pont-Aven, L'Hotellier. Ouessant, Stéphan. Pont-Croix, Vesseyre. Pempoul, Lozac'h. Pensez, Guyader. Le Faou, Courtois. Quimperlé, N°.
--	---

Chemin de Fer de Rennes à Brest.

ÉTAT DU PERSONNEL.

MM.		MM.	
PLANCHAT (*), ingénieur en chef, à Brest.		Hubert,	} Conducteurs auxiliaires
Fénoux, ingénieur ordinaire, à Morlaix.		Le Taro,	
Maréchal, ingénieur ordinaire, à Brest.		Brizec,	
Martignon,	} Conducteurs embrigadés de 1 ^{re} classe.	Richard,	} Agents secondaires de 1 ^{re} classe.
Dorsaz,		Guigault,	
Saucour,	} Conducteurs embrigadés de 2 ^e classe.	Bouillon,	
Delmas,		Poitrenaud,	} Agents secondaires de 2 ^e classe.
Hardy,	} Conducteurs embrigadés de 3 ^e classe.	Delamotte,	
Boussardon,		Corolleur,	
Gandois,	} Conducteurs embrigadés de 4 ^e classe.	Varneau,	} Agents secondaires de 2 ^e classe.
Kirby,		Guillarmou,	
Pastourcau,		Le Tendre,	
Lavergne,		Le Taro,	} Agents secondaires de 2 ^e classe.
Williams,		Kervingant,	
Philippe,		Kérébel,	
Floret,		Devailly,	} Agents secondaires de 2 ^e classe.
		Hardy,	
		Joubert,	
		Mériadec.	

CHEMIN DE FER

DE CHATEAULIN A LANDERNEAU.

État du Personnel.

MM. PLANCHAT (*), ingénieur en chef, à Brest.	
Guibert, ingénieur ordinaire, à Quimper.	
Royère, conducteur embrigadé de 4 ^e classe.	
Geslot,	} Conducteurs auxiliaires.
Brissaud,	
Le Quitot,	
Poivet,	
Tardif,	
Queffelec, agent secondaire de 2 ^e classe.	

Comité consultatif institué à la Préfecture pour l'examen des Travaux communaux.

MM. AUMAITRE (*), ingén. en chef du département, président.
 Guyot (*), membre du Conseil général.
 Le Guay, membre du Conseil de Préfecture.
 Guibert, ingénieur des ponts et chaussées.
 Loarer, agent-voyer en chef.
 Bigot (*), architecte du département.

Routes impériales et départementales

DU FINISTÈRE.

Routes impériales.

Routes

- N^o 12, de Paris à Brest, par Morlaix, Landivisiau, Landerneau, 80,896 mètres.
 N^o 164, d'Angers à Brest, par Redon, Carhaix, La Feuillée et Landerneau, 62,845 mètres.
 N^o 165, de Nantes à Audierne, avec embranchement sur Douarnenez, par Quimperlé, Bannalec, Rosporden, Quimper, Douarnenez et Pont-Croix, 97,127 mètres.
 N^o 169, de Lorient à Roscoff, par Carhaix, Morlaix et Saint-Pol, 80,257 mètres.
 N^o 170, de Quimper à Lesneven et à la mer, par Châteaulin, Le Faou et Landerneau, 97,311 mètr.

Routes départementales.

- N^o 1, d'Hennebon à Lanvéoc, par Quimperlé, Pont-Aven, Concarneau et Quimper, 104,059 mètr.
 N^o 2, de Lannion à Brest, par Morlaix, Saint-Pol et Lesneven, 70,919 mètres.
 N^o 3, de Châteaulin à Guingamp, par Châteauneuf et Carhaix, 49,491 mètres.
 N^o 4, de Guipavas au Conquet, par Gouesnou et Saint-Renan, 33,176 mètres.
 N^o 5, de Quimper à Pont-l'Abbé, 18,339 mètres.
 N^o 6, de Saint-Renan à Ploudalmézeau, Argenton et Laber-Ildut, 36,086 mètres.

- N° 7, de Lesneven à Lannilis, depuis le Folgoët, 14,538 mètres.
 N° 8, de Landivisiau à la mer, par Kervren, 20,315 m.
 N° 9, de Rosporden aux limites du département, par Scaër, 19,719 mètres.
 N° 10, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 11,015 m.
 N° 11, de Rosporden à Concarneau, 11,584 mètres.
 N° 12, de Quimperlé au Faouët, 12,133 mètres.
 N° 13, de Quimper à Morlaix, par Pleyben et Brasparts, 68,510 mètres.
 N° 14, de Quimper à Châteauneuf, par Briec, 20.258 m.

PHARES

ACTUELLEMENT ALLUMÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

- 1 Fanal de l'île Noire dans la rade de Morlaix (4^e ordre grand modèle, feu varié de 2 en 2 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 2 Fanal du Château du Taureau, à l'entrée de la même rade (feu fixe rouge).
- 3 Fanal de l'île Louët dans la même rade (feu fixe blanc).
- 4 Fanal de la Tour de la Lande, au fond de la même rade (feu fixe rouge).
- 5 Phare de l'île de Batz (1^{er} ordre, éclipses de minute en minute).
- 6 Phare de l'île Vierge (feu blanc varié, de 4 en 4 minutes, par des éclats rouges précédés et suivis de courtes éclipses).
- 7 Fanal de l'île Wrach (feu rouge).
- 8 Fanal de Plouguerneau (feu blanc).
- 9 Fanal de la Palue (feu vert).
- 10 Fanal de l'anse de Saint-Antoine (feu blanc).
- 11 Phare d'Ouessant (1^{er} ordre, feu fixe).
- 12 Phare de Kermorvan (3^e ordre, petit modèle, feu fixe).
- 13 Phare de Saint-Mathieu (2^e ordre, feu tournant dont les éclipses se succèdent de 1½ min. en 1½ min.,
- 14 Phare du Petit-Minou (3^e ordre, feu fixe).

- 15 Phare du Portzic (2^e ordre, feu varié de 3 en 3 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses),
- 16 Fanal de Toulanguet (4^e ordre, gr. mod., f. fixe rouge).
- 17 Fanal de l'île Tristan (4^e ordre, feu fixe).
- 18 Phare de l'île de Seins (1^{er} ordre, feu varié de 4 en 4 minutes, par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 19 Phare du Bec-du-Raz (1^{er} ordre, feu fixe).
- 20 Fanaux d'audiérne.
- 21 Phare de Penmarch (1^{er} ordre, feu varié de 1½ minute en 1½ minute).
- 22 Fanal de la Pointe-du-Coq, à l'embouchure de l'Odet, rive gauche (4^e ordre, feu fixe rouge).
- 23 Fanal de la Pyramide à *idem* (feu fixe blanc).
- 24 Phare de l'île de Penfret (3^e ordre, feu varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 25 Fanal de la Batterie de la Croix à Concarneau (feu fixe blanc).
- 26 Fanal de Beuzec-Conq, à *idem* (feu fixe blanc).
- 27 Fanal de Lanriec, à *idem* (feu fixe rouge).
- 28 Fanaux de Douëlan (feux fixes).

SERVICE DU CANAL DE NANTES A BREST.

Ingénieurs.

Napoléonville, MM. VOLMERANGE (*), ingén. en chef.
 Châteaulin, Tourbiez (*), faisant fonctions d'ingénieur.

Conducteurs embrigadés.

Châteaulin, MM. Poterel-Maisonnette, de 2^e classe.
 Garhaix, Piriou, de 3^e classe.
 Châteaulin, N^{os}.

Employés secondaires.

MM. Olivier, Dornier, Le Guellaunt et Kerien.

Service des Chemins vicinaux.

La direction supérieure du Service vicinal appartient au Préfet et, sous ses ordres, aux Sous-Préfets dans les arrondissements. Toute la partie administrative, relative au service, est centralisée à la Préfecture, *Division des Travaux publics*. La direction et la surveillance des travaux sont déléguées à l'Agent-Voyer en chef. Cet agent agit directement au nom du Préfet, et comme son délégué, alors qu'il est hors du chef-lieu, en tournée d'inspection, soit générale, soit spéciale. Il centralise à son bureau toutes les affaires relatives aux travaux, au personnel et à la comptabilité du Service vicinal.

Organisation du Personnel.

MM. LOAHER, agent-voyer en chef, à Quimper.
Le Mème, dessinateur et agent de comptabilité, au bureau de l'agent-voyer en chef.

Agents-Voyers d'arrondissements.

Quimper, MM. Doudet.	Châteaulin, MM. Bernard.
Brest, Labasque.	Quimperlé, Jasienski.
Morlaix, Girandière.	

Agents-Voyers surnuméraires attachés aux bureaux des Agents-Voyers d'arrondissements.

Brest, MM. Vergeur.	Châteaulin, MM. Duhamel.
Morlaix, N [°] .	Quimper, Gaveau.

Agents-Voyers secondaires.

Quimper, MM. Daoulas.	Brest, MM. Barrois.
— Boutier.	Morlaix, Jestin.
Pont-l'Abbé, Haas.	Landivisiau, Barenton.
Audierne, Le Gall.	Plouescat, Olivet.
Lannilis, Salaün, Hip-	Châteaulin, N [°] .
polyte.	Crozon, N [°] .
Lesneven, Bocquené.	Châteauneuf, Deville.
Saint-Renan, Ollivier, fils.	Huelgoat, Ollivier, père.
Daoulas, N [°] .	Scaër, Kerforn.
St-Thégonnec, Boulmer.	Bannalec, Le Guern.

Chemins vicinaux DE GRANDE COMMUNICATION.

- N° 1, de Quimper à Audierne et à la Pointe-du-Raz, passant par Landudec, Plozévet, Plouhinec, Audierne et Plogoff, 47,275 mètres.
- 2, de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, par Plonéour, Tréogat, Pouldreuzic, Plozévet, 28,100 mètr.
- 3, de Rosporden à Châteauneuf, par Tournay, Trégourez et Laz, 30,622 mètres.
- 4, de Pont-Aven à Scaër, par Bannalec, 22,273 m.
- 5, de Quimperlé à Plouay, par Arzano, 10,390 m.
- 6, de Quimperlé à Châteauneuf, par Saint-Thurien et Scaër, 36,323 mètres.
- 7, de Châteaulin à Douarnenez, par Cast et Lócronan, 25,348 mètres.
- 8, de Châteaulin à Camaret, par Crozon, 36,980 m.
- 9, de Morlaix à Callac, par Plougonven et Lannéan, 23,500 mètres.
- 10, de Lesneven à St-Pol, par Lochrist, Plouescat, Cléder et Sibiril, 29,819 mètres.
- 11, du Folgoët, par Commana, à la route départementale n° 13, par Saint-Méen, Landivisiau, Lampaul, St-Sauveur et Commana, 39,187 m.
- 12, de Brest au Conquet, par St-Pierre, 21,118 m.
- 13, de Brest à Plouguerneau, par Gouesnou, Bourg-Blanc et Lannilis, 21,000 mètres.
- 14, de Pleyben à Huelgoat, par Lannédern et Loqueffret, 20,300 mètres.
- 15, de Quimper à Gourin, par Coray, 31,669 mètres.
- 16, de Quimperlé à Douélan, par Clohars-Carnoët, 12,827 mètres.
- 17, de Châteauneuf à Gourin, par Spézet, 13,916 m.
- 18, du Faou à St-Thégonnec, par Hanvec, Sizun et Saint-Sauveur, 34,681 mètres.
- 19, de Morlaix à Lesneven, par Plouvorn, 18,866 m.
- 20, de Pont-l'Abbé à Penmarch, par Plomeur, 13,840 mètres.
- 21, du Faou à Brasparts, par Quimerch, 14,471 m.

Chemins d'intérêt commun

PLACÉS SOUS LE RÉGIME DE L'ART. 6 DE LA LOI DU 21 MAI 1836.

Arrondissement de Brest.

Chemins

- N° 1, de Lambézellec à Pouldalmézeau, par Plouguin, 23,000 mètres.
 2, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 8,000 m.
 3, de Lesneven à la grève de Goulven, 8,800 m.
 4, de Landerneau à Plougastel, 10,000 mètres.
 5, de Brest à Daoulas, par Plougastel-Daoulas, 21,000 mètres.
 21, de Plouguerneau à Plouescat, 24,448 mètres.
 22, de Lannilis à Landerneau, 19,713 mètres.

Arrondissement de Châteaulin.

- N° 6, de Collorec à Carhaix, 13,413 mètres.
 7, de Port-Launay à Brasparts, 10,640 mètres.

Arrondissement de Morlaix.

- N° 8, de Sizun au Kernic, 38,800 mètres.
 9, de Guerlesquin à Toul-an-Herry, 9,000 mètres.
 10, de Pensez à Commana, 19,900 mètres.

Arrondissement de Quimper.

- N° 11, de Quimper à Bénodet, 16,075 mètres.
 12, de Quimper à Fouesnant, 7,900 mètres.
 13, de Quimper à Trégourez, 14,410 mètres.
 14, de Quimper à Pont-Croix, 12,703 mètres.
 15, de Quimper à Plonéour, 11,400 mètres.
 16, de Quimper à Pouldreuzic, 16,720 mètres.
 17, de Pont-l'Abbé à Locronan, par Guengat, 15,660 mètres.

Arrondissement de Quimperlé.

- N° 18, de Quimperlé à Guiscriff, 13,046 mètres.
 19, de Pont-Scorffau Faouët, par Arzano, 11,343 m.
 20, de Rosporden à Pont-Aven, par Bonne-Nouvelle et La Trinité, 13,710 mètres.

Architectes.

- MM. BIGOT (*), architecte principal du département, à Quimper ; chargé, en outre, du service particulier des arrondissements de Quimper et Quimperlé.
 BOURDAIS, architecte particulier de l'arrondissement de Brest.
 PUYO, architecte particulier de l'arrondissement de Morlaix.
 BOYER, architecte particulier de l'arrondissement de Châteaulin, en résidence à Quimper, comme adjoint à l'architecte principal.

ADMINISTRATION

de l'Enregistrement et des Domaines.

MM.	MM.
Quimper, LENIR, directeur.	Quimper, Leconte, 1 ^{er} com.
— Desbordes, insp.	— de la direction.
— Duval, vérificat.	— Sicault de Mariol,
— Péan, —	— garde-magasin,
Brest, Phétu, —	— du timbre.
Châteaulin, Pleuvier, —	— Courtemanche,
Morlaix, Delécluse, —	— timbreur.

Receveurs et Conservateurs.

Arrondissement de Quimper.

Quimper,	MM. Dahirel, conservateur des hypothèques et receveur des domaines.
—	Lecomte, receveur de l'enregistrement.
—	Buzaré, Eugène, recev. du timbre extraord.
Concarneau,	Hénon,
Douarnenez,	Lagrange,
Pont-Croix,	Conan,
Pont-l'Abbé,	Mahé de Berdouaré,
Plougastel-St-G.,	Cahierre,

} receveur de l'enregistrement et des domaines.

Arrondissement de Brest.

Brest,	MM. Cauchic, conservat. des hypothèques.
—	Delécluse, recev. de l'enregistrement,
—	des actes civils et des successions.
—	Béline, recev. de l'enregistrement, des
—	actes judiciaires et des domaines.
Landerneau,	Sionneau,
Lannilis,	Le Brozec,
Lesneven,	Le Tournier,
Saint-Renan,	Marinier,
Plabennec,	Aubry,
Ploudalmézeau,	Tetrel,

} receveurs de l'en-
registrement
et des domaines.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix,	MM. Briot, conservateur des hypothèques.
—	Mailhard de la Couture
Guerlesquin,	Le Marchant,
Landivisau,	Richard,
Landmeur,	Marsat,
Plouescat,	Normand,
Saint-Pol-de-Léon,	Rivière,

} receveurs de l'en-
registrement
et des domaines.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin,	MM. De Rémond du Chélas, conservateur
—	des hypothèques.
—	Hamon-Duplessis,
Châteauneuf,	Audran,
Huelgoat,	Salmon,
Crozon,	Pottier,
Pleyben,	Julien,
Carhaix,	De Coatgoureden,

} receveurs de l'en-
registrement
et des domaines.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. Lavaud, receveur de l'enregistrement et des
domaines, conservateur des hypothèques.
Bannalec, M. Hugot, receveur de l'enregistrement et des
domaines.

Surnuméraires.

Quimper, MM.	Dumanoir.	Châteaulin, MM.	Le Follézou.
—	Lecomte.	Morlaix,	Dénis de Trobriand.
Brest,	Le Corre.	Quimperlé,	N ^o .

ADMINISTRATION

des Contributions directes.

Quimper,	MM. LEMAIRE DE MONTIFAULT, directeur.
—	Proutière, inspecteur.
—	Brousmiche, contrôleur, 1 ^{er} commis
—	de direction.
—	Le Petit, contrôleur principal.
—	Tiébaud,
Brest,	Kersanté,
—	Morvan,
Morlaix,	Bourdon,
—	De Poulpiquet,
Landerneau,	De Gaultier la Hulinière,
Châteaulin,	Tanvez, contrôleur intérimaire.
Quimper,	Vallet et Chauvel, surnuméraires.

} contrôleurs.

Cadaastre.

M. DYÈVRE, géomètre. | M. GUICHOUX, géomètre.

Les pièces cadastrales ne peuvent être déplacées des bureaux des mairies que pour les besoins de l'Administration, et leur communication aux particuliers ne doit avoir lieu qu'en présence du Maire ou de son Secrétaire. La lecture de ces pièces est seule autorisée dans les mairies où l'on ne doit en prendre ni copie ni extrait; il n'appartient qu'à M. le Directeur des Contributions directes d'en délivrer copie sur les originaux déposés dans les bureaux et d'en certifier l'exactitude.

Copies de Plans.

Pour 10 parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille. 2 f.00 c.

Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle. 0 20

Pour copie d'une section entière, par parcelle. 0 10

Pour copie d'un plan entier d'une commune, par parcelle. 0 05

(Les mêmes copies en traits coloriés moitié en sus des prix précédents).

Extraits de Matrices cadastrales et d'Etats de section.

Pour 10 parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille. 0 f.50 c.

Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur un même extrait, par parcelle. 0 05

RECETTE GÉNÉRALE.

Brest, M. GASSON (*), Receveur général.

RECETTES PARTICULIÈRES ET PERCEPTIONS.

Arrondissement de Quimper.

M. MOREAU, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Audierne , Cléden-Cap-Sizun, Esquibien, Goulien, Ile-de-Seins, Plogoff, Primelin.	MM.
Briec , Langolen.	DENIC.
Concarneau , Beuzec-Conq, Lanriec, Trégunc.	ARTIGOU.
Douarnenez , Guengat, Ploaré, Plogonnec, Poullan, Pouldergat.	GIBLAINE.
Fouesnant , Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Perguet, Pleuven, St-Evarzec.	BERNARD.
Plogastel-Saint-Germain , Guilers, Landudec, Plonéis, Plozévet.	SÉRÉ.
Plomeur , Penmarch, Plobannalec, St-Jean-Trolim, Trefflagat, Tréguennec.	GILLES.
Plonéour , Peumerit, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat.	LESTIR.
Pont-Croix , Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meilars, Plouhinec.	POIRIER.
Pont-l'Abbé , Combrit, Ile-Tudy, Locudy, Trémécoc.	LESNÉ.
Quimper , Penhars, Plomelin, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Pluguffan.	ALLAIN.
Rosporden , Elliant, St-Yvi, Tourch.	LALLOUR.
	LE GARREC.

M. MALINGE, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Quimper.

Arrondissement de Brest.

M. GASSON (*), Receveur général et particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Bourg-Blanc , Coatméal, Guipronvel, Milizac, Tréouergat	MM. KÉRARUEL DE MÉREY. MERCIER (*).
Brest	DUBOIS DE MONT-MARIN. FORTIER.
Daoulas , Logonna, l'Hôpital-Camfrout, Loperhet, Plougastel	LE TARO.
Guipavas , La Forêt, St-Divy, S.-Thonan	BÉRUBÉ.
Irvillac , Hanvec, Rumengol, St-Eloy, Saint-Urbain	THOMAS, fils.
Lambézellec , Bohars, Gouesnou, Guilers, Saint-Marc, Saint-Pierre	LALLOUR, Anatole.
Landerneau , Dirinon, Pencran, Plouédern, Trémaouézan	GIRARD, aîné.
Lanildut , Brélès, Lampaul-Plouarzel, Larret, Plourin, Porspoder	TOURNHEL.
Lannilis , Guissény, Landéda, Plouguerneau, Saint-Frégant	HUBERT de la HAYNE (*).
Le Conquet , Ile-Molène, Ouessant, Plougonvelin, Ploumoguier, Tréhabu.	BRO.
Lesneven , Ploudaniel, St-Méen, Trégarantec, Le Folgoët, Kernouës	MÉNEZ.
Plabennec , Drennee, Kernilis, Ker-saint-Plabennec, Lanarvily, Loc-Brévalaire, Plouvien	GUYOT.
Ploudalmézeau , Lampol-Ploudalmézeau, Landunvez, Plouguin, Saint-Pabu, Trégionou	LE BRETON.
Ploudiry , La Martyre, Lanneufret, La Roche, Le Tréhou, Loc-Eguiner, Tréflévenez	PROUX.
Plounéour-Trez , Goulven, Kerlouan, Plouider	M. BÉRUBÉ, surnum., attaché à la Recette générale, à Brest.
Saint-Renan , Lanrivovaré, Loc-Maria, Plouarzel, Plouzané	

Arrondissement de Châteaulin.

M. GOSSEIN, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brasparts , Lannédern, Le Cloître, Loqueffret	MM. LHOSTIE-KERHOR.
Carhaix , Plouguier, Poullaouen, Plounévezel	JOBBÉ-DUVAL.
Châteaulin , Cast, Dinéault, Pt Launay, St-Coulitz, St-Ségat, Quéménéven	COCHOIS.
Châteauneuf , Collorec, Landeleau, Plonévez-du-Faou	LALLOUR, Aimé.
Coray , Leuhan, Laz, Trégourez, Saint-Goazec, Saint-Thois	DANVEL-BEAUPRÉ.
Crozon , Argol, Camaret, Landévennec, Roscanvel, Telgruc, Trégarvan	CARADEC.
Huelgoat , Berrien, Bolazec, Botmeur, La Feuillée, Locmaria, Plouyé, Serignac	CORNIQUEL.
Le Faou , Logonna-Quimerch, Lopérec, Quimerch, Rosnoën	PICARD.
Pieyben , Edern, Gouézec, Lemmon, Lothey	BOIDRON.
Plomodiern , Locronan, Plœven, Plonévez-Porzay, Saint-Nic	LE MOAL.
Spézet , Clédén-Pohér, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin	GAUBERT.
N ^o , surnuméraire, attaché à la Recette de Châteaulin.	

Arrondissement de Morlaix.

M. MILLET, Receveur particulier.

Guerlesquin , Botsorhel, Lannéanou, Plouégat-Moysan	MM. MARZIOU.
Landivisiau , Bodilis, Guimiliau, Lampaul, Plougourvest, Plouneventer, Saint-Servais	CHARUEL.

Suite de l'arrondissement de Morlaix.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Lanmeur, Garland, Guimaëc, Locquirec, Plouégat-Guérand.	MM. GUÉGUENNOU.
Morlaix, Ploujean, Plourin, St-Martin-des-Champs, Sainte-Sève.	SIMON.
Plouescat, Lanhouarneau, Plougar, Plounévez-Lochrist, Tréfléz.	LE FRAPPER. GICQUET DE PREISSAC, fils.
Plougasnou, Plouézoch, St-J.-du-Doigt, Plouigneau, Plougouven, Le Ponthou, Plouézédé, Cléder, Plouvorn, Saint-Vougay, Tréflaouenan, Trézilidé.	LE MOÏEN.
Roscoff, l'Île-de-Batz, Plougoulm, Sibiril.	GUIBERT.
Sizun, Commana, Locmélar, Saint-Sauveur.	LAHALLÉ.
St-Pol-de-Léon, Plouénan, Mespaul, St-Thégonnec, Le Cloître, Pleybert-Christ, Plouéour-Ménez.	BRIAT, fils. VILLECROZE.
Taulé, Carantec, Henvic, Locquénoël, Guiclan.	BRÉHIER.
M. FAUGER-DUPESSEAU, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Morlaix.	GOUSSELIN.

Arrondissement de Quimperlé.

M. AUDIN, Receveur particulier.	
Arzano, Guilligomarch, Locunolé, Rédéné.	MM. RÉVAULT.
Bannalec, Kernével, Meigven, Le Trévoux.	CHARUEL.
Pont-Aven, Moëlan, Névez, Nizon, Riec	LE DRAST.
Quimperlé, Baye, Clohars-Carnoët, Mellac, Tréméven.	VIGNIOBOUL.
Scaër, Querrien, Saint-Thurien.	HUGOT.

Recettes spéciales.

Quimper,	MM. Le Coq, Joseph, receveur municipal.
—	Le Coq, Th., receveur des hospices.
Brest,	Bersolle (*), receveur municipal.
—	Picot, receveur des hospices.
Lambézellec,	Billant, receveur municipal.
Morlaix,	De Jaëgher, —
—	Boyer, receveur des hospices.
—	Kerbriant, receveur du bureau de bienfaisance.

Trésor public.

M. DESCHARD (*), Payeur, à Brest.

Lès Receveurs particuliers des finances, dans les arrondissements de Morlaix, Châteaulin, Quimper et Quimperlé, acquittent les dépenses pour le compte du Payeur du département.

ADMINISTRATION

DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE BREST.

M. PINCHON(*), Directeur.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

Douanes.

MM.		MM.	
Brest, Blutel, 1 ^{er} commis.	—	Brest, Le Masson-Morinière, commis.	—
— Kervern, 2 ^e —	—	— Découvrant,)	—
— Dumoulin, 3 ^e —	—	— Peyron,)	—
— Josset, 4 ^e —	—	— Cocaign,)	— surnum.

Contributions indirectes.

MM.		MM.	
Brest, Loiseau, 1 ^{er} commis.	—	Brest, Delamarre, 3 ^e com.	—
— De Carné, 2 ^e —	—	— Léon, surnuméraire.	—

Service des Douanes.

Inspection de Quimper.

Quimper, M. ZIMMERMANN, inspecteur divisionnaire.

Bureaux de Perception.

Quimper, MM. Cochet, receveur principal.	
— Le Joyand, vérificateur.	
— Grandin, commis.	
— Le Maire de Montifault, commis.	
Quimperlé, Julien,)	— receveurs particuliers.
Douélan, Fargis,)	
Pont-Aven, Mériadec,)	

Concarneau, MM. Josset, receveur particulier.
 — Turquier, visiteur.
 — Pellu du Champrenou, visiteur.
 Pont-l'Abbé, De Grandsaigne, recev. particulier.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Pont-l'Abbé, MM. Alix.	Quimper, MM. Lemoyne.
Quimperlé, Lerbour.	Penmarch, Viger.
Concarneau, Robert de	Pont-Aven, Léréec.
Beauchamp.	Concarneau, Chrétien.

Inspection de Crozon.

Crozon, MM. JONNART, inspecteur divisionnaire.
 Douarnenez, Clerget, sous-inspecteur sédentaire.

Bureaux de Perception.

Douarnenez, MM. Renou, receveur principal.	
— Jéhenne, vérificateur.	
— Landal, —	
— Humphry, —	
— Chotard, —	
— Kerbriand-Postic, —	
Audierne, Boutin,)	— recev. particuliers.
Pont-Croix, Le Coat,)	
Tréboul, Guédon,)	
Camaret, Le Roux,)	
— Colombel, visiteur.	
Le Fret, Serouge,)	— recev. particuliers.
Morgat, N***,)	
Port-Launay, Maynaud,)	
Le Faou, Schier,)	

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Audierne, MM. Houët.	Le Loc'h, MM. Proteau.
Crozon, Adigard.	Tinduff, Cardinal.
Landévennec, Léger.	Douarnenez, Adelus.
	Camaret, Le Gall.
	St-Laurent, Bâton.

Inspection de Brest.

Brest, MM. BEUVRY, inspecteur principal.
Perrot, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Brest, MM. Grimoult, receveur principal.
Michel-Bonnefonds, contrôleur.
Mercier-Valenton, vérificateur.
De La Chapelle, —
Losties, —
Blanc, commis principal.
Dubled, —
Besançon, —
— (Recouvrance), Lucas de la Pommeraye, recev. part.
Landerneau, Rioux, receveur particulier.
Le Héricey, visiteur.
Le Conquet, Burter, receveur particulier.
Labervrach, Lesné, }
Paluden, Lesqueul, } receveurs particuliers.
Portzall, Deprez,

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

	Capitaines.		MM.
Brest,	MM. Leserurier.	Argenton,	Bayou.
Labervrach,	Sagot.	Plougastel,	Dumont.
Le Conquet,	Vouselaud.	Berthoume,	Nivolon.
	Lieutenants.	Brest,	Le Maréchal,
Brest,	M. De la Brègue.		commandant du cutter.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, MM. GAULTIER, inspecteur divisionnaire.
Baudier, sous-inspecteur sédentaire.

Bureaux de Perception.

Morlaix, MM. Beuzard, receveur principal.
Dufaure, vérificateur.
Beau, —
Ballot, commis principal.
Simon, —

Roscoff, MM. Nivolon, receveur particulier.
Plouescat, D'Ennery de la Chesnaye, recev. partic.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.
Morlaix,	MM. Chérot.	Port-Neuf, MM. Mayneau.
Pontusval,	Le Bihan.	Primel, Henry.
St-Pol-de-Léon,	Arbey.	Morlaix, Narbelas.
		Guissény, Hétet.
		Roscoff, Riowal.

Service des Contributions indirectes.

Inspection de Quimper.

Quimper, MM. LE BÉDEL, inspecteur divisionnaire.
Blayon-Duchesne, recev. principal, entreposeur.
De la Brègue, com. prés la rec. princ.
Eulriet, surnum., —
Billette de Villeroche, contrôleur.
Joyaut de Gouesnongle, }
Le Bray, } commis.
Le Merle de Beaufont, }
Le Guen,
Kerliézec-Royou, surn. du serv. actif.
Le Corre, receveur à cheval.
Le Gal de Kerangal, commis principal à cheval.
Concarneau, Boucher, receveur à cheval.
Gand, commis principal à cheval.
Douarnenez, Grooters, receveur à cheval.
Delaunay, commis principal à pied.
Pont-l'Abbé, Alexandre, receveur à cheval.
Carluer de Keryvon, com. pr. à cheval.
Pont-Croix, Morel, receveur à cheval.
Banéat, commis principal à cheval.
Rosporden, Le Gal, receveur à cheval.
Billette de Villemeur, commis principal à cheval.

Quimperlé, MM. Dampferniet, recev. part. entreposeur.
 — Fortin, commis, chef de poste.
 — Scolan, commis.
 — Le Louédec, receveur à cheval.
 — Aubry de Maraumont, commis princ.

Inspection de Brest.

Brest, MM. LAUTOUR, inspecteur divisionnaire.
 — Joyeux, recev. principal, entreposeur.
 — Bélenfant, 1^{er} com. de la recette princ.
 — De Florinier, 2^e commis —
 — Bodereau, surnum. à la recette princip.
 — Fleury, contrôleur.
 — Allain,
 — Rousseaux,
 — Lecouvreur Saint-Mauvieu, }
 — Touboulic, } commis.
 — Le Tellier,
 — Dumesnil,
 — Garaudet,
 — Bonnet,
 — Le Ster,
 — Faou, } surnum. du service actif.
 — Duval,
 — Jaffrès, }

Recouvrance, Launay, receveur particulier.
 — Fouquet, contrôleur.

— Lhote,
 — Dauriat, }
 — Josseume, } commis.
 — Corvest,

Lambézellec, Rousseau, recev. particul., sédentaire.
 — Vaur, commis principal de 2^e classe.
 — Houdart, commis.

Guipavas, David, receveur à pied.
 — Daniel, commis principal à pied.

Landerneau, Grivart, receveur à cheval.
 — Gourmelon, commis princip. à cheval.
 — Desmontils, commis.
 — Goullier, —

Lesneven, MM. Comdamain, receveur à cheval.
 — Macé, commis principal à cheval.
 Lannilis, Allion, receveur à cheval.
 — Le Séver, commis principal à cheval.
 Saint-Renan, Bernay, receveur à cheval.
 — Barbanson, commis principal à cheval.
 Brest, Cozic, contrôleur de la garantie.
 — Hannon, préposé en chef de l'octroi.

Sous-Inspection de Châteaulin.

Châteaulin, MM. DALIGAULT, sous-insp. divisionnaire.
 — Boué, recev. principal, entreposeur.
 — Robiou, commis de la recette princip.
 — Brissieux, commis, chef de poste.
 — Montgauze, commis.
 — Richard, surnum. du service actif.
 — Rahier, receveur à cheval.
 — Delalande, commis principal à cheval.
 Carhaix, Coz, receveur à cheval.
 — Le Guisquet, commis princip. à cheval.
 Châteauneuf, Le Corvaisier, receveur à cheval.
 — Nédélec, commis principal à cheval.
 Crozon, Barjou, receveur à cheval.
 — Pinault, commis principal à cheval.
 Huelgoat, Carel, receveur à cheval.
 — Paillard, commis principal à cheval.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, MM. CRESPIN DE TRÉOGAT, inspecteur divisionnaire.
 — Morisan, recev. princip., entreposeur.
 — Le Bozec, com. près la recette princip.
 — Ruhault, surnuméraire —
 — Gautier, contrôleur.
 — Kervenno,
 — Rodier, }
 — Béghin, } commis.
 — Latouche,
 — Boudehen, surnumér. du service actif.

Morlaix, MM. Louarn, receveur à cheval.
 — Lesèvre, commis principal à cheval.
 Landivisiau, Mahé de la Ville-Glé, recev. à cheval.
 — Morin, commis principal à cheval.
 Lanmeur, Jacq, receveur à cheval.
 — Le Go, commis principal à cheval.
 Plouescat, Guillet, receveur à cheval.
 — De Malherbe, commis princip. à cheval.
 St-Pol-de-Léon, Durand, receveur à pied.
 — Scouarnec, commis principal à pied.

Manufacture impériale des Tabacs

DE MORLAIX.

M. GOUBE (*), directeur.

MM.	MM.
Loriot, ingénieur.	De Cadenet, com. de 1 ^{re} clas.
Coulon, contrôleur.	Tilly, —
Razer, garde-magasin.	Bocher, com. de 2 ^e classe.
Hémart, 1 ^{er} commis.	Bahezre de Lanlay, de 3 ^e .
Marie, 2 ^e —	Guével, surnuméraire.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Quimper, MM. ROJARE, inspecteur des postes et relais,
 chef de service du département (1).
 — Boullier, commis adjoint à l'inspecteur.
 — Jézéquel, brigadier-facteur du dépt (2).

Bureau de Quimper.

MM. Lallemand, directeur comptable du dépar- tement (3).	MM. Boscher, 1 ^{er} commis. Boyer, 2 ^e — Mauger, surnuméraire
--	---

Bureau de Brest.

MM. Hubert (*), directeur. Bouët, com. principal. Hamonic, 1 ^{er} commis. Testard, 2 ^e —	MM. Bédel, 3 ^e commis. Boullier, 4 ^e commis. Le Hardy, aspirant sur- numéraire.
---	--

Bureau supplémentaire de Recouvrance.

Rouault, préposé.

Bureau de Morlaix.

MM. Darroussin, directeur. Mahéo, 1 ^{er} commis.	MM. Hubert, 2 ^e commis. Dos, surnuméraire.
--	--

(1) Toutes les demandes, plaintes et réclamations concernant le service des Postes, des relais et le personnel en général, doivent être adressées à l'Inspecteur du département.

(2) Le brigadier facteur fait des tournées périodiques dans tout le département. Il est spécialement chargé de surveiller les boîtes rurales, les facteurs et les approvisionnements en timbres-postes, que doivent avoir tous les débiteurs de tabacs, et les transports frauduleux.

(3) Les saisies-arrêts et oppositions sur les traitements et salaires doivent être signifiées au Directeur, comptable par ministère d'huissier.

Bureaux simples.

Directeurs et Directrices.

Carhaix, M^{me} Leloutre.
Châteaulin, M. Clopet.
Châteauneuf, M^{me} Gadon.
Concarneau, Mlle Pérennès.
Conquet, Mlle Leroy.
Crozon, Mlle Constantin.
Daoulas, Mlle Le Boucher.
Douarnenez, M^{me} v^e Grooters.
Faou (le), Mlle Sotholin.
Landerneau, Mlle de Toutedville.
Landivisiau, Mlle H. de Courson.
Lanmeur, Mlle Gand.

Bureaux de distribution.

Audierne, Mlle Kerbriant.
Bannalec, Mlle Lescoat.
Brasparts, M. Glévarec.
Briec, Mlle Baron.
Camaret, Mlle Téphany.
Feuillée (la), M. Lallemand.
Fouesnant, Mlle Raboisson.
Guipavas, Mlle Salva.
154 facteurs locaux ou rur. sont attachés aux bureaux ci-dessus.
20 aides assermentés sont adjoints aux directions simples.

Relais.

Brasparts, M^{me} v^e Moisy.
Brest, M. Foucault, fils.
Briec, M. Collet.
Châteaulin, Milin.
Faou (le), M. Prot.
Landerneau, M. Mourot.
Landivisiau, M. Le Bourhis.

Morlaix, M. Eléouët.
Pleyben, M. Le Cam.
Plouñour-Ménez, M. Juhellé.
Ponthou (le), M. Jaouen.
Quimper, M. Pinard.
Quimperlé, M. Allard.
Rosporden, M. Collet.

Deux postillons au moins sont attachés à chaque relais.
Tous les bureaux de poste du département se trouvent desservis au moyen de 29 services mentionnés au tableau ci-après.

Transport des Dépêches.

SERVICES.	DÉPARTS.	
	à l'aller	au retour.
SERVICE EN PAQUEBOT.		
1 de Morlaix au Havre.		non fixes.
2 de Brest au Havre		non fixes.
SERVICE EN VOITURE.		
3 de Brest à Rennes, par Landerneau, Landivisiau, Saint-Thégonnec, Morlaix, Plouigneau, etc.	8 h. du soir.	5 h. 30' du m.
4 de Brest à Nantes, par Guipavas, Landerneau Daoulas, Le Faou, Châteaulin, Quimper, Rosporden, Quimperlé, Lorient, etc.	2 h. du soir. 4 h. 30' soir.	7 h. du m. 11 h. du soir.
5 de Carhaix à Guingamp, par Callac.		
6 de Landerneau à Carhaix, par La Feuillée et Huelgoat.	5 h. 30' soir.	2 h. du mat.
7 de Morlaix à Lannion, par Lanmeur et Pleslin.	11 h. 30' du s.	4 h. 30' soir.
8 de Morlaix à Lorient, par Carhaix, Gourin, Le Faouët et Quimperlé.	4 h. du soir.	4 h. du soir.
9 de Morlaix à Quimper, par Pleyben et Briec.	10 h. du soir.	Midi
10 de Morlaix à St-Pol-de-Léon.	11 h. 30' soir.	7 h. du soir.
11 de Châteaulin à Carhaix.	1 h. 5/4 mat.	11 h. 30' mat.
12 de Quimper à Audierne, par Douarnenez et Pont-Croix.		
13 de Quimper à Pont-l'Abbé.	1 h. du mat.	Midi.
14 de Quimper à St-Brieuc, par Gourin, St-Nicolas-du-Poëm, Corlay et Quintin.	2 h. du soir.	3 h. du soir.
SERVICE A CHEVAL.		
15 de Brest à Plabennec.	7 h. 30' du m.	Midi 30'.
16 de Brest au Conquet, par St-Renan.	—	10 h. 30' mat.
17 de Brest à Lannilis.	—	Midi 30'.
18 de Carhaix à Rostrenen.	—	6 h. du soir.
19 de Châteaulin à Camaret par Crozon.	1 h. 30' mat.	11 h. 30' mat.
20 de Landerneau à Lesneven.	4 h. 30' in.	2 h. 15' soir.
21 de Quimperlé à Concarneau, par Pont-Aven.	—	2 h. du soir.
22 de Rosporden à Concarneau.	11 h. 30' soir.	7 h. du soir.
23 de Rosporden à Scaër.	—	6 h. 30' soir.
SERVICE A PIED.		
24 de Landivisiau à Sizun.	1 h. du m.	4 h. du soir.
25 de Quimper à Fouesnant.	1 h. du m.	3 h. 30' soir.
26 de Quimper à Plogastel-St-Germain.	1 h. du mat.	3 h. du soir.
27 de Saint-Pol-de-Léon à Plouescat.	4 h. du mat.	—
28 de Saint-Pol-de-Léon à Roscoff.	—	5 h. du soir.
29 de Saint-Renan à Ploudalmézeau.	8 h. 30' mat.	4 h. du mat.

TÉLÉGRAPHIE.

Le Public a le droit de se servir du télégraphe pour transmettre ses dépêches.

Les dépêches télégraphiques de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de 1 franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de 2 francs.

La même taxe sera appliquée à la Corse, lorsque des communications télégraphiques directes, entre la France continentale et ce département, auront été établies.

Au-dessus de vingt mots, ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fractions de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ, est transmise d'office.

La taxe des dépêches de vingt mots, à destination d'un bureau quelconque d'Algérie, est fixée à 8 francs.

Le port des dépêches à domicile est gratuit.

Si le lieu de destination ne possède pas de bureau télégraphique, la dépêche est transmise au bureau le plus voisin, et est expédiée à destination par poste, exprès ou estafette, au gré de l'expéditeur et aux conditions suivantes :

L'envoi par poste donne lieu à une surtaxe fixe de 40 cent.; le port par exprès est fixé à 1 fr., pour le premier kilomètre, et à 50 cent. pour les suivants, et le port par estafette à 3 fr. 75 de 1 à 10 kilomètres, et au-delà 0 fr. 375 par hectom.

PERSONNEL.

MM. DE VIMONT, directeur divisionnaire, chef du service dans le département.

N[°], inspecteurs.

Bureaux.

Quimper, MM. Lorin, élève inspecteur, faisant fonctions de directeur de station.

Quimper, MM. Férar, stationnaire.

— Boscher, stationnaire-surnuméraire.

Brest, Gillet, directeur de station.

— Delmas et de Grainville, stationnaires.

— Gouzien et Le Go, stationnaires-surnuméraires, faisant fonctions de stationnaires.

Quimperlé, Le Doussal, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

Châteaulin, Taillendeau, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

Morlaix, Boutard, directeur de station.

— Leguen-Kernizon, stationnaire-surnuméraire, faisant fonctions de stationnaire.

Concarneau, Le Borgne, stationnaire-surnuméraire, faisant fonctions de directeur de station.

Bouanenez, Troub, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

Audierne, Fouard, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

Landerneau, Mathieu, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

— Le Pouliquen, stationnaire.

Saint-Renan, Huet, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

St-Pol-de-Léon, Guyguemer-Dubreil, stationnaire, faisant fonctions de directeur de station.

Pont-l'Abbé, N[°].

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Conservation du 23^e Arrondissement.

Rennes, M. DE BRUCHARD, conservateur.

Inspection de Lorient.

MM. Gilloire de Lépinast, inspecteur à Lorient.

E.-A. Quinchez, sous-inspecteur, chef du cantonnement de Lorient, comprenant les arrondissements de Quimper et Quimperlé.

De Trégomain, garde général à Châteaulin, pour les arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix.

Peladan, garde à cheval des Forêts, à la Maison forestière du Manoir, commune de Rumengol.

LOUVETERIE.

Lieutenants d'Arrondissements.

Quimper, Quimperlé et Châteaulin, M. Halna du Frétay, Maurice.
Brest, MM. De la Villasse.
Morlaix, De Saint-Prix, Charles.

ORGANISATION MARITIME.

2^e Arrondissement maritime, Brest.

MM. Comte DE GUEYDON (C. *), vice-amiral, Préfet maritime.

Cadiou (*), } capitaines de frégate,
Le Clerc de Fresne (*), } aides de camp.
Dauriac (*), comm^{re} adjoint, chef du secrétariat.

État-major du Port.

MM. LE ROUXEAU DE ROSENCOAT (O. *), capitaine de vaisseau, major général de la marine,
Malmanche (*), capitaine de frégate, aide-major.
Devoisins (*), — — —

Commissariat de la Marine.

MM. GUICHOU DE GRANDPONT (C. *), commissaire général.
Malassis (O. *), commissaire aux revues.
Eymn (*), — aux travaux.
Dodin-Dubreuil (*), — aux subsistances.
Testard (*), — aux approvisionnements.
Bourla (*), — aux armements.
François (*), commissaire-adjoint aux fonds.
Dauriac (*), commissaire-adjoint, chef du Secrétariat de la Préfecture.

De Bergevin (*), commissaire-adjoint, chef du Bureau central de l'inscription maritime.

Direction des Constructions navales.

MM. Chédeville (O. *), directeur.
Gervaise (O. *), ingénieur de 1^{re} classe.

MM. Mangin (*), ingénieur de 1^{re} classe.
Chariot (*), — de 2^e classe.
De Roussel (*), — — —
Boëlle (*), — — —

Major de la Flotte.

M. De la Roche-Kerandraon (*), capitaine de vaisseau.

Direction des Mouvements du Port.

MM. DE KERSAISON DE PENNENDREFF (O. *), capitaine de vaisseau, directeur.
De Légerville (O. *), capitaine de frégate, } s.-directeurs.
Le Coat de Kervéguen (*), — — —

Division des Équipages de Ligne.

MM. BORIUS (C. *), capitaine de vaisseau, commandant.
Lepord (*), capit. de frégate, commandant en second.
Béchon (*), — major.
Le Blois (*), sous-commissaire, trésorier.

Direction de l'Artillerie.

MM. GOUHOT (O. *), colonel, directeur de 1^{re} classe.
Le Franc (*), lieutenant-colonel, sous-directeur.
Alexandre (*), chef de bataillon, directeur des forges de la Villeneuve.

SERVICE DE L'INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Morlaix.

Morlaix, MM. Moreau, sous-commissaire.
Roscoff, Pellerin, aide-commissaire.
Lannion (Côtes-du-Nord), Noury, —
Morlaix, Traud (*), trésorier des invalides.
Fournier, professeur d'hydrographie.

Quartier de Brest.

Brest, MM. Dervilliers (*), sous-commissaire.
Le Conquet, Sergent, } aides-commissaires.
Camaret, Falloy (*), }
Labervrac'h, Saget, }
Brest, Duhamel (*), trésorier des invalides.
Audibert (*), professeur d'hydrographie.

Quartier de Quimper.

Quimper, MM. DE LÉISSÈGUES-ROZAVEN (*), commissaire-adjoint.
 Douarnenez, Moufflet, } aides-commissaires.
 Audierne, Gilly (*), }
 Concarneau, Alix,
 Quimper, Cosmao-Kermenguy, trésorier des invalides.
 Douarnenez, Millet, professeur d'hydrographie.

Inspection de la Marine.

MM. LEFRANC (O. *), inspecteur en chef.
 Denis-Lagarde (*), inspecteur.
 Gourjon (*),
 Pouligo (*), inspecteur adjoint.
 Gleizes de Fourcroy (*), inspecteur adjoint.

Payeur.

M. DESCHARD (*), payeur du département.

Direction des travaux hydrauliques.

M. DEHARGNE (O. *), ingénieur en chef, directeur.

Conseil de santé.

MM. LEFÈVRE (C. *), docteur, directeur.
 Vincent (*), 1^{er} pharmacien en chef.
 Duval (O. *), docteur, 1^{er} chirurgien en chef.
 Fonsagrives (*), docteur, 2^e médecin en chef.
 Rochard (*), 2^e chirurgien en chef.
 Fontaine (*), 2^e pharmacien en chef.

École navale.

MM. LONGUEVILLE (O. *), capitaine de vaisseau, commandant.
 Vincent (*), capitaine de frégate, command. en second.
 Mahé, aide-commissaire, trésorier.
 Silliau (*), aumônier de 1^{re} classe.

Professeurs de l'École.

Hydrographie, MM. Sassias.	Dessin, MM. Mayer (*).
Sciences, Garnault.	— Saint-Germain
— Dubois.	Littérature, Dusein.
— Boitard.	— Doneaud.
— Collet-Corbinière (*).	Langue anglaise, Muro.
— Lignier.	— Macleod.

Observatoire de la Marine.

M. BELLEVILLE (*), capitaine de frégate, directeur.

Bibliothèques.

M. LEVOT (*), conservateur de la Bibliothèque du port. | M. BERDELOT (*), conserv. de la Bibliothèque de l'hôpital.

ORGANISATION MILITAIRE.

16^e Division militaire.

Composée de six subdivisions : 1^{re} Ille-et-Vilaine ; —
 2^e Morbihan ; — 3^e Finistère ; — 4^e Côtes-du-Nord ;
 5^e Manche ; — 6^e Mayenne.

État-major général de la Division.

MM. UHRICH (C. *), commandant la division.
 Samuel (*), capitaine d'état-major de 1^{re} classe,
 aide de camp.
 De Place (O. *), colonel, chef d'état-major.

Officiers attachés à l'État-major de la Division.

MM.	MM.
Malot (*), chef d'escadron.	N ^{...} , capitaine de 1 ^{re} classe.
Cartault (*), —	Verjux (*), capit. archiviste.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Subdivision d'Ille-et-Vilaine.

M. LABASTIE (O. *), général, commandant l'artillerie.
 Rennes, MM. CHALON (O. *), commandant le département.

Subdivision du Morbihan.

Vannes, LE NOBLE (C. *), commandant le département.

Subdivision du Finistère.

Brest, CONSEIL-DUMESNIL (C. *), comm. le départem.
 — Guérin, capitaine d'état-major de 2^e classe,
 aide de camp.

Subdivision des Côtes-du-Nord.

Saint-Brieuc, MM. FERREC (C. *), command. le département.

Subdivision de la Manche.

Cherbourg, DE MAUD'HUY (C. *), comm. le département

Subdivision de la Mayenne.

Laval, GUÉRIN (C. *), command. le département.

Intendance militaire de la Division.

Rennes, MM. LE FAULTRIER (O. *), intendant militaire.

— Beaugendre (O. *), sous-intendant.

— Lissençon, —

Vannes, Galles, —

Lorient, Liais (*), adjoint de 1^{re} classe.

Saint-Brieuc, Le Borgne de la Tour (*), *id.*

Saint-Lô, Bouffillou (*), sous-intendant.

Cherbourg, Dubois (*), —

Laval, De Caumont, —

Brest, Marchal (*), adjoint de 1^{re} classe.

Quimper, N^{...}, adjoint à l'intendance.

État-major général de la subdivision du Finistère.

Brest, MM. CONSEIL-DUMESNIL (C. *), général de brigade,
commandant le Finistère.

— Guérin, capitaine d'état-major de 2^e classe,
aide de camp.

Intendance militaire.

Brest, MM. MARCHAL (*), adjoint de 1^{re} classe.

Quimper, N^{...}, adjoint à l'intendance.

Brest, Lamy, adjudant d'administration.

— Delarue, —

Quimper, Delamare, —

État-major de la Place de Brest.

MM. CORNU (C. *), colonel, commandant la Place.

Delorme (O. *), chef de bataillon, major de Place.

Blarez (*), capitaine, adjudant de Place.

Houël (*), capitaine, —

Thion (*), lieutenant, —

Bolton (*), —

Decooz, sous-lieutenant, archiviste.

Direction de l'Artillerie.

Brest, MM. MITRÉCÉ (O. *), lieutenant-colonel, direct. d'artillerie.

— N^{...}, sous-directeur.

— Delaplace, capit. de l'état-major d'artill., adjoint.

— Jaunet (*), capitaine au 1^{er} d'artillerie, adjoint.

— Coffin (*), capitaine, commandant la 9^e batterie
du 4^e d'artillerie.

— Le Bourg, capitaine au 2^e d'artillerie.

Direction du Génie.

Brest, MM. CURTET (C. *), colonel, direct. des fortifications.

— Dubard (O. *), lieutenant-colonel.

— Gufflet (*), capitaine.

— Desmares, —

— Bizard, —

— Grillon, —

Quélern, Farjas (*), —

Quimper, Gauguet (*), —

Dépôt de remonte de Morlaix.

MM. BASSERIE, capitaine au 4^e cuirassiers, commandant la
succursale de remonte.

Téhel (*), capitaine d'artillerie, officier acheteur.

Ritter (*), capitaine au 1^{er} de hussards.

Pouzet, sous-lieutenant, commandant la 5^e compagnie
des cavaliers de remonte.

Simon, vétérinaire en 2^e.

Dépôt du Recrutement à Quimper.

MM. MERLIN (*), chef de bataillon, commandant le dépôt
de recrutement et de réserve.

Manceron, capitaine adjoint.

5^e Légion de Gendarmerie.

État-major.

M. DARGENTOLLE (O. *), colonel, à Rennes.

COMPAGNIE DU FINISTÈRE.

Quimper, MM. VINCENT (O. *), chef d'escadron.

— Camus, lieutenant, trésorier.

— Fabre, maréch.-des-logis, adjoint trésor.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. DUPRÈNE (*), capitaine.

Brigades à cheval.

Quimper, MM. Michaut(*), maréch.-des-logis-chef.

—	Brodbecker,	} brigadiers.
Rosporden,	Chapart,	
Pont-Croix,	Scordia,	
Briec,	Brigant,	

Brigades à pied.

Pont-l'Abbé, MM.	Saulec,	} maréchaux-des-logis.
Concarneau,	Le Godec*,	
Douarnenez,	Fraboulet,	
Quimper,	Carré,	
Plogastel-St-G.,	Guigou,	} brigadiers.
Fouesnant,	Casteran,	

Arrondissement de Brest.

Brest, M. VINCENT, capitaine.

Brigades à cheval.

Brest, MM.	Cieutat, maréchal-des-logis.	
Landerneau,	Bénafort (*), —	
—	Desré,	
Lesneven,	Marie,	} brigadiers.
Daoulas,	Belloc,	
Saint-Renan,	Adam,	

Brigades à pied.

Lannilis, MM.	Hérache, maréchal-des-logis.
Brest,	Juguet, brigadier.
Recouvrance,	Morvan, maréchal-des-logis.
Ploudalmézeau,	Orhan, brigadier.
Plabennec,	Moalic, —

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, M. PEROTTIN (*), capitaine.

Brigades à cheval.

Morlaix, MM.	Goasven, maréchal-des-logis.	
Ponthou,	Caillard,	
Landivisiau,	Le Parquier,	} brigadiers.
Plounéour-Ménez,	Nédelec,	
St-Pol-de-Léon,	Guillet,	

Brigades à pied.

Lanmeur, MM.	Le Gouté, maréchal-des-logis.	
Plouescat,	Aurignac,	
Sizun,	Février,	} brigadiers.
Morlaix,	Le Bourgeois,	

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, M. BERNHART (*), lieutenant.

Brigades à cheval.

Châteaulin, MM.	Arhant, maréchal-des-logis.	
Crozon,	Morin,	
Le Faou,	Guillot,	} brigadiers.
Brasparts,	Caron,	
Locronan,	Guittou,	
Carhaix,	Charles, maréchal-des-logis.	
La Feuillée,	Rieux, brigadier.	
Châteauneuf,	Jaugeon, —	

Brigades à pied.

Coray, M. Le Bléis, brigadier.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. L'HOMME, sous-lieutenant.

Brigades à cheval.

Quimperlé, MM.	Garessus, maréchal-des-logis.
Bannalec,	Le Tourneur, brigadier.

Brigades à pied.

Quimperlé, MM.	Mouthon,	} brigadiers.
Pont-Aven,	Percherin,	
Scaër,	Bergeron,	

AGRICULTURE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

M. L. DE KERJÉGU (*), représentant le Finistère.

CHAMBRES CONSULTATIVES

Instituées par le Décret du 25 mars 1852.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. Danion, maire de Kerfeunteun.
Briec, Bois-Viel, conseiller général.
Concarneau, N***.
Fouesnant, Clorennec, maire de Clohars-Fouesnant.
Douarnenez, Du Frétay, Aimé, conseiller général.
Pont-Croix, Hignard (*), maire de Pont-Croix, conseiller général.
Pont-l'Abbé, Toulemon, président du comice, maire de Plobannalec.
Plogastel-St-G., Le c^{te} de Carné (*), conseil. général.
Rosporden, Le Rouxeau de Rosencoat, maire à Elliant, conseiller général.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1^{er} cant., MM. Vincent, propriétaire.
Brest, 2^e cant., L. de Kerjégu (*), directeur de la ferme-école de Trévarez.
Brest, 3^e cant., Gélébart, propriét. à Saint-Pierre-Quilbignon.
Daoulas, Galmiche, propriétaire-agriculteur, à Daoulas.
Landerneau, Cloarec, propriétaire-agriculteur, à Landerneau.
Lannilis, De Poulpiquet, maire de Plouguerneau.
Lesneven, Le Moine, maire de Kerlouan.

Ouessant, MM. Le Louet, maire d'Ouessant.
Plabennec, C. de Kermenguy, présid. du comice.
Ploudalmézeau, Carof, juge de paix, conseil. général.
Ploudiry, Rohel, propr^e agriculteur, à Ploudiry.
Saint-Renan, Mével (*), maire de Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. Follézou, conseiller général.
Crozon, Riou, propriétaire-agriculteur.
Faou (le), Th. de Pompéry, président du comice, conseiller général.
Châteaulin, Lacoste (*), conseiller général.
Huelgoat, Le Maître, maire de Scrignac.
Châteauneuf, Le Roux, sous-direct. de la ferme-école de Trévarez.
Pleyben, Le Jollec, Louis, maire de Gouézec.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. Éléouët (*).
Landivisiau, Prigent, président du comice.
Lanmeur, Silliau, Jean-Marie, propr^e agricult.
Plouescat, Frédéric de Créachquérault, propriétaire-agriculteur.
Plouigneau, C. de Guerdavid, conseiller général.
Plouzevé, Grall, Pierre, propriét.-agriculteur.
St-Pol-de-Léon, Baron de Kerhorre, conseil. général.
St-Thégonnec, Bernard-Breton (*).
Sizun, Boucher, juge de paix.
Taulé, Tilly, maire de Locquenol.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, MM. Le comte du Couëdic (*), député, conseiller général.
Arzano, Bréart de Boisanger, cons. général.
Bannatec, Crucy, agriculteur.
Pont-Aven, De la Villemarqué, propriét., maire de Nizon.
Scaër, Ollivier, maire de Scaër.

SOCIÉTÉS ET COMICES AGRICOLES.

Société d'Agriculture de Quimper.

MM.	MM.
Le Préfet, président hono- raire.	Danion, vice-président.
Briot (*), président.	Richard, —
P. Le Guay, vice-président.	Olive, secrétaire.
	Guillard (O.*), trésorier.

Société d'Agriculture de Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président honoraire.	Duseigneur, bibliothécaire.
L. de Kerjégu (*), président.	Paugam, conservateur.
Vincent, vice-président.	Girault, trésorier.
Charuel (*).	Le Dô, membre du bureau.
Duthoya, secrét. perp. honor.	Décamps, —
Plagne (O.*), secrét. perpétuel.	Boulie, Nicolas, —
Gardin de la Bourdonnaye, se- crétaire-archiviste.	Le Guen, Jean, —
N [°] , —	Le Tessier de Launay (*), membre adjoint.
Remquet, —	Gérodias, membre adjoint.

Société d'Agriculture de Châteaulin.

MM.	MM.
Baron de Bastard (*), sous- préfet, président.	Halléguen, secrétaire.
Marzin, vice-président.	Le Breton, —
	Le Bas, trésorier.

Société d'Agriculture de Morlaix.

MM. Le comte de Tromelin (O. *), De Villereal (*), sous-préfet, H. Querret (*), Comte de Guernisac, président.	} présidents honoraires.
Andrieux, Soubigou, De Ploësquellec, De Guerdavid, De Kericuff, De Grainville, Homon, trésorier.	
	} vice-présidents.
	} secrétaires.

Société d'Agriculture de Quimperlé.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Du Quilio, aîné, vice-présid.
Bréart de Boisanger, vice-pré- sident.	Dumoutier, secrétaire.
	De Mauduit, trésorier.

Présidents des Comices agricoles.

Arrondissement de Quimper.

MM.	MM.
Plogast.-St-Germ., le comte de Carné (*).	Pont-Croix, Hignard (*).
Plogonnec, Du Frétay, Aimé.	Pont-l'Abbé, Toulemon.

Arrondissement de Brest.

MM.	MM.
Daoulas, Goubin, Cyriaque.	Plabennec, de Kermenguy.
Lannilis, De Mérey.	Ploudalmézeau, Guillard.
Landerneau, De Lesguern.	Ploudiry, Boucher.
Lesneven, Perrot.	Saint-Renan, Mével (*).

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. vicomte Paul de Saisy.	Le Faou, MM. de Pompery.
Châteauneuf, L. de Kerjégu (*).	Huelgoat, Collobert.
	Pleyben, L. Le Breton.

Arrondissement de Morlaix.

MM.	MM.
Landivisiau et Sizun, Prigent.	Plouzévédé, de Kermenguy.
Lanmeur, Guillou.	St-Pol-de-Léon, de Kerhorre.
Plouescat, Félix.	St-Thégonnec, Bernard-Breton *
Plouigneau, Jamin.	

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec.. . . .	{ MM. N [°] , président.
	Chardon, vice-président.
Scaër.	{ F. de Kerjégu (*), président.
	Ollivier, vice-président.

Ferme-Ecole de Trévarez.

La Ferme-Ecole de Trévarez, située en la commune de Saint-Goazec, canton de Châteauneuf, a été fondée par arrêté ministériel du 22 décembre 1847, et placée sous la direction de M. Louis de Kerjégu, co-propriétaire du domaine.

Cet Etablissement est destiné à former de bons chefs de culture, de bons contre-maîtres ruraux, en un mot, des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture locale. Chaque année, dix nouveaux élèves sont admis; le temps complet d'études et de séjour à l'Ecole est de trois ans. Les élèves apprentis sont employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécutent comme le feraient des ouvriers recevant un salaire. Les élèves entrant doivent être âgés de 16 ans au moins.

Jury institué auprès de la Ferme-Ecole.

MM.	MM.
L. de Kerjégu (*), directeur.	Th. de Pompery, président
L'abbé Jégou, vicaire général.	du comice du Faou.
Olive, professeur d'agriculture	Fagon, maire de Milizac.
Lacoste (*), conseil. général.	Soubigou, adjoint au maire
Max. Le Breton, —	de Saint-Thégonnec.

ÉCOLE PRATIQUE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE

Au Lézardeau, près Quimperlé.

Le Personnel de cet Etablissement comprend :

Directeur, M. MÉHEUST;

Un Professeur pour l'emploi et les effets économiques de l'irrigation et du drainage, la culture des prairies et la botanique spéciale, les constructions rurales et la mécanique agricole;

Un second Professeur pour les sciences appliquées, soit : l'exécution des travaux de drainage et d'irrigation; la chimie analytique des eaux, des engrais et des amendements; les mathématiques, la géologie, la géodésie, etc., etc.;

Un chef de pratique agricole;

Un irrigateur;

Un jardinier maraîcher.

ÉCOLE DES LIKÈS A QUIMPER.

Chaire Théorique et Pratique d'Agriculture annexée à cette école.

M. OLIVE, professeur d'agriculture.

Commission d'inspection et de surveillance instituée auprès de la ferme d'expérience annexée à l'école des Likès.

MM. Guyot (*), conseiller général, président.
Halna du Frétay, conseiller général.
Perrotin, conseiller d'arrondissement.
De Leissègues-Rozaven (*), propriétaire.
Prosper Le Guay, conseiller de Préfecture.
Comte de Garné (*), président du comice de
Plougastel-Saint-Germain.
Toulemont, président du comice de Pont-l'Abbé.

Commissions de Statistique.

En exécution du décret du 1^{er} juillet 1852, une Commission permanente de statistique a été instituée dans chacun des 43 cantons du département.

Voici les noms des Présidents et Secrétaires de chacune de ces Commissions :

Arrondissement de Quimper.

- Briec*, MM. Salaün, juge de paix, président;
— Guéguen, secrétaire.
Concarneau, De Malherbe, juge de paix, président.
— Morel, négociant, secrétaire.
Douarnenez, Halna du Frétay, conseil. génér., présid.
— Le Breton et Guichoux, secrétaires.
Fouesnant, Perrotin, juge de paix, président.
— Parquer, maire de Fouesnant, et Lesneven, maire de Pleuven, secrétaires.
Plogastel-St-G., De Bois-Boissel, juge de paix, présid.
— De Carné *, conseil. général, et Viers, maire de Peumerit, secrétaires.
Pont-Croix, Hignard (*), conseiller général, maire de Pont-Croix, président.
— N***, secrétaire.
Pont-l'Abbé, Pascal, maire de Plomeur, président.
— N***, secrétaire.
Quimper, Porquier (* O.A.), maire de Quimper, présid.
— Nouët, juge de paix, vice-président.
— Ch. Rabot (* O.A.), chef de division à la Préfecture, secrétaire.
Rosporden, Donval, juge de paix, président.
— Kervaruc, secrétaire.

Arrondissement de Brest.

- Brest*, MM. Bizet (O. *), maire de Brest, président.
— Pidoux (*), juge de paix, président.
Daoulas, Fouillard, juge de paix, président.
— N*** secrétaire.
Landerneau, Prigent, juge de paix président.
— N***, secrétaire.

- Lannilis*, MM. Billard, juge de paix, président.
— N***, secrétaire.
Lesneven, Vaumousse, juge de paix, président.
— Parant, secrétaire.
Ouessant, Laurance, juge de paix, président.
— Malgorn, greffier, secrétaire.
Plabennec, Moal, maire de Plabennec, président.
— Morvan, secrétaire.
Ploudalmézeau, Carof, juge de paix, président.
— Ollivier, greffier, secrétaire.
Ploudiry, Babo, juge de paix, président.
— Berthelot, instituteur, secrétaire.
Saint-Renan, Mével (*), maire de Saint-Renan, présid.
— N***, secrétaire.

Arrondissement de Châteaulin.

- Châteaulin*, MM. le B^o de Bastard (*), sous-préfet, présid.
— Marzin et Tourbiez (*), secrétaires.
Carhais, De Lézéleuc, juge de paix, président.
— Le Moine, secrétaire.
Châteauneuf, Séré, juge de paix, président.
Crozon, Louboutin, maire, président.
— Taburet, secrétaire.
Le Faou, Gourmelon, juge de paix, président.
— Charuel, secrétaire.
Huelgoat, Fégéan, juge de paix, président.
— Toullec et Ollivier, secrétaires.
Pleyben, Le Taro, juge de paix, président.
— Turlucher, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Morlaix.

- Landivisiau*, MM. Piriou, juge de paix, président; Lazennec, instituteur, secrétaire.
Lanmeur, Guillou, juge de paix, président.
— Le Youanc, notaire, secrétaire.
Morlaix, Frébourg (*), maire de Morlaix, présid.
— Eléouët (*), médec.-vétérin., secrét.
Plouescat, De Ploësquellec, juge de paix, présid.
— N***, secrétaire.
Plouigneau, Jamin, juge de paix, président.

Plouigneau, MM. Roger, médecin, secrétaire.
Plouzevé, Lacase, juge de paix président.
 — Tanguy, notaire, et de Kermenguy, propriétaire, secrétaires.
St-Pol-de-Léon, De Kerhorre, maire de St-Pol, présid.
 — Le Hir, secrétaire.
St-Thégonnec, Berriet, curé de St-Thégon., présid.
 — De Penguern, juge de paix, secrét.
Sizun, Boucher, juge de paix, président.
 — Briat, percepteur, secrétaire.
Taulé, Quéinec, juge de paix, président.
 — Floch, instituteur

Arrondissement de Quimperlé.
Arzano, MM. Buguel, juge de paix, président.
 — De Berdouaré, notaire, secrétaire.
Bannalec, Le Tirant, juge de paix, président.
 — De Saint-George, prop^{re}, secrétaire.
Pont-Aven, Kersulec, maire de Pont-Aven, présid.
 — N***, secrétaire.
Quimperlé, Bréart de Boisanger, prop^{re}, présid.
 — Poirrier de Noisseville, propriétaire, et de Mauduit, prop^{re}, secrétaires.
Seac'h, Dulleit, juge de paix, président.
 — N***, secrétaire.

HARAS.

DÉPÔTS D'ÉVALONS.

Hennebont, MM. DRIEU (*), Directeur.
 Lamballe, DE LA HOUSSAYE, Directeur.

Stations du département comprises dans la circonscription d'Hennebont.

Quimper, Melgven, Carhaix, Châteaulin, Le Faou et Quimperlé.

Stations comprises dans la circonscription de Lamballe.

Morlaix, Lanmeur, Plouescat, Saint-Pol-de-Léon, Le Folgoët, Plouguin et Saint-Renan,

Société hippique de St-Pol-de-Léon.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 L'Inspecteur des Haras, pour l'arrondissement de l'Ouest, président de droit.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, vice-présid. honoraire.
 Damesme, propriétaire,
 De Kerhorre, maire de St-Pol-de-Léon, vice-présid.
 De Kermenguy, vice-président.
 Paul Jégou du Laz, secrétaire.
 De Kermadec, trésorier.

COURSES DE CHEVAUX.

HIPPODROME DE CUZON, PRÈS QUIMPER.

Commission.

MM. Le Préfet, président.	MM. Briot(*), vice-présid.
Porquier(*), vice-président.	Amblard, secrétaire.
	N***, trésorier.

Hippodrome de Morlaix.

Commission.

MM. de Villeréal (*), sous-préfet, président honoraire.
 Comte de Guernisac, président.
 Homon, père, trésorier.
 De Kericuff, secrétaire.
 Basserie, commandant du dépôt de remonte.
 De Penguern, Athanase.

Société vétérinaire du Département

A MORLAIX.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 Le Sous-Préfet de Brest, vice-présid. honoraire.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, —
 Kerzéan, président pour le Finistère.
 Boiven, — pour les Côtes-du-Nord.
 Eléouet (*), secrétaire perpétuel.
 Le Goff, secrétaire-trésorier pour les Côtes-du-Nord.
 Morel, fils, trésorier.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

MM. Kerzéan, à Landerneau	MM. Binet, à Quimperlé.
Eléouet (*), à Morlaix.	Cros, à Saint-Renan.
Morel, père, —	Bergot, à Lannilis.
Morel, fils, —	Tanguy, à Carhaix.
Richard, à Quimper.	

Chambres et Tribunaux de Commerce.

Chambre de Commerce de Brest.

MM. Ed. Pesron (*), présid.	MM. Tissier (*).
Kerros (*), aîné.	Heuzé, fils.
Le Pontois, aîné.	Dubreuil.
De Kerjégu (*), F.	Mer.

Chambre de Commerce de Morlaix.

MM. Vallée, père, président	MM. Frébourg (*).
Corbière (*), vice-président.	Andrieux.
Homon, père (*).	V. Alexandre.
Daniellou.	V. Braouézec.
	Duval, trésorier.

Tribunal de Commerce de Quimper.

MM. de la Hubaudière, présid.	MM. Bolloré, juge suppl.
Govin, juge.	Le Hars, Yves, juge suppléant.
Porquier, Adolp., juge.	Bernard, greffier.
Charuel, juge.	

Tribunal de Commerce de Brest.

MM. de Kerjégu, Franc. (*), président,	MM. Vincent, Emile, juge suppléant.
Le Pontois, aîné, juge.	Le Jeune, Ed., juge suppléant.
Mer, —	Boëlle, V., juge suppl.
Le Pilvain, —	Guézennec, —
Le Febvre, —	

Tribunal de Commerce de Morlaix.

MM. Vallée, père, président.	MM. Cariolet.	} suppléants
Duval, juge.	A. Braouézec,	
De Lansalut, —	Puech,	
A. Croissant, —	Le Moigne,	
J.-M. Le Hir. —	Panneau, greffier,	

Commissaires-Priseurs.

Quimper, MM. Pastol.	Brest, MM. Brichet.
Brest, Le Bozec.	Morlaix, Sevrain.
— Lemonnier.	

Service des Poids et Mesures.

VÉRIFICATEURS D'ARRONDISSEMENT.

Quimper, M. Perrot.	Châteaulin, MM. Cotten.
Brest, M. Théven de Gué-léran.	Morlaix, Binet.
	Quimperlé, A. Guillou.

Agents de change et Courtiers.

Brest,	MM. Jouanne,	} agents de change.
—	Brindejone-Tréglodé	
—	Fenoux,	} courtiers maritimes.
—	Aumaitre,	
—	Castagné,	
—	Laurent,	
Landerneau,	Pivert,	} courtiers de commerce.
Morlaix,	Lardet,	
—	Boscher,	
—	S. Fichou,	
—	Y. Coat,	
—	Guilmin,	
Douarnenez,	Le Guillou-Penanros,	
	commerce.	

Consuls et Agents Consulaires

DES NATIONS ÉTRANGÈRES.

Angleterre.— Brest, sir Anthony Perrier, consul de S. M. Britanique et agent des Lloyds pour les départements du Finistère, Morbihan et Côtes-du-Nord.

Vice-consuls et Sous-Agents des Lloyds.

Brest, M. Ed. Pesron (*). | Morlaix, M. Boscher.

Vice-Consuls et Agents consulaires.

Belgique.— Brest, M. de Kerjégu (*).
Bésil.— Brest, Kerros (*), v.-consul pour le Finistère.
Danemarck.— Brest, Kerros (*), id., pour l'arrondiss.
Espagne.— Brest, Halligon, v.-consul pour l'arrondissement.— Morlaix, N...., id. id.
Russie.— Brest, Kerros (*).— Morlaix, N....
Prusse.— Brest, Kerros (*), v.-cons. p. le départem.
Etats-Unis d'Amérique.— Brest, Kerros (*), agent pour l'arrondissement.— Morlaix, N....
Turquie.— Brest, Le Fèvre fils.
Hanovre.— Brest, Kerros (*).— Morlaix, N....
Pays-Bas.— Brest, Pesron (*), cons. p. le départem.
Sardaigne.— Brest, de Kerjégu (*).
Hollande.— Brest, Pesron (*).
Portugal.— Brest, N***, vice-consul pour l'arrondissement.— Morlaix, N...., id., id.
Autriche.— Brest, de Kerjégu (*), consul.
Suède et Norvège.— Brest, Kerros (*), consul pour l'arrondissement.— Morlaix, A. Andrieux.— Quimper, Frochen.— Landerneau, Radiguet.— Concarneau, Lechat.
Pays-Bas.— Brest, Pesron (*).— Audierne et l'Île de Seins, Delécluse-Trévoédal.
Hambourg, Brême, Lubeck.— Brest, Kerros (*), consul.— Morlaix, V. Alexandre.
Mecklembourg-Schwérin.— Brest, Le Pontois aîné, consul.
Agents consulaires.— Morlaix, Boscher, Marin.— Quimper, Ed. Porquier (*),— Audierne, Delécluse.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

INDUSTRIELS ET MANUFACTURIERS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Quimper.

Fabrique de papiers de M. Le Marié, à Odet, commune d'Ergué-Gabéric, près Quimper.

Tannerie de M. Dyrmont, à Quimper.

Manufacture de poterie, faïence et grès, de MM. J. et A. Delahubaudière, à Quimper.

Manufacture de poterie, faïence et grès, de M. Porquier (Adolphe), à Quimper.

Manufacture de poterie, faïence et grès de M. Tanqueray, à Quimper.

Minoterie de M. Charvel, à Quimper.

Fabrique de féculas et sirops de féculas de M. Louis Paisant, fils, à Pont-l'Abbé.

Féculerie et minoterie de MM. Duval et Cie, à Pt-l'Abbé.

Arrondissement de Brest.

Société linière du Finistère, à Landerneau.

Cette société formée de la fusion de trois maisons, fut fondée en 1846. Son industrie se compose : 1° de l'amélioration de la culture des lins dans le département ; 2° de leur teillage ; 3° de la filature des lins et étoupes ; 4° du blanchiment des fils ; et 5° du tissage des toiles pour les besoins de la marine, de la guerre, et du commerce.

Fabrique de produits chimiques, et plus spécialement extraction des produits contenus dans les soudes brutes de warech, de M. Tissier (*), aîné, au Conquet.

Fabrique de bougies stéariques, de MM. Belhomme, frères, à Landerneau.

Fabrique d'équipements militaires, tannerie, corroierie, etc., de M^e V^e Vacheron, à Landerneau.

Fabrique de chapeaux de toiles vernies, de M. Sanquer, à Landerneau.

Fabrique de produits chimiques de M. Caroff, à Porzall, en Ploudalmézeau.

Usine à gaz de M. Stéars et Cie, à Lambézellec.

Etablissement de bains, de M. Billaud, à Lambézellec.

Tannerie de M. Le Jeune, à Kerinou, en Lambézellec.

Minoterie de M. Huyot, à la Forest, près de Landerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Mines de plomb, de Huelgoat et de Poullaouen, occupant ensemble 650 ouvriers environ.

Carrières d'ardoises. Près de la moitié des communes de l'arrondissement de Châteaulin possèdent des carrières ardoisières. Celles bordant le canal de Nantes à Brest, en remontant vers Carhaix, en sont sillonnées. 400 ouvriers environ vivent et font vivre leurs familles de cette industrie.

Arrondissement de Morlaix.

Fabrique de papiers de MM. Andrieux et Cie, à Pleibert-Christ.

Manufacture de papiers peints, de M. Mairé à Morlaix.

Minoteries de MM. Desborde, à Penzès ; Estrades, à Plourin ; Vallée, père, à Pleibert-Christ.

Usine à teiller le lin, à Pampol, en Plourin, de MM. Homon, père et fils.

Fabrique de machines aratoires de M. Vallée, fils, à Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

Fabrique de papiers de M. de Mauduit, au Hilliguet, près Quimperlé.

Minoteries de MM. Mailliet, à Quimperlé.

— Laplume, —

Tanneries de Marsille-Guillotaux, —

— Blin, —

— Le Fol, —

Minoterie de David, à Pont-Aven.

Papier mécanique de M. Faugeyroux, à Scaër.

LISTE

des Médecins, Officiers de santé, Pharmaciens
et Sages-Femmes exerçant dans le Finistère.

Arrondissement de Brest.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Barbanson, à Lesneven.	Le Briéro, à Ploug-Daoul.
Bergot, —	Le Do, à Lambézellec.
Blanchard, à Brest.	Le Hir, à Ploudalmézeau.
Caradec, Louis, —	Le Moine, à Kerlouan.
Caradec, Th., —	Marcillac, à Brest.
Carof, —	Miriel, à Brest.
Danguy des Déserts, à Lan-	Morvan, à Lannilis.
derneau,	Panaget, à Brest.
Daniel, à Brest.	Payen, —
De Lézéleuc, à Brest.	Penquer, —
Guichet, à Recouvrance.	Rolland, —
Halléguen, à Guipavas.	Taburet, à Saint-Renan.
Lairan, à Recouvrance.	Testard, à Brest.
Le Breton, à Brest.	Vaucel, à Brest.

OFFICIERS DE SANTÉ.

Boulard, à Saint-Pierre-Quil-	Morel à Lanildut.
bignon.	Nétionne, à Lannilis.
Delatre, à Brest.	Paris, à Lambézellec.
Fontaine, —	Pierret, à Brest.
Guérin, à Saint-Renan.	Salsac, à Lannilis.
Massé, au Conquet.	

PHARMACIENS.

Auger, à Brest.	Floch à Brest.
Béjaud, —	Gerfaux, —
Bionard, —	Glon-Villeneuve, à Lander-
Crouan, —	neau.
Constantin, —	

SUITE DES PHARMACIENS.

MM.	MM.
Lair, à Brest.	Plaimfossé, à Lesneven.
Le Bretton, à Brest.	Provost, à Brest.
Le Gléau, —	Reyneau, —
Le Poix, —	Rolland, —
Michel, —	Tanguy, à Landerneau.
Nicolle, —	

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Affichard, à Brest.	Le Gall, à Brest.
Vve Barré, à Plounéour-Trez.	Vve Léon, à Lambézellec.
Bothorel, à Landerneau.	Martin, à Lannilis.
Vve Collioux, à Lesneven.	Mével, à Brest.
Copillet, à Brest.	Miniau, à Ouessant.
Coze, —	Moign, à Lambézellec.
Dezille, à Guipavas.	Perusquet, à Brest.
Vve Fosse, à Bourg-Blanc.	Pinard, à Brest.
Gerbier, à Ploudalmézeau.	Poullaouec, à Brest.
Goliot, Marie-Louise, à Brest.	Poulmarc'h, à Daoulas.
Goliot, Augustine, à Brest.	Quéré, à Lambézellec.
Grosjean, à Guipavas.	Raimondi, à Brest.
Guionceau, à Brest.	Roussel, à St-Pierre-Quilbig.
Lagousse, à Brest.	Rubion, à Plouguerneau.
Lampion, à Ouessant.	Salaun, à Brest.
Le Faou, à Irivillac.	Thépaut, à Ploudalmézeau.

Arrondissement de Châteaulin.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Alavoine, à Poullaouen.	Bretton (Le), Jules, à Châ-
Banéat, à Carhaix.	teaulin.
Bavay, à Landévennec.	Guillet, au Faou.
Bernard, Alfred, à Carhaix.	Halléguen, à Châteaulin.
Bernard, E., à Châteauneuf.	Lacauchie, à Port-Launay.
Bolloc'h (Le), à Carhaix.	Louboutin, à Crozon.
Breton (Le), Ch., à Playben.	

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Bavay, à Crozon.
Buors, à Pleyben.

MM.
David, à Châteauneuf.

PHARMACIENS.

M. Charlopin, à Carhaix. | M. Rolland, à Châteaulin.

SAGES-FEMMES

MM^{mes}
Bannier, à Crozon.
Dressé, au Faou.
V^e Le Bail, à Carhaix.
Louarn, à Landévennec.
Mercier, à Carhaix.

MM^{mes}
Prigent, à Huelgoat.
Rolland, à Châteaulin.
Quémener, à Crozon.
V^e Vaillant, au Faou.

Arrondissement de Morlaix.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.
Barazer-Lannurien, à Morlaix.
Boucher, à Morlaix.
Cabon de Mésormel, à Plouescat
Cozanet, à Landivisiau.
Delannégrie, à Morlaix.
Déniel, à Landivisiau.
Denis, à Roscoff.
Duguesne, à Morlaix.
Geffroy, à Morlaix.

MM.
Guillou, à St-Pol-de-Léon.
Lattil, à Morlaix.
Lehir, —
Lestir, —
Liscoat, à Saint-Pol-de-Léon.
Lozac'h, à Plourin.
Mazurié-Pennanech, à Morlaix
Richer de Forges, —
Vigéant de la Carduchère, —

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Folgalvez, à Lanmeur.
Landouar, à Guerlesquin.

MM.
Le Moine, à Plouescat.
Roger, à Plouigneau.

PHARMACIENS.

MM.
Besnier, à St-Pol-de-Léon.
Danet, à Morlaix.
Déniel, à Landivisiau.
Guégau, à Morlaix.

MM.
Le Fèvre, à Morlaix,
Le Hir, —
Mahé, à St-Pol-de-Léon.
Le Moult, à Morlaix.

SAGES-FEMMES.

MM^{mes}
Veuve Bléas, à Roscoff.
Bohic, à St-Pol-de-Léon.
Boudet, à Sizun.
Charles, à Cléder.
Collet, à Plouénan.
Déniel, à Plouneventer.
Fustec, à Guerlesquin.
Gaubert, à Plouigneau.
Guédon, à Morlaix.
Hervéou, à Pleybert-Christ.
Le Lons, à St-Thégonnec.

MM^{mes}
L'Hérec, à Taulé.
Loussaud, à Morlaix.
Mével, à Commana.
Mocaër, à Plouvorn.
Morel, à Morlaix.
Nicolas, à Taulé.
Péran, à l'Île-de-Batz.
Picard, à Morlaix.
Salaün, à Landivisiau.
Tournier, à Plouescat.
Turbot, à Plouénan.

Arrondissement de Quimper.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.
Breton (le), à Douarnenez.
Caër (le), à Quimper.
Chauvel, —
Coffec, —
Dahirel, à Douarnenez.
Fatou, à Quimper.
Guéguen, à Pont-l'Abbé.
Guillou (le), à Concarneau.
M. Boyer, officier de santé, à Audierne.

MM.
Kerloc'h, à Pont-Croix.
Kernilis, à Pont-l'Abbé.
Lallour, à Quimper.
Leclerc, à Pont-l'Abbé.
Le Jacq, à Douarnenez.
Louarn, à Audierne.
Mouton, à Quimper.
Verdier, à Rosporden.

PHARMACIENS.

MM.
Bohan, à Pont-l'Abbé.
Boyé, à Douarnenez.
Bris (le), à Quimper.
Chantepie, —

MM.
Deschennes, à Pont-Croix.
Fatou, à Quimper.
Fautrel, —
Romieux, —

SAGES-FEMMES.

MM^{mes}
V^e Chacun, à Concarneau.
Garin, à Pleuven.

MM^{mes}
Le Fé, à Trégunc.
Le Gall, à Quimper.

Arrondissement de Quimperlé.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.
Beaugendre, à Quimperlé.
Bijon, —
Le Louédec. —

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Martin, à Quimperlé.
Prévost, à Clohars-Carnoët
Salaun, à Bannalec.
Quilliou, à Pont-Aven.

Pharmacien, M. Droniou, à Quimperlé.

SAGES-FEMMES.

Mesd. Kerforn, Le Blanc et Nestour, à Quimperlé,
Le Manchec, à Pont-Aven.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Quimper, MM. Mouton.
— de Brest, Daniel.
— de Châteaulin, Le Bretton.
— de Morlaix, Pennanech.
— de Quimperlé, Beaugendre (*).

MÉDECINS DES PRISONS.

MM.
Quimper, Dr Chauvel.
Brest, Penquer.
Châteaulin, Le Bretton.

MM.
Morlaix, Le Stir.
Quimperlé, Le Louédec.

Cours départemental d'Accouchement

A B R E S T.

Directeur, le docteur Carof.

MÉDECINS-VACCINATEURS.

Indication des centres de vaccination qu'ils desservent.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Brest.</i>		
1	Brest.	DAUVIN, docteur- médecin à Brest.
2	Lambézellec, Gouesnou, Bohars, Guilers, Saint-Marc.	LE DO, doct.-méd. à Lambézellec.
3	Brest (côté de Recouvrance), St- Pierre-Quilbignon.	LAIRANT, docteur- médecin à Brest.
4	Daoulas, Hanvec, Mescam (en Hanvec) Irvillac, Hôp.-Camfrout, Logona, Rumengol, St-Eloy, Le Tréhou.	GUILLET, doct.-mé- decin au Faou.
5	Loperhet, Plougastel, Penastère (en Plougastel), Dirinon, St-Urbain.	LE BRIÉRO, d.-méd. à Plougastel-Daoulas.
6	Landerneau, Pencran, Plouédern, Saint-Thonan, Trémaouézan.	N [°] .
7	La Forêt, Saint-Divy, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Ste-Barbe (en Guipavas).	HALLÉGUEN, méde- cin à Gouesnou.
8	Guissény, Keriber (en Guissény), Landéda, Lannilis, St-Frégant, Plouguerneau, Tréménach (en Plouguerneau).	NÉTIIENNE, officier de santé à Lan- nilis.
9	Goulven, Kerlouan, Kernouez, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, St-Eloy (en Ploudaniel), Ploui- der, Pont-du-Châtel (en Ploui- der), Plouneour-Trez, St-Méen, Trégarantec.	LE MOINE, docteur médecin à Ker- louan.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
10	Ile-Molène, Ouessant.	Le chirurgien de la marine détaché à Ouessant.
11	Bourg-Blanc, Coat-Méal, Guipronvel, Kernilis, Lanarvily, Le Drennec, Milizac, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tariesc (en Plouvien), Tréouergat, St-Jean-Banalan (en Plouvien).	Bergot, doct.-médecin à Lesneven
12	Lampol-Ploudalméz., Landunvez, Ploudalmézeau, Portsall (en Ploudalméz.), Plouguin, Loc-Mazé (en Plouguin), St-Pabu, Tréglo-nou, Kéraoutret (en Plouguin).	NÉTIENNE, officier de santé à Lan-nilis.
13	Brêlès, Lanildut, Larret, Plourin, Penendreff (en Plourin), Porspoder, Laber (en Porspoder).	LE HIR, docteur-médecin à Ploudalmézeau.
14	La Martyre, Lanneufret, La Roche, Ploudiry, Tréflévénez, Loc-Eguiner.	N [°] .
15	Le Conquet, Lanrivoaré, Loc-Maria, Plouarzel, Trézien (en Plouarzel), Ploumoguier-Lambert (en Ploumoguier), Lampol-Plouarzel, Plougonvelen, Plouzané, Trinité (en Plouzané), St-Renan, Trébabu.	GUÉREN, officier de santé à Saint-Renan.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>		
16	Carhaix, Cléden-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin, Plouguier, Plounevezel, Spézet.	BERNARD, doct.-médecin à Carhaix.
17	Locronan, Châteaulin, St-Coulitz, Dineault, St-Ségat, Cast, St-Nic, Plœven, Plomodiern, Pt-Launay	LE BRETON, doct.-médecin, à Châteaulin.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS, et résidences des offic. vaccinateurs.
	Plonévez-Porzay, Quéménéven, Le Kergoat (en Quéménéven), Pt-de-Buis (en Quimerch), Kerlaz (en Plonévez-Porzay).	LE BRETON, méd. à Châteaulin.
18	Châteauneuf, Collorec, Le Quillou (en Collorec), Landelau, Plonévez-du-Faou, St-Herbot (en Plonévez-du-Faou).	BERNARD, doct.-médecin à Châteauneuf.
19	Saint-Goazec, Saint-Thois, Coray, Leuhan, Laz, Trégourez.	Idem.
20	"	"
21	Camaret, Roscanvel, Landévennec, Lanvéoc (en Crozon), Talagros (en Crozon).	BAVAY, officier de santé à Crozon.
22	Telgruc, Argol, Trégarvan, Crozon, St-Hernot (en Crozon), St-Fiacre (en Crozon).	LOUBOUTIN, doct.-médecin à Crozon.
23	Le Faou, Quimerch, Lopérec, Rosnoën, Logonna-Quimerch.	GUILLET, docteur-médecin au Faou.
24	Poullaouen, St-Tugdrec (en Poullaouen), Loc-Maria, Huelgoat, Scrignac, Coatquéau (en Scrignac), Bérrien, La Feuillée, Plouyé, Bollazec, St-Sébastien (en Poullaouen).	ALAVOINE, doct.-médecin, à Poullaouen.
25	Pleyben, Lannédern, Brasparts, St-Rivoal (en Brasparts), Botmeur (en Brasparts), Brennilis (en Loqueffret), Loqueffret, Guénily (en Pleyben), Pont-Keryau (en Pleyben).	LE BRETON, docteur-médecin à Pleyben.
26	Le Cloître, Lennon, Edern, Gouézec, Lothey.	Buors, officier de santé à Pleyben.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
27	Morlaix, Garland, Ploujean, Saint-Martin-des-Champs.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix
28	Penzés (en Taulé), Taulé, Heuvic, Sainte-Sève, Guiclan.	LE HIR, doct.-méd. à Morlaix.
28 bis	Garantec, Locquéholé, St-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Plouézoch.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
29	Plourin, Le Cloître, La Croix-Verte (au Cloître), Saint-Thégonnec, Ste-Brigitte (en St-Thégonnec), Kerfeult (en Saint-Thégonnec), Plounéour-Ménez, Loc-Eguiner (en Plounéour-Ménez), Le Rellec (en Plounéour-Ménez), Pleibert-Christ, Kéravésen (en Pleibert-Christ), Pen-ar-Quinquis (en Pleibert-Christ).	DE LANNÉGRIE, docteur-médecin à Morlaix.
30	Saint-Pol-de-Léon, Ile-de-Batz, Roscoff.	LE GUILLOU, Louis, doct.-méd. à Saint-Pol.
31	Plougoulm, Sibiril, Plouénan, Mespaul.	Idem.
32	Guimilliau, S-Sauveur, Commana, Sizun, Loc-Mélard, Lampaul.	LANDOUAR, méd. à Guerlesquin.
33	Landivisiau, Plougourvest, Saint-Servais, Bodilis, Plounéventer, Saint-Derrien (en Plounéventer).	COZANET, doct.-m. à Landivisiau.
34	Locquirec, Guimaëc, Plouégat-Guerrand, Lanmeur.	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
35	Ponthou, Plouégat-Moysan, Plouigneau, Plougonven, Guerles-	Idem.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
	quin, Botsorhel, Lannéanou, Lanleya (en Plouigneau), Ste-Eutrope (en Plougonven).	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
36	Plouescat, Plougar, Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Tréfléz.	LE MOINE, médéc. à Plouescat.
37	Plouzévédé, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn, Tréflaouénan, Trezilié.	N [°] , médecin à Plouescat.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>		
38	Quimper, Kerfeunteun, Kéranclo-arec (en Kerfeunteun), Ergué-Armel, Pluguffan, Penhars, Plomelin.	LALLOUR, docteur- méd. à Quimper.
39	Gouesnach, Brie, Landudal, Landrévarzec (en Brie), Ste-Cécile (en Brie), Kerdrain (en Brie), Langolen, Croix-de-St-André (en Ergué-Gabéric), Sulvintin (en Ergué-Gabéric), Lostanguillec (en Ergué-Gabéric), Plovan, Peumerit, Tréogat, Saint-Evarzec, Pleuven.	LALLOUR, docteur- méd. à Quimper.
40	"	"
41	Clohars-Fouesnant, Plonéis, Guen-gat, Plogonnec, St-Albin (en Plogonnec), Perguet, Bénodet (en Perguet).	LE CAER, docteur- méd. à Quimper.
42	Douarnenez.	LE BRETON, doct.- m. à Douarnenez.
43	Poullan, Tréboul (en Poullan), Pouldergat, Pouldavid (en Pouldergat), Ploaré, Le Juch (en Ploaré).	LE JACQ, médecin à Douarnenez.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
44	Concarneau, Lanrieu, Beuzec- Cong, Fouesnant, La Forêt (en Fouesnant), Trégunc.	GUILLLOU, doct.-m. à Concarneau.
45	Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Gou- lien, Esquibien, Clédén-Cap- Sizun, Plogoff, Primelin, Ile- de-Seins.	BOVÉ, officier de santé à Audierne
46	Plogastel-St-Germain, St-Germain (en Plogastel), Pont-Croix, Guil- lers, Plozévet, Lababan (en Poul- dreuzic), Mahalon, Landudec, Pouldreuzic, Plouhinec, Meilars, Peumerit et Tréogat.	BOVÉ, officier de santé à Audierne
47	Rosporden, Elliant, Tourc'h, St- Yvi.	VERDIER, docteur- médecin, à Rosporden.
48	Pont-l'Abbé, Loctudy, Penmarch, Ile-Tudy, Plobannalec, Combrit, Saint Jean-Trolimon.	LALLOUR, doct.-m. à Quimper.
49	Plomeur, Tréméoc, Trefflagat, Tréguennec, Plonéour.	LALLOUR, doct. m. à Quimper.
<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>		
50	Querrien, Kernével, St-Thurien, Scaër, Bannalec, Locunolé.	BEAUGENDRE (✱), doct.-méd., à Quimperlé
51	Quimperlé, Arzano, Guilligo- march, Rédéné.	LE LOUÉDEC, méd. à Quimperlé.
52	Baye, Le Trévoux, Tréméven, Mellac.	BIJON, doct.-méd., à Quimperlé.
53	Clohars-Carnoët, Moëlan, Riec.	PRÉVOST, docteur- méd., à Clohars-Carnoët.
54	Pont-Aven, Névez, Nizon, Mël- ven.	QUILLIOU, officier de santé, à Pont-Aven.

ADMINISTRATION SANITAIRE

DU FINISTÈRE.

DIRECTION (1).

M. MIRIEL, directeur de la santé. M. BARRELLIER, agent sa-
nitaire, receveur.

Service des Ports du littoral.

Agents sanitaires.

MM.	MM.
Le Borgne, à Aberwrac'h. Pellé, à Argenton. Hervé, à Audierne. Masson, à Bénodet. Burel, à Camaret. Borvo, à Concarneau. Egret, au Conquet. Brézel, à Douarnenez. Frison, à Douélan. Mériadec, à Dourduff. Quéré, à Guilvinec. Le Bars, à l'Ile-de-Batz. Le Gall, à l'Ile-Tudy.	Palisse, à Landévennec. Le Guen, à Laber-Benoist. Pichon, à Laber-Ildut. Cueff, à Locquénolé. Guédon, à Melon. Moncus, à Paimpoul. Lebert, au Passage de Plougastel. Castel, à Penmarch. Couture, à Plouescat. Le Rumeur, à Pontusval. Hardy, à Portsall. Pétel, à Roscoff.

Il y a, en outre, dans le département, deux Conseils
sanitaires, qui sont consultés chaque fois qu'une
circonstance relative à la santé publique exige que le
Directeur de la santé en provoque la convocation.

Les bureaux de la direction du Service sanitaire sont situés
à Brest, rue d'Aiguillon, 20.

Le Lazaret de Trébéron est ouvert aux navires de toutes
les puissances.

Conseil sanitaire de Brest.

Membres de droit.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Le Préfet maritime.
Le Directeur de la santé.	Le Major génér. de la marine
Le Maire de Brest.	Le Président du Conseil de
Le Général, commandant	santé de la marine.
la subdivision.	Le Directeur des Douanes.

Membres élus pour trois ans.

MM. N***, membre du Conseil municipal.
Kerros (*), memb. de la Chambre de commerce.
N***, membre du Conseil d'hygiène publique.

Membre élu annuellement par MM. les Consuls et Agents consulaires des Puissances étrangères.

Sir Antony Perrier, consul de Sa Majesté Britannique.

Conseil sanitaire de Camaret.

Membres de droit.

Le Maire, président.	L'Aide-Commissaire de la
Le Lieutenant des douanes.	marine.

Membres élus pour trois ans.

M. N***, membre du conseil municipal.	MM. Dorso, négociant.
	Bavay, doct.-médecin.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Conseil départemental.

MM.	MM.
Chauvel, médecin des prisons.	Richard, médecin-vétérinaire.
Lallour, médecin.	Guyot (*), vice-présid. de la
Bolloré, médecin.	commission administrative
Le Caër, médecin.	de l'hospice civil.
Fatou, médecin.	Nouët, juge de paix.
Baume, directeur de l'asile des	Aumaitre (*), ingén. en chef.
aliénés.	Bigot (*), architecte du départ.
Bourassin, chimiste.	Ch. Rabot (* O. A.), chef de
Bolloch, pharmacien.	division à la Préfecture.

Conseils d'arrondissements.

Brest.

MM.	MM.
Le Directeur du service de la	Carof, D.-M., direct. du cours
santé de la marine.	départem. d'accouchement.
Le 1 ^{er} pharmacien en chef de	Salaün-Penquer, méd. du lycée
la marine.	Morvan, doct.-méd. à Lannilis.
Le Maire de Brest.	Caradec, Louis, méd. à Brest.
Le Sous-Intendant militaire.	Bergot, doct.-méd. à Lesneven.
Plagne, pharmac. en chef de la	Crouan, pharmacien civil.
marine, en retraite.	Bergot, vétérinaire à Lannilis.
Daniel, médec. des épidémies.	Ronin, propriétaire.

Châteaulin.

MM.	MM.
Le Maire de Châteaulin.	Guillet, médecin.
Prigent, curé.	Tourbiez (*), conducteur prin-
Lacoste (*), conseil. général.	cipal des ponts et chaussées.
Le Bretton, médecin.	N***.

Morlaix.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Danet, pharmacien.
Le Maire de Morlaix.	Le Hir, —
Lehir, médecin.	Guégan, —
Barazer-Lannurien, médecin.	Eléouet (*), médec.-vétérin.
Mazurié-Pennanech, —	Vallée, présid. de la chambre
De Lacarduchère, —	de commerce.
Geffroy, —	Cazin, membre du bur. de bienfaisance.

Quimperlé.

MM.	MM.
Le Maire de Quimperlé.	De la Berge.
Beaugendre (*), médecin.	Binet, vétérinaire.
De Kernisan, procur. impérial.	Poirrier de Noiseville, prop ^{re} .
Le Louédec, médecin.	Prévost, docteur-médecin.
Bijon, médecin.	Droniou, pharmacien.

ÉTABLISSEMENTS DES ALIÉNÉS

du Finistère.

Deux services publics sont consacrés dans le Finistère à l'isolement des Aliénés et à la médication spéciale du système nerveux.

A Morlaix, la division des femmes, établie depuis 1833, forme une dépendance de l'hospice civil, recevant, par abonnement, les Aliénées que lui confient les familles et l'administration départementale.

A Quimper, la maison Saint-Athanase, ouverte depuis 1826, est un Asile départemental pour le service des hommes, placés volontairement ou d'office au compte des familles, de la guerre, de la marine, du département du Finistère ou d'autres départements.

Ces deux maisons, par suite, tant des améliorations apportées aux édifices que par l'acquisition de terrains qui en augmentent les avantages, n'ont aujourd'hui rien à envier aux beaux établissements de même nature.

L'Asile de Quimper possède un enclos de dix hectares dominant de belles vallées; celui de Morlaix vient d'étendre ses limites sur une position pittoresque.

Le personnel des fonctionnaires et préposés de l'Asile Saint-Athanase se compose de :

MM. Le docteur Baume, directeur, médecin en chef.
L'abbé Tabourdet, aumônier.
Girault, étudiant en médecine, élève interne.
Billon, économiste, premier agent de surveillance.
Le Coq (Théodore), receveur.
Rignon, infirmier-major.

La Commission de surveillance de l'Asile a pour membres :

MM. l'abbé Sauveur (*), vicaire général, président.
L'abbé du Marhallach.
Lozac'h, vice-président du tribunal.

MM. Guibert, ingénieur des ponts et chaussées.
De Rozaven (*), commissaire de l'inscription maritime.

M. le docteur Lannurien dirige le service des femmes et y remplit les fonctions de préposé responsable, sous les auspices de la Commission administrative, composée comme suit :

MM. Frébourg (*), maire de Morlaix, président.
Daniellou, père, propriétaire.
Ch. Homon (*), négociant.
Bienvenue, conseiller général.
Le Gonidec, propriétaire.
Kermerchou de Kerautem, propriétaire.

PRISONS.

M. VIRMONTAIS, directeur des Prisons départementales.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE.

Arrondissement de Quimper.

MM. Porquier (*), maire; Guyot (*), conseiller général;
Lallour, père, conseiller municipal; Laplace, avoué.

Arrondissement de Brest.

MM. Bizet (O. *), maire; Conseil (*), député;
Pidoux (*), juge de paix; Testard du Cosquer (*),
curé des Carmes; Décamp, négociant; Duval (*),
2^e chirurgien en chef de la marine; Le Jeune, avoué.

Arrondissement de Châteaulin.

MM. Le Breton, maire; Prigent, curé; Chauvel.

Arrondissement de Morlaix.

MM. Cloarec, curé; Desloges, propriétaire; Kervern, fils, avocat.

Arrondissement de Quimperlé.

MM. Rousseaux; De la Berge; Fornier.

Nota.— MM. les Procureurs impériaux et MM. les Présidents des Tribunaux de première instance sont membres de droit des dites Commissions dans chaque arrondissement, sous la présidence de MM. les Sous-Préfets.

Communes du Département où il existe des Hospices.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Brest.

Brest (un mont de piété est annexé à cet hospice), Landéda, Landerneau, Lesneven, Plourin et Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et Le Faou.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Lanmeur et Roscoff.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

Enfants assistés.

INSPECTION.

M. PALUD (O. A.), inspecteur départemental, à Quimper.

Communes du Département où il existe des Bureaux de bienfaisance.

Arrondissement de Quimper.

Quimper et Concarneau.

Arrondissement de Brest.

Brest, Daoulas, Guipavas, Lambézellec, Landerneau, Lesneven, Ploudalmézeau et Plouguerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin et Crozon.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Guerlesquin, Plouigneau, Taulé et Sizun.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

SOCIÉTÉS

De Secours Mutuels approuvés.

QUIMPER.

Société de Saint-Joseph.

MM. J. de Jacquélet du Bois-Rouvray, président.
Ch. Rabot (* O. A.), secrétaire.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Ansquer, président. | M. Bigot (*), secrétaire.

Société des Médecins du Département.

M. Halléguen, président. | M. Lallour, secrétaire.

BREST.

Société de Recouvrance.

M. E. Chapelle, président. | M. Le Gall, secrétaire.

Société des Instituteurs et Institutrices.

M. A^{te} Perron, président. | M. Eugène Vilazel, secrét.

Société de Saint-François Xavier.

M. Martin, président. | M. Laborie, secrétaire.

LAMBÉZELLEC.

Société de Saint-François Xavier.

M. Le Tessier de Launay (*), présid. | N^{***}, secrétaire.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

Société de Bienfaisance et de Secours mutuels.

M. Martin, (Jean-Baptiste), présid. | M. Gargam, secrétaire.

MORLAIX.

Société amicale d'Emulation et de Prévoyance.

M. Goube, président. | M. Caro, secrétaire.

Société fraternelle des jeunes ouvriers de Morlaix.

M. Le Breton, président. | M. Troadec, secrétaire.

Société de Notre-Dame de Bon-Secours.

M^{me} Barazer-Lannurien, présidente.

QUIMPERLÉ.

Société de Saint-François Xavier.

M. Peyron, président. | L'abbé Podeur, secrétaire.

Indépendamment des Sociétés de secours mutuels approuvées, dont il est question ci-dessus, il existe encore une Société libre à Landerneau et à Brest.

Communes du département où il existe des Caisses d'épargne.

Brest, Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé et Saint-Pol-de-Léon.

Journaux et Feuilles périodiques du Département.

L'Impartial, à Quimper. | L'Océan, à Brest.

L'Armorican, à Brest. | Le Bas-Breton, à Châteaulin

JOURNAUX NON CAUTIONNÉS.

Le Quimpérois, à Quimper | Le Journal de Morlaix.

L'Echo de Morlaix. | Le Publicateur, à Quimperlé.

Tous ces journaux, l'Océan excepté, sont désignés pour recevoir les annonces judiciaires en 1862.

Le prix du tarif des insertions, par ligne de 38 à 40 lettres, en caractère petit romain, est fixé à vingt centimes pour les arrondissements de Brest, Quimper et Châteaulin, et à quinze centimes pour les autres arrondissements, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la délivrance à partie de l'exemplaire certifié et légalisé.

EPOQUE DE LA TENUE DES FOIRES

légalement établies

DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Nota. — Les Foires qui se rencontrent les dimanches ou fêtes gardées sont renvoyées au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Audierne, le deuxième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre.

Beuzec-Cap-Sizun, le lundi des Rogations.

Briec, le premier lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et novembre.

Comfort, le 15 mai, le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août et le 11 novembre.

Douarnenez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La Forêt (Fouesnant), le mardi de Pâques et le mardi de la Pentecôte.

Lababan, le 31 mars de chaque année.

Plogastel-Saint-Germain, les 28 des mois de mai et de novembre, au bourg de Saint-Germain, et les 28 des mois de janvier, mars, juillet et septembre, au chef-lieu de la commune.

Plonéis, le mardi de la Pentecôte.

Plonéour, le 13 de chaque mois.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Plozévet, le 4 avril; le lundi de la Trinité.

Pont-Croix, le troisième jeudi de chaque mois.

Pont-l'Abbé, le premier jeudi de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Quimper, le troisième samedi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre; le 15 avril et le 2 mai.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril; le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août; le jeudi après le 14 septembre; le 18 octobre; le premier jeudi de novembre; le 6 décembre.

Tréguennec, le premier vendredi après la Pentecôte.

Arrondissement de Brest.

Brélès, le 26 novembre.

Brest, le premier lundi de chaque mois.

Le Conquet, le 10 mai, le 23 septembre.

Daoulas, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Folgoët, le 5 mars, le 29 août, le 9 septembre.

Gouesnou, la veille de l'Ascension; le 25 octobre.

Goulven, le 25 avril, le 1^{er} juillet.

Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Hanvec, le 22 juillet.

Irvillac, les 8 février, mars, août et novembre.

Lambézellec, le lundi qui précède la Quinquagésime et le lundi après le 10 août.

La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet (*dure trois jours*).

Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le samedi précédant la Pentecôte; le samedi précédant la Saint-Michel; les 24 et 25 novembre; le deuxième dimanche de juillet.

Landunvez, le 22 décembre.

Lannilis, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Lesneven, dernier lundi de chaque mois; le 25 juillet.

Plabennec, le deuxième mardi de mars; le premier jeudi de mai; le troisième mardi de juillet; le premier mardi d'octobre.

Ploudalmézeau, le 1^{er} mai; le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet, septembre et novembre.

Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

Plouguerneau, le samedi de Pâques; le samedi de la Pentecôte; le samedi précédant le dernier dimanche de juillet; le 31 octobre; le 24 décembre.

La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Saint-Eloi, le lendemain de la Saint-Jean, de juin; le lendemain de la Saint-Laurent, août; le lendemain de la Saint-François, décembre.

Saint-Renan, le second samedi de janvier; le premier samedi de mai; le troisième mercredi de juin, juillet, septembre et novembre.

Arrondissement de Châteaulin.

Brasparts, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.

Saint-Rivoal, le lundi après la Trinité; le mardi après le 21 novembre.

Carhaix, les 31 mars, 30 juin, 2 novembre (*dure huit jours*). Les 9 et 28 août, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.

Cast, lundi après le deuxième dimanche de mai; le lundi après le deuxième dimanche de juillet.

Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre (*dure deux jours*); le 23 novembre.

Châteauneuf, les 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 14 octobre et 11 novembre.

Coray, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1^{er} août, 14 septembre, 28 octobre et 29 novembre.

Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 11 août, 28 septembre et 9 décembre.

Lanvéoc, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension; le jeudi après la Saint-Michel; le 11 novembre.

Le Faou, les 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre.

La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre, décembre; le 2 mai, le 25 juin et le 14 septembre.

Huelgoat, le lendemain de la Purification; le premier jeudi du Carême; le jour de la Saint-Marc; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre, et le lendemain de l'Annonciation.

Landealeu, les 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre.

Locronan, le premier mardi de février, d'avril et de mai; le premier mardi après la Saint-Michel; le premier mardi de novembre.

Loqueffret, le lundi avant le 26 juillet.

Pleyben, les 25 juillet, 29 mars, 1^{er} août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Plomodiern, le 19 mai.

Ménezhom, le 17 juin, le 16 août et le 9 septembre.

Plonévez-du-Faou, le 12 mai; le vendredi après le dimanche de la Trinité; le 25 août et le 6 décembre.

Poullaouen, le 9 mai; le lundi qui suit le premier dimanche de juillet; le lundi qui précède la Quinquagésime.

Quéménéven, le lundi des Rameaux; le 2 juillet et le 29 août.

Scrignac, les 24 février, 11 juin, 1^{er} août; le premier mardi d'octobre; le 21 décembre; le mercredi de Pâques.

Arrondissement de Morlaix.

Cléder, le 28 janvier; le 18 novembre.

Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre.

Guiclan, le deuxième lundi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

Landivisiau, la foire Saint-Mathieu, les 15 et 22 septembre, et le deuxième mercredi de chaque mois.

Lanhouarneau, le 15 avril, le 6 mai, le 11 juin, le 17 juillet, le 25 août.

Lanmeur, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Lochrist, le 14 septembre (*dure deux jours*).

Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre; le 15 octobre, dite Foire-Haute (*dure huit jours*); le 25 novembre, dite Foire Sainte-Catherine (*dure deux jours*).

Penzès, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plouégat-Guerrand, le 22 juillet.

Plouescat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre; le premier samedi du mois de décembre.

Plouézoc'h, les 17 janvier, 20 avril, 17 juillet et 27 décembre.

Plougonven, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plouigneau, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plounéour-Ménez, le troisième mardi des mois de janvier, avril, juin; le 13 juillet et le 9 novembre. Au Relec, même commune, les 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Plounevez-Lochrist, le troisième jeudi de mars et le 24 septembre.

Le Ponthou, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Saint-Pol-de-Léon, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Saint-Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Sibiril, le 28 octobre, le 6 décembre, le 27 décembre.

Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec, les 17 janvier, 6 avril, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

Pont-Aven, le troisième mardi de janvier, le premier mardi des mois de juin, juillet et septembre, le mardi avant la Toussaint; le 6 mai, le 23 juin, le premier et le dernier mardi du Carême; le mardi avant la Saint-Michel; le 1^{er} décembre et le mardi avant Noël.

Quimperlé, le lundi de la Passion, le Jeudi-Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

Scaër, les 15 janvier, 12 mars, 10 avril, 3 mai, 1^{er} juillet, 24 août, 1^{er} octobre et 23 novembre.

MARCHÉS PRINCIPAUX DU FINISTÈRE.

QUIMPER, le Mercredi et le Samedi.	LESNEVEN, le Lundi.
PONT-L'ABBÉ, le Jeudi.	SAINT-RENAN, le Samedi.
PONT-CROIX, le Jeudi.	CHATEAULIN, le Jeudi.
BREST, le Lundi et le Vendredi.	CARHAIX, le Samedi.
	MORLAIX, le Samedi.
LANDERNEAU, le Samedi.	LANDIVISIAU, le Mercredi.
LANNILIS, le Mercredi.	ST-PÔL-DE-LÉON, le Mardi.
	QUIMPERLÉ, le Vendredi.

ERRATA.

Page 25. — Population totale du canton de Concarneau; au lieu de 9,019, lisez : 9,059.

Même page. — Population de la ville de Concarneau; au lieu de 2,727, lisez : 2,767.

Page 29. — Population de Quimper; au lieu de 11,438, lisez : 11,488.

Page 33. — Population de Bohars; au lieu de 695, lisez : 895.

Page 41. — Population totale du canton de Châteaulin; au lieu de 18,110, lisez : 18,216.

Page 47. — Population de Plougasnou; au lieu de 3,261, lisez : 3,621.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A	
Accouchement (Cours d')	142
Agents de change et courtiers.	134
Agriculture.	122
Aliénés. — Etablissements publics.	152
Architectes.	93
Archives départementales. — Commission.	18
Armée.	117
Assistance judiciaire (Bureaux d').	64
Aumôniers de la marine flottante.	60
Avocats.	64
Avoués.	64

B	
Bureaux de bienfaisance.	154

C	
Cadastre.	95
Caisses d'épargne.	156
Canal de Nantes à Brest.	89
Chambres d'agriculture.	122
— de commerce.	132
Chemins de Fer.	86
Chemins vicinaux (Service des). — Personnel.	90
— de grande communication.	91
— d'intérêt commun.	92
Clergé.	56
Comices agricoles.	124
Comices agricoles. — Présidents.	125
Commissaires-priseurs.	133
Commissaires de police.	73
Communautés religieuses. — Aumôniers.	60
Comités consultatifs des Communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance.	64
Conseil général d'agriculture.	122
Conseil général du département.	19

TABLE DES MATIÈRES.

Conseils d'arrondissement.	21
Consuls et Agents consulaires.	135
Contributions directes.	95
— indirectes.	105
Courses de chevaux. — Commissions.	131
Cours théorique et pratique d'agriculture.	127
Culte protestant.	62
Curés et Desservants.	25

D

Département du Finistère (Notice sur le).	3
Dépêches (Transport des).	111
Députés au Corps législatif.	6
Douanes.	102

E

Empire français.	4
Enfants assistés. — Inspection.	154
Enregistrement et Domaines.	93
Errata.	162
Etablissements industriels.	136
Evêques qui ont successivement occupé le siège épiscopal de Quimper.	56
Ecole d'irrigation et de drainage du Lézardeau.	126

F

Ferme-Ecole de Trévarez. — Notice. — Jury d'examen.	126
Foires.	157
Forêts (Administration des).	113

G

Gendarmerie.	119
----------------------	-----

H

Haras. — Personnel et Stations.	130
Hospices.	154
Huissiers.	65
Hygiène publique (Conseils d').	150

I

Instruction publique. — Conseil départemental.	74
— Inspecteur d'Académie.	74

TABLE DES MATIÈRES.

Instruction primaire. — Commission pour l'examen des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité.	78
Instruction primaire. — Délégués cantonaux.	78
— Ecole normale.	77
— Inspecteurs des écoles.	77
— Instituteurs.	25
Instruction secondaire. — Commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité.	74
Instruction secondaire. — Lycée et Collèges.	75

J

Journaux et feuilles périodiques du Département.	156
Juges de paix.	63

L

Louveterie.	414
---------------------	-----

M

Maires et Adjoints.	24
Manufacture des Tabacs, à Morlaix.	108
Marchés principaux.	162
Mariages entre indigents.	67
Marine.	114
Médecins du département.	138
— des épidémies.	142
— des prisons.	142
— Vaccinateurs.	143
Ministres Secrétaires d'Etat.	2

N

Notaires.	65
-------------------	----

O

Officiers de santé.	138
-----------------------------	-----

P

Percepteurs.	97
Phares.	88
Pharmaciens.	138
Poids et Mesures (Service des).	133
Ponts et Chaussées (Service ordinaire).	84
— (Service maritime).	85

TABLE DES MATIÈRES.

Postes (Administration des).	109
— (Bureaux des).	25
Préfecture (Conseil de).	8
— (Bureaux de la).	8
Préfets qui se sont succédé dans le département.	7
Prisons. — Directeur. — Commissions de surveillance.	153
Puissances étrangères.	1

R

Recette générale.	97
Recettes particulières.	97
Recettes spéciales.	101
Routes impériales et départementales.	87

S

Sages-Femmes.	139
Santé publique. — Commissions sanitaires.	149
Séminaire diocésain.	58
— de Pont-Croix.	58
Sénateurs appartenant au département.	6
Sociétés et Comices agricoles.	124
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon.	132
Sociétés de Secours mutuels.	155
Société vétérinaire du département.	132
Sous-Préfectures.	23
Statistique. — Commissions.	128

T

Télégraphie.	142
Travaux communaux. — Comité consultatif.	87
Trésor public.	101
Tribunaux civils.	63
Tribunaux de commerce.	192

V

Vaccine.	143
Vétérinaires.	132

Quimper. — Alph. LION, imprimeur de la Préfecture.

